

Burundi : Consultations de 2012 au titre de l'article IV et première revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et de mande de modification de critères — Rapport des services du FMI, note d'information au public et communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration, et déclaration de l'Administrateur pour le Burundi.

Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Dans le cadre des entretiens qui ont porté conjointement sur les consultations de 2012 avec le Burundi au titre de l'article IV et sur la première revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et la demande de modification de critères, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Le rapport des services du FMI sur les consultations de 2012 avec le Burundi au titre de l'article IV et la première revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et la demande de modification de critères, préparé par une équipe des services du FMI, à la suite des entretiens qui ont pris fin le 8 juin 2012 avec les autorités du Burundi sur l'évolution et les politiques économiques du pays. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 12 juin 2012. Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement à ceux du Conseil d'administration du FMI.
- Une note d'information au public (NIP) et un communiqué de presse résumant les vues du Conseil d'administration exprimées le 27 juillet 2012 lors de l'examen du rapport des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV et l'accord avec le FMI, respectivement.
- Une déclaration de l'Administrateur du FMI pour le Burundi.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Note consultative conjointe sur le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP II)

Lettre d'intention adressée par les autorités burundaises au FMI*

Mémoire de politiques économiques et financières des autorités burundaises*

Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP II)

Protocole d'accord technique*

*Sont également inclus dans le rapport des services du FMI.

La politique de publication des rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :
International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



BURUNDI

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS DE 2012 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION

12 juillet 2012

PRINCIPAUX THÈMES

Contexte : Malgré une conjoncture socio-économique difficile, le gouvernement a réalisé des progrès constants, quoiqu'inégaux, dans l'exécution des réformes économiques appuyées par la FEC. La société civile et les syndicats ont manifesté leur mécontentement face à un taux d'inflation élevé et à la persistance des chocs des prix des produits énergétiques et alimentaires.

Programme : Tous les objectifs quantitatifs à fin mars 2012 ont été respectés. Cependant, des dérapages budgétaires se sont produits qui ont exigé des mesures correctives (pour environ 1½ % du PIB). L'application des réformes structurelles a été inégale. Il est crucial de poursuivre la mobilisation des recettes afin de faire face au repli du soutien des bailleurs de fonds. Le renforcement de la gestion des finances et de la dette publiques est de bon augure pour la transparence et l'amélioration de la gouvernance.

Perspectives et risques : Les perspectives macroéconomiques à moyen terme sont difficiles. Les risques proviennent d'une situation économique délicate compte tenu de la persistance des chocs et du coût élevé de la vie. Si le soutien des bailleurs de fonds continuait à diminuer, il faudrait opérer de plus gros ajustements budgétaires de manière à réaligner les dépenses sur les ressources disponibles, tandis que les effets de contagion transmis par le commerce extérieur pourraient affaiblir la demande de produits exportés.

Avis des services du FMI : Les services du FMI recommandent l'achèvement de la première revue et le décaissement de 4 millions de DTS, ainsi que la modification des critères de réalisation et des objectifs indicatifs à fin septembre 2012.

Approuvé par
Roger Nord et
Dhaneshwar Ghura

Une équipe composée de MM. Williams (chef de mission), Boutin-Dufresne, Peña (tous AFR), et Roitman (FAD), a séjourné à Bujumbura du 28 mai au 8 juin 2012. M. Yao (Représentant résident) a apporté son concours à la mission et participé aux débats. M. Majoro (Administrateur) a participé à la fin de la mission. La mission a rencontré le Deuxième Vice-président, M. Ruffykiri, le Président du Sénat, M. Ntsizerana, le Ministre des Finances, M. Manirakiza, le Gouverneur de Banque de la République du Burundi, M. Sindayigaya, d'autres hauts responsables du gouvernement, et des représentants des syndicats, du secteur privé, des OSC, des bailleurs de fonds et des média.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE, ÉVOLUTION RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	5
A. Contexte	5
B. Évolution récente	6
C. Exécution du programme	7
PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET RISQUES	7
DOMAINE D'INTERVENTION 1— PROMOUVOIR LA MOBILISATION DE RESSOURCES	9
DOMAINE D'INTERVENTION 2 — RENFORCEMENT DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	12
DOMAINE D'INTERVENTION 3 — RENFORCEMENT DE LA GESTION DE LA DETTE	13
DOMAINE D'INTERVENTION 4 — MAÎTRISE DE L'INFLATION	15
DOMAINE D'INTERVENTION 5 — RENFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER	16
DOMAINE D'INTERVENTION 6 — SUIVI DES RETOMBÉES DES CHOCS EXOGÈNES	17
DOMAINE D'INTERVENTION 7 — ACCROISSEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ	20
QUESTIONS ET RISQUES LIÉS AU PROGRAMME	22
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	23

I. MÉCANISME ACTUEL DE TARIFICATION DES CARBURANTS	40
A. Insuffisances du mécanisme actuel: observations récentes	41
II. RÉEXAMEN DU MÉCANISME DE LISSAGE DES PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS AU BURUNDI	42
A. Motifs de l'adoption d'un mécanisme automatique de fixation des prix du pétrole	42
B. Adoption d'un mécanisme <i>automatique</i> de lissage prix au Burundi	43
C. Évolution récente	49
D. Évaluation du taux de change	54
E. Conclusion	56

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2010–15	28
2a. Opérations Financières de l'administration Centrale, 2010–15	29
2b. Opérations financières de l'administration centrale, 2010–15	30
3. Situation monétaire, 2010–13	31
4. Comptes de la banque centrale, 2010–12	32
5. Balance des paiements, 2010–15	33
6. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2012–20	34
7. Calendrier effectif et projeté des décaissements et revues au titre de la FEC, 2012–15	35
8. Indicateurs de solidité du système bancaire, 2009–12	36

GRAPHIQUES

1. Évolution de l'inflation corrigée des effets ponctuels	6
2. Recettes fiscales avant et après les réformes	11
3. Corrélation de la croissance	18
4. Engagement net des banques BRI au Burundi	19
5. Prêts extérieurs et dépôts des banques déclarantes à l'égard du secteur bancaire burundais	19
6. Taux de change réel et d'équilibre, 2000-11	20
7. Productivité relative et TCER, 2000-11	21
8. Évolution de la situation macroéconomique, 2007–2012	25
9. Évolution de la situation monétaire, 2008–2012	26
10. CEA : Indicateurs de stabilité financière, 2010–2011	27

APPENDICES

I. Lettre d'intention _____	57
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières, 2011-14 _____	60
Tableau I-1. Critères de réalisation et objectifs indicatifs pour 2012 _____	69
Tableau I-2. Repères structurels pour 2012 _____	70
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	72
II. Note d'information au Public _____	95

ANNEXES

I. Matrice d'évaluation des risques _____	37
II. Burundi – Faut-il revoir le mécanisme de tarification des carburants? _____	40
III. Évaluation du taux de change _____	49

CONTEXTE, ÉVOLUTION RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Contexte

1. Le Burundi est l'un des pays les plus pauvres au monde. Le PIB par habitant est d'environ 255 dollars et plus de deux tiers de la population vit en-dessous du seuil de la pauvreté. Le pays progresse vers les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) mais les probabilités de les atteindre d'ici 2015 restent limitées.

2. Dans un environnement post-conflit difficile, le Burundi a réalisé des progrès constants, quoiqu'inégaux, dans l'application des réformes économiques appuyées par la FEC. Au terme des conclusions de 2010 au titre de l'article IV, les administrateurs avaient

félicité les autorités pour la bonne mise en œuvre du précédent accord au titre de la FEC, tout en les engageant à avancer résolument dans l'application des réformes structurelles afin d'accélérer la croissance et de faire reculer la pauvreté.

4. En dépit des progrès réalisés dans le renforcement national, la situation sociale reste fragile. La société civile et les syndicats ont déclenché un mouvement de grève pour protester contre l'augmentation des tarifs d'électricité et des prix des carburants et la montée de l'inflation imputable à la persistance des chocs sur les prix des produits alimentaires et énergétiques.

B. Évolution récente

3. La croissance du PIB réel aurait augmenté, selon les estimations, à 4,2 % en 2011. Après être descendue à 15 % (glissement annuel) vers la fin 2011, l'inflation globale a rebondi nettement en mars 2012 à 24,5 % (glissement annuel) en raison de la montée des loyers, des prix des services d'utilité publique et des prix des aliments¹. Depuis, le taux s'est légèrement replié à 22,7 % en mai 2012. Cependant, en faisant la part de ces mesures ponctuelles, l'inflation sous-jacente marque une tendance à la baisse (graphique 1).

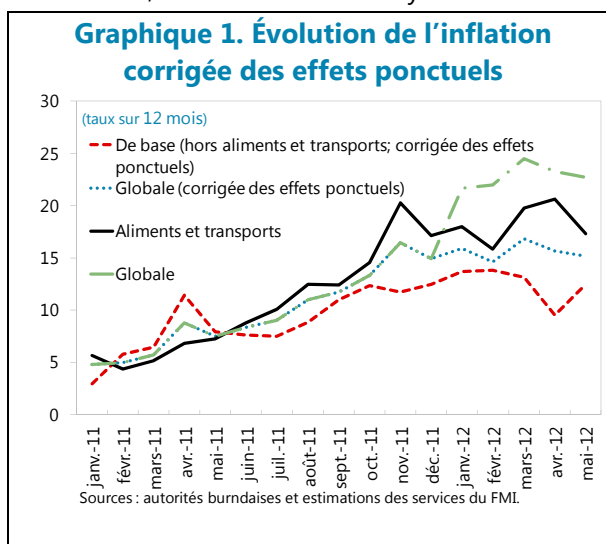
5. Tendances budgétaires. Les recettes et les dépenses ont été globalement conformes au programme, mais le déficit en 2011 a été supérieur aux prévisions, en raison du décaissement tardif de l'opération d'appui budgétaire de la Banque mondiale². Les recettes jusqu'à la fin de mai 2012 ont été inférieures aux prévisions de 0,5 % du PIB, en raison d'une chute des recouvrements des droits d'accise et de l'octroi d'exonérations. Pour amortir l'impact de l'inflation sur les pauvres, le gouvernement a supprimé les taxes

¹ Les tarifs de l'eau et de l'électricité ont été relevés en janvier, la deuxième fois en six mois, dans le cadre de la stratégie visant à renforcer la position financière de la société de services publics. Le panier de l'IPC couvre uniquement le capital.

² L'opération d'appui budgétaire prévue pour fin décembre 2011 a été décaissée en janvier 2012 en raison de retards.

sur les produits alimentaires le 1^{er} mai. jusqu'à la fin de 2012.

6. Monnaie et crédit. La croissance de la monnaie au sens large est descendue à environ 4,7 % (glissement annuel) en avril 2012 suite à un resserrement de la politique monétaire, les taux directeurs ayant été relevés



de 350 points de base à 14 % en mai 2012. Le crédit au secteur privé, après avoir culminé à 40 % à la fin 2011, est revenu à 28 % (glissement annuel) à fin avril 2012 dans un contexte de liquidités plus restreintes. Les banques ont pu entretenir la croissance du crédit malgré un recul des dépôts en partie grâce à une réduction des réserves excédentaires.

C. Exécution du programme

7. La mise en œuvre du programme a été difficile dans une conjoncture économique délicate (MPEF, Tableaux I.1–I.2). Tous les objectifs quantitatifs et indicatifs à fin décembre 2011 ont été respectés à l'exception des dépenses pro-pauvres, et tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs pour la fin mars 2012 ont été observés. Les repères structurels pour la première revue restent à observer. Le décret sur la gouvernance budgétaire, qui réaligne la réglementation actuelle sur la nouvelle loi organique, doit obtenir l'approbation présidentielle, tandis que le recrutement d'un cabinet international pour conduire un audit de la banque centrale a été retardé compte tenu de la nécessité d'inclure les recommandations de la mission d'évaluation des sauvegardes du FMI dans les termes de référence. Les recommandations des sauvegardes ont été incluses dans les termes de référence et les soumissions pour la sélection des auditeurs ont été reçues et une sélection est envisagée d'ici la mi-juillet. La

présentation du rapport des auditeurs est maintenant prévue pour la fin septembre, compte tenu des retards (Lettre d'intention ¶4, MPEF ¶21). S'agissant du décret sur la gouvernance budgétaire, des éclaircissements ont été apportés aux dispositions juridiques, qui tiennent compte des délibérations du Conseil des Ministres. Ces changements seront examinés sous peu par le Conseil des Ministres avant que le Président n'apporte sa signature à la mi-juillet (Lettre d'intention ¶4 et MPEF ¶25).

Tableau texte 1. Repère structurels pour la première revue

Mesure	Échéance	État d'avancement
Adopter décret sur la gouvernance budgétaire	30 juin 2012	Doit être signé par le Président Retardé en attendant l'inclusion des recommandations des sauvegardes dans les termes de référence
Recruter un auditeur international	31 mars 2012	Retardé en attendant le recrutement de l'auditeur international
Présenter rapport sur l'audit spécial	30 juin 2012	

PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET RISQUES

8. Les perspectives macroéconomiques à moyen terme s'annoncent difficiles. La croissance du PIB réel, alimentée par l'agriculture, le bâtiment, le tourisme et par la mise en œuvre de projets hydroélectriques

devrait s'accélérer progressivement à moyen terme³. Le scénario de croissance à moyen

³ Le tourisme apparaît comme un vecteur de croissance présentant des liens importants avec l'agriculture.

terme suppose la bonne exécution des réformes de la filière café et une augmentation de la valeur ajoutée des secteurs du bâtiment et du tourisme. L'inflation globale devrait revenir à environ 15 % d'ici la fin 2012, grâce au maintien du durcissement de la politique monétaire et à l'amélioration escomptée des récoltes, puis descendre à moyen terme. Le déficit budgétaire devrait se dégrader dans un premier temps avec la construction des grosses centrales hydroélectriques et la diminution anticipée des appuis budgétaires (tableau 2b). Le déficit courant devrait se rétrécir progressivement à moyen terme, en raison de la baisse des cours du pétrole. L'augmentation des exportations de café devrait également contribuer à cette amélioration⁴. Le cadre macroéconomique s'appuie sur les financements qui ont été identifiés et est moins optimiste que celui proposé dans le CSLP-II.

Tableau texte 2. Burundi : Cadre macroéconomique à moyen terme

	2011	2012	2013	2014	2015
	Prél.	Proj.			
	(variation annuelle en pourcentage)				
PIB réel	4,2	4,2	4,5	5,1	5,5
Inflation (fin période)	14,9	14,7	8,4	6,1	6,4
	(en pourcentage du PIB)				
Solde budgétaire	-4,0	-2,7	-4,6	-4,9	-3,9
Solde courant	-12,3	-11,6	-11,0	-10,8	-11

Source : estimations et projections des services du FMI.

9. Les risques qui pèsent sur les

perspectives restent élevés. Une détérioration de la situation politique et sécuritaire, une diminution encore plus importante de l'appui budgétaire des bailleurs de fonds, ou une dégradation des termes de l'échange pourraient freiner la croissance et la mise en œuvre des réformes et provoquer des troubles sociaux. Tandis que les bailleurs de fonds multilatéraux continuent d'apporter un appui budgétaire, certes avec une conditionnalité plus rigoureuse, les bailleurs de fonds bilatéraux sont moins présents, en partie à cause de leurs propres difficultés financières (voir matrice d'évaluation des risques à l'annexe I)⁵.

⁴ La production de café suit un cycle irrégulier de deux ans où se succèdent les récoltes abondantes et les récoltes faibles.

⁵ L'UE a désormais rattaché l'appui budgétaire à la gouvernance politique, couvrant les domaines de la primauté du droit et des droits de l'homme.

DOMAINE D'INTERVENTION 1— PROMOUVOIR LA MOBILISATION DE RESSOURCES

Les débats sur l'action à mener ont mis l'accent sur la consolidation des gains tirés des récentes réformes génératrices de recettes. Il importe essentiellement d'élargir l'assiette de l'impôt et de recouvrer les pertes de revenus engendrées par les mesures visant à atténuer l'impact des récents chocs sur les groupes de population pauvres.

10. Les chocs des prix alimentaires et des produits pétroliers continuent d'exercer des pressions sur les opérations de l'État (Annexe II).

La persistance de prix élevés des produits pétroliers en partie répercutés sur les prix intérieurs devrait, selon les projections, se traduire par une réduction du produit des droits d'accise (0,6 % du PIB). La perte de revenus engendrée par l'élimination des taxes frappant les produits alimentaires se chiffrerait, d'après les estimations, à 10 milliards de BIF (0,3 % du PIB). Les perturbations de l'offre de produits alimentaires intérieurs par suite de conditions climatiques défavorables ont contribué à la poursuite de la hausse des prix alimentaires, de sorte que les autorités ont annoncé la suspension de la perception des taxes sur certains produits alimentaires jusqu'à la fin de l'année. Les dérapages observés sur le plan des dépenses, qui représenteraient environ 0,5 % du PIB, tiennent essentiellement à une maîtrise insuffisante de la masse salariale et à des dépenses plus élevées que prévu dans le secteur de la santé.

11. Les autorités ont pris des mesures de redressement pour remédier aux pertes de recettes fiscales et au dérapage des dépenses.

Du côté des recettes, elles ont, notamment, alourdi l'impôt sur le revenu, les droits d'accise sur l'alcool, le tabac et les télécommunications ainsi que les taxes sur les voitures d'occasion (0,8 % du PIB)⁶. Ces mesures ne compenseront toutefois pas intégralement la baisse des recettes, et des mesures supplémentaires devront être prises du côté des dépenses. L'imposition de nouvelles mesures génératrices de recettes dans un contexte économique et social difficile pourrait poser problème (par. 4 et par. 48). Les autorités ont également procédé à des compressions des dépenses à hauteur de 0,5 % du PIB, essentiellement au niveau des dépenses d'équipement financées par des ressources intérieures. Elles ont, de surcroît, bénéficié de l'augmentation du produit de la

⁶ L'alourdissement des droits d'accise a permis de rapprocher ces derniers de ceux de la Communauté de l'Afrique de l'Est, ainsi que s'y sont engagées les autorités.

privatisation (MEFP par. 13) de stations de lavage du café et d'autres actifs (0,2 % du PIB).

Tableau texte 3. Dérapages budgétaires et mesures correctives, 2012

	Milliards BIF	PIB
Dérapiage budgétaire	50,8	1,4
Pertes en droits d'accise	22,9	0,6
Pertes taxes sur aliments	10,0	0,3
Dépassement dépenses	17,9	0,5
Mesures totales	50,8	1,4
Recettes	26,9	0,8
Réduction dépenses	17,9	0,5
Produit privatisations	6	0,2

Source : autorités burundaises; estimations des services du FMI.

12. La poursuite de la mise en œuvre des réformes des recettes et de la fiscalité a pour objet de consolider les gains des efforts antérieurs, de compenser la baisse de l'appui budgétaire et de reconstituer une marge de manœuvre. L'appui budgétaire évolue à la baisse et est tombé de 5 % du PIB en 2010 à environ 3 % du PIB en 2012, de sorte qu'il est nécessaire de poursuivre l'effort de mobilisation de revenus. Les réformes des recettes ont été plus productives au Burundi que dans d'autres pays en développement comme El Salvador, la Tanzanie et le Viet Nam⁷. Les réformes ont deux axes: i) l'élargissement de l'assiette de l'impôt grâce à l'adoption d'une loi sur les droits d'accise et à l'élimination des mesures délibérées d'exemption; et ii) le renforcement de

l'administration fiscale. La revue des textes juridiques accordant des exemptions fiscales avant l'adoption de la loi sur l'impôt sur le revenu permettra d'assurer la cohérence des dispositions et de déterminer le niveau des dépenses fiscales.

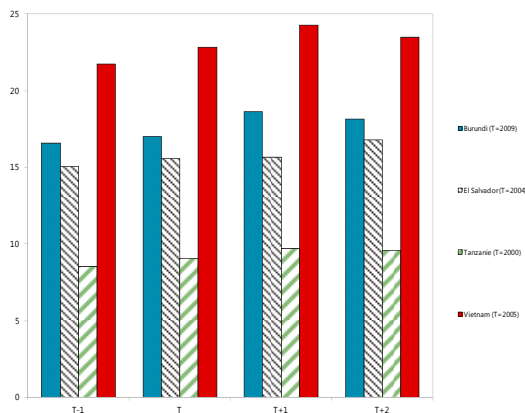
13. Les services du FMI ont souligné la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des réformes génératrices de recettes. Bien que l'Office burundais des recettes (OBR) soit parvenu à élargir l'assiette de l'impôt et à améliorer la collecte des recettes, le recouvrement des taxes commence à prendre du retard. Il est essentiel de poursuivre les réformes des recettes dans un contexte caractérisé par la réduction de l'appui budgétaire et la nécessité de compenser les récents manques à gagner. Il serait possible d'améliorer encore la collecte des droits d'accise et des impôts sur les revenus et les bénéfices. Les services du FMI ont insisté sur le fait que le mécanisme actuel de fixation des prix des produits pétroliers est inefficace et ils ont présenté différentes options.

Avis des autorités

14. Les autorités ont réaffirmé leur détermination à poursuivre les réformes des recettes. Elles ont admis que les mesures prises par l'Office burundais des recettes (OBR) avaient été fructueuses et témoignaient des résultats pouvant être obtenus en agissant de

⁷ Voir FMI (2011) "Revenue Mobilization in Developing Countries" (SM/11/21).

Graphique 2. Recettes fiscales avant et après les réformes (% du PIB)



Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2012. Notes : Pour El Salvador, recettes totales par maque de données sur les recettes fiscales.

concert avec les partenaires de développement. Elles ont indiqué que les exemptions récemment accordées au titre des produits alimentaires étaient temporaires et justifiées par la nécessité d'atténuer l'impact des chocs sur les groupes de population pauvres. Elles ont également insisté sur leur détermination à limiter les exemptions à celles qui découlent du code d'investissement et sur le fait que les mesures prises en ce domaine seront examinées dans le contexte des réformes (objectif de septembre). Les autorités ont reconnu que le mécanisme actuel de fixation des prix des produits pétroliers était coûteux et ont sollicité une assistance technique (AT) pour mettre en place un mécanisme de tarification assortie d'une fourchette de prix fixe⁸.

⁸ L'établissement d'une fourchette de prix fixe permet de réduire la volatilité des prix à la pompe et de réduire le manque à percevoir.

DOMAINE D'INTERVENTION 2 — RENFORCEMENT DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Un solide système de gestion des finances publiques (GFP) reste la pierre angulaire du programme visant à améliorer la responsabilisation et la transparence financière. Le renforcement des capacités institutionnelles par le biais d'une assistance technique permettra d'améliorer la conception, l'exécution et le suivi du budget.

15. L'amélioration de la gouvernance et de la transparence sont d'importants aspects de la conditionnalité des donateurs. Selon une récente évaluation du cadre du Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière (PEFA), la crédibilité du budget a été améliorée. Une nouvelle stratégie de GFP, basée sur les résultats de l'évaluation PEFA et d'une assistance technique du FMI, a été adoptée par le Conseil des ministres. Les autorités adopteront le décret sur la gouvernance dans le but d'aligner les réglementations et procédures actuelles sur la Loi organique relative aux finances de 2008. Ce décret facilitera le déploiement de contrôleurs des engagements dans deux ministères (agriculture et santé) dans le cadre d'opérations pilotes. Les autorités ont réaffirmé que le décret précisant les rôles de l'OBR et du Trésorier général sera prochainement adopté (MEFP par. 24).

16. Une rapide mise en œuvre des réformes de la GFP permettrait d'accroître la responsabilisation et la transparence des finances publiques et encouragerait les donateurs à fournir un appui (MEFP par. 24). La stratégie de GFP vise à replacer la préparation du budget dans un cadre pluriannuel pour la période 2012-15, à moderniser le cadre juridique, à améliorer le contrôle de l'exécution du budget, notamment en ce qui concerne la masse salariale, et à renforcer les dispositions institutionnelles régissant l'OBR. La mise en œuvre de la stratégie bénéficiera d'une assistance technique du FMI et d'autres partenaires de développement, qui mettra l'accent sur la formation et le renforcement des capacités.

17. Il est essentiel de renforcer les opérations financières des entreprises publiques pour améliorer les mesures de sauvegarde et maîtriser les transferts budgétaires (MEFP par. 28). Les autorités ont relevé les tarifs de l'eau et d'électricité perçus par la régie nationale pour assainir sa situation financière. Environ la moitié de ses

60 000 abonnés ont été équipés de compteurs prépayés, et 15 000 autres abonnés devraient l'être avant la fin de 2012. Un audit des opérations de la régie a été entrepris dans le cadre de la réforme du secteur de l'électricité appuyée par la Banque mondiale.

18. Les services du FMI ont souligné l'importance du respect du calendrier de mise en œuvre des réformes. L'enchaînement de ces dernières est une condition nécessaire à l'application intégrale des textes de lois régissant la Loi organique des finances de 2008. Les services du FMI ont aussi mis l'accent sur le rôle de l'assistance technique qui, en

permettant de renforcer les capacités dans le cadre de formations pratiques, contribue également à la réussite des réformes.

Avis des autorités

19. Les autorités ont réaffirmé leur détermination à mettre en œuvre les réformes de la GFP. Elles ont insisté sur la nécessité de disposer à cette fin des services d'un spécialiste pour une période de longue durée. Elles ont également noté qu'il est essentiel de mieux contrôler les recrutements en centralisant le processus de façon à atténuer les risques liés à la masse salariale.

DOMAINE D'INTERVENTION 3 — RENFORCEMENT DE LA GESTION DE LA DETTE

Le maintien de la viabilité de la dette est un objectif essentiel du programme et la base de la politique budgétaire à moyen terme.

20. Étant donné l'étroitesse de sa base d'exportation et la faiblesse de ses capacités en ce domaine, le Burundi continue de courir un risque élevé de surendettement⁹. Selon l'analyse de viabilité de la dette publique effectuée en janvier 2012, bien que le Burundi soit en mesure d'assurer le service de la dette contractée ou garantie par

l'État, un ralentissement de la croissance économique provoquerait une détérioration considérable de ses indicateurs d'endettement. Les dernières données ne modifient pas sensiblement cette évaluation.

21. Les recommandations d'une récente évaluation de la performance en matière de gestion de la dette (DeMPA) sont des éléments essentiels de la stratégie à moyen terme (MEFP par. 25). Les autorités ont entrepris une évaluation DeMPA dans le but de formuler une stratégie à moyen terme

⁹ La dernière évaluation de la viabilité de la dette réalisée conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale a été soumise aux Administrateurs en janvier 2012 (Rapport du FMI n° 12/28).

(objectif de septembre). Des progrès ont été notés par rapport à l'évaluation de 2009 en ce qui concerne le renforcement du cadre juridique, la réalisation d'un audit externe, l'amélioration de la séparation entre la politique monétaire et le financement des opérations budgétaires, et l'établissement d'un registre des valeurs mobilières à jour à la banque centrale. Néanmoins, des carences importantes continuent de caractériser la formulation de la stratégie de gestion de la dette, les procédures de garantie et de rétrocession de financements, la gestion des données et la présentation régulière de rapports.

22. Il sera nécessaire de réorganiser le ministère des Finances pour mieux gérer les questions ayant trait à la dette. Le renforcement du service de gestion de la dette du ministère des Finances et son regroupement avec les opérations de la Trésorerie devrait être l'un des éléments de base de la nouvelle stratégie de gestion de la dette. Cette réforme est une condition nécessaire à l'amélioration de la coordination des actions menées par le ministère des Finances et la banque centrale pour déterminer les flux de trésorerie et les besoins de financement en prenant mieux en compte la position des liquidités et l'évolution de la

situation macroéconomique. La mission a recommandé de reconstituer le comité conjoint regroupant les représentants de la banque centrale et du ministère des finances chargés du suivi et de l'exécution du budget et de son financement.

23. Les services du FMI ont souligné que le Burundi devrait poursuivre des politiques d'emprunt prudentes et accélérer le rythme des réformes structurelles. Cela devrait promouvoir une croissance entraînée par le secteur privé, en particulier dans le domaine des infrastructures et de la diversification des exportations, de manière à atténuer les risques associés à la viabilité de la dette. Le programme continue d'avoir pour point d'ancrage financier l'absence de tout recours à des emprunts publics extérieurs non concessionnels et une baisse progressive du ratio de la dette intérieure au PIB.

Avis des autorités

24. Les autorités sont conscientes du risque de surendettement ; elles ont indiqué que le nouveau CSLP réaffirmait leur détermination à continuer de recourir à des dons et à des prêts assortis de conditions très concessionnelles.

DOMAINE D'INTERVENTION 4 — MAÎTRISE DE L'INFLATION

La politique monétaire continue de mettre l'accent sur l'ancrage des anticipations inflationnistes en cherchant à éviter que les effets secondaires de la hausse des prix liée à la persistance des chocs des prix alimentaires et des produits pétroliers ne deviennent permanents.

25. L'efficacité de la politique monétaire est compromise par plusieurs facteurs structurels.

Ces facteurs sont, notamment, un marché interbancaire rudimentaire, le monopole de la banque centrale en matière de fourniture de devises, et l'existence d'un excédent de liquidités structurel dû à la faiblesse du coefficient de réserves obligatoires (3 %) qui réduit l'efficacité de la politique de taux d'intérêt. Le Burundi aura besoin d'une assistance technique supplémentaire pour élaborer des instruments lui permettant de financer son déficit et de procéder à des opérations d'open market.

26. Le resserrement des liquidités a ralenti l'expansion du crédit par rapport au niveau record de 2011 (par. 6).

Les taux directeurs ont augmenté parallèlement à ceux de la Communauté de l'Afrique de l'Est, dont les membres sont tous exposés au même choc. La hausse des taux d'intérêt directeurs a contribué à ralentir l'expansion du crédit du fait de la contraction du volume de liquidités disponible. La politique monétaire fait en outre davantage sentir ses effets par suite de la diminution des liquidités structurelles excédentaires dans le système bancaire. Les

facteurs structurels continuent toutefois de compromettre l'efficacité de la gestion des liquidités. Il existe une limite au volume des opérations de vente de devises que peut effectuer la banque centrale, en tant que principal fournisseur de devises, pour éponger l'excès de liquidités étant donné la baisse des entrées de fonds des donateurs.

27. Il conviendrait de resserrer encore la politique monétaire en raison de la persistance d'une inflation soutenue.

Un nouveau resserrement serait possible car les taux d'intérêt réels sont toujours négatifs. Le ralentissement de l'expansion du crédit au secteur privé par rapport aux niveaux record antérieurs permet de penser que la demande globale a commencé à se résorber par suite de la contraction des liquidités disponibles.

Avis des autorités

28. Les autorités ne jugent pas nécessaire de resserrer davantage la politique monétaire à ce stade.

Elles ont souligné le fait que les chocs qui s'exercent sur l'offre sont les principaux facteurs de l'inflation et que les perspectives d'une amélioration des récoltes à compter de juin ainsi que l'allègement des taxes sur les importations de

produits alimentaires devraient atténuer les pressions inflationnistes. Elles ont souligné que le faible taux de croissance des agrégats monétaires et l'évolution à la baisse du crédit au secteur privé sont propices à un ralentissement de la hausse des prix, mais elles ont aussi indiqué qu'elles étaient prêtes à prendre des mesures supplémentaires si les

pressions inflationnistes ne s'atténuent pas d'ici la fin de l'année.

DOMAINE D'INTERVENTION 5 — RENFORCEMENT DE LA SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Le renforcement de la surveillance du secteur financier contribuerait à atténuer les risques engendrés par un contexte mondial défavorable, l'augmentation du risque de crédit et les effets négatifs des récents chocs.

29. Le secteur bancaire demeure solide malgré la rapide expansion du crédit récemment observée (tableau 9 et figure 10). Bien que les banques disposent de liquidités suffisantes et d'une importante marge de capital, la hausse des taux directeurs et les effets défavorables des récents chocs sur l'économie pourraient exposer le secteur bancaire et les entreprises à des risques. La proportion des créances improductives reste inférieure à 10 % mais a augmenté par suite de la dégradation de la situation économique.

30. Les efforts menés pour renforcer la supervision des opérations bancaires progressent de manière satisfaisante (MEFP par. 12). Un manuel de supervision en fonction des risques a été établi avec l'assistance technique du FMI. Le service

chargé de la supervision bancaire a été réorganisé de manière à pouvoir procéder à l'analyse de la stabilité du secteur financier. D'autres réformes ont été entreprises, parmi lesquelles le passage du système bancaire à de nouvelles procédures en vue de l'adoption des Normes internationales d'information financière à l'horizon 2013.

31. Le renforcement des droits des créanciers est une réforme essentielle qui a pour objet de protéger les investisseurs et d'assurer l'expansion des circuits financiers.

Remédier aux lacunes du cadre de protection des droits des créanciers de manière à permettre à ces derniers de recouvrer les montants qui leur sont dus faciliterait le développement du secteur financier et l'expansion de ses circuits. La difficulté que

présente le recouvrement des créances par l'intermédiaire du système judiciaire est jugée être un obstacle majeur qui a, dans certains cas, motivé un allongement des échéances des prêts pour en faciliter le remboursement.

32. Les services du FMI recommandent instamment aux autorités de surveiller attentivement les risques auxquels l'orientation restrictive de la politique monétaire expose le secteur bancaire.

L'expansion du crédit au secteur privé, qui s'est nettement accélérée à partir de 2010, commence à se ralentir. Les services du FMI ont souligné le fait que les phases d'essor du crédit masquent généralement la constitution d'excédents lorsque la conjoncture est favorable, et ils ont insisté sur la nécessité de suivre attentivement les répercussions d'une évolution défavorable de la situation et du resserrement des conditions monétaires sur les bilans des banques.

Avis des autorités

33. Les autorités ont insisté sur le fait que les responsables de la supervision bancaire suivront avec vigilance le risque de crédit qui pourrait résulter de la hausse des taux d'intérêt et d'une évolution défavorable des conditions extérieures.

Elles ont engagé des discussions avec les banques commerciales pour examiner les répercussions d'une évolution défavorable de la situation économique sur leur bilan et pour mieux évaluer les risques de crédit qui commencent à se manifester. Elles envisagent de procéder à de plus nombreuses inspections sur place.

DOMAINE D'INTERVENTION 6 — SUIVI DES RETOMBÉES DES CHOCS EXOGÈNES

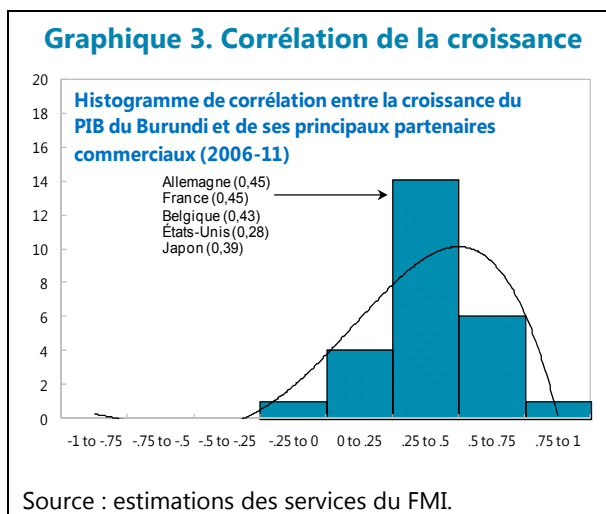
Le Burundi est un pays enclavé, de petite taille et à économie ouverte, ce qui l'expose aux chocs extérieurs.

34. Le Burundi est exposé aux chocs essentiellement par le biais du commerce extérieur. Ses exportations peuvent être regroupées en fonction de trois grandes zones de destination: l'Union européenne (UE), l'Asie, et l'Afrique subsaharienne. Dans cette dernière région, c'est à la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), avec laquelle le Burundi poursuit un

processus d'intégration monétaire, qu'est destinée la plus grosse part de ses exportations (10 %). Le Rwanda, le Kenya et la Tanzanie sont devenus les principales voies de passage des exportations du Burundi, ce qui explique que les chocs auxquels sont exposés l'ensemble des pays de la région ont d'importantes répercussions. Il importe

également de noter que la part des exportations vers l'Asie ont augmenté (15 %) au détriment des exportations vers l'UE (46 %).

35. La corrélation entre le taux de croissance du PIB réel du Burundi et celui de ses principaux partenaires commerciaux est plus forte depuis la crise. Auparavant, on pouvait observer une corrélation négative entre le taux de croissance du PIB réel du Burundi et celui de certains de ses principaux partenaires commerciaux. Toutefois, depuis la crise financière mondiale, cet agrégat évolue dans une plus large mesure parallèlement à celui de l'UE, ce qui suggère que les chocs engendrés dans les pays de l'Union peuvent être transmis au Burundi par le biais des circuits commerciaux.

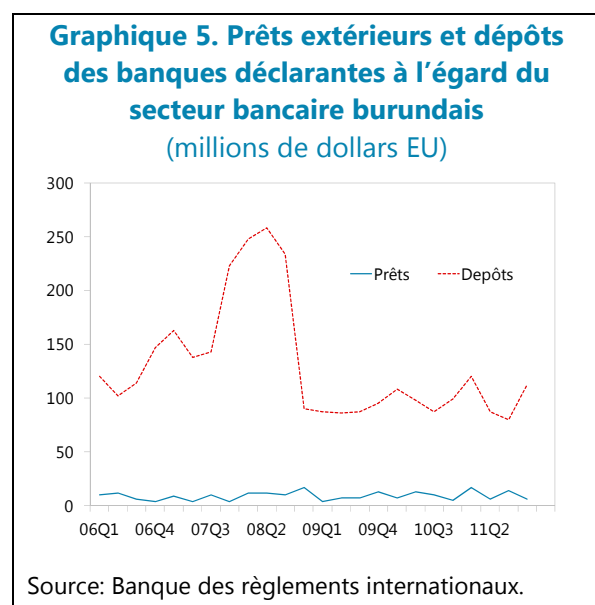
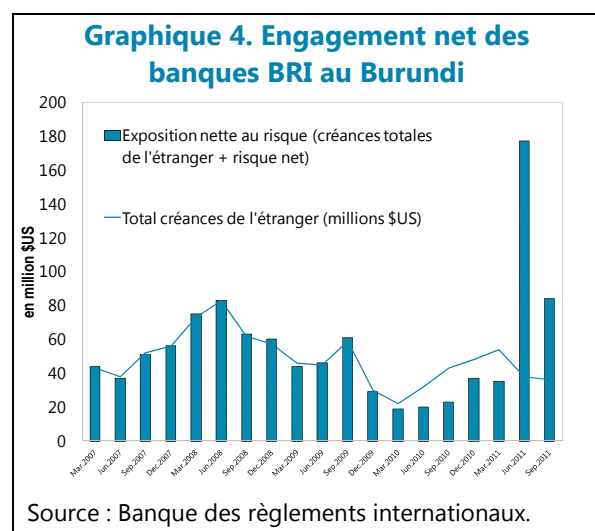


36. Selon les dernières données de la Banque des règlements internationaux (BRI), le volume des engagements des banques BRI (banques communiquant des données à la BRI) au Burundi a augmenté¹⁰.

Il existe des interconnexions entre le système bancaire et les banques BRI par suite des rétrocessions de prêts effectuées par ces dernières à des filiales qui financent des opérations au Burundi. Bien que le volume global net des engagements des banques BRI ait augmenté en 2011, le Burundi a une position créditrice nette envers ces banques. Les risques auxquels est exposé le système bancaire sont en partie amoindris par le fait que ce dernier a essentiellement recours aux

¹⁰ Conformément au principe de la réallocation des risques appliqué pour mesurer les engagements par pays, le pays où se pose le risque ultime est le pays dans lequel le garant d'une créance financière réside et/ou le pays dans lesquels le siège d'une agence juridiquement dépendante se trouve.

dépôts de la petite clientèle et ne procède que dans une mesure très limitée à des financements de montant élevé. La majorité des banques sont des banques locales, à l'exception de deux banques panafricaines qui poursuivent leurs opérations dans plusieurs pays africains.



37. Les services du FMI demandent instamment aux autorités de faire preuve de vigilance face à l'augmentation des risques due aux conditions extérieures défavorables. Les circuits de transmission des tensions financières sont essentiellement indirects, mais les services du FMI encouragent les autorités à continuer de suivre l'évolution de la situation des banques dont les engagements transfrontaliers envers des banques BRI ont augmenté.

Avis des autorités

38. Les autorités estiment que les effets de la crise de la zone euro sur le Burundi seront peu importants. Elles ont fait valoir que les retombées de la crise de la zone euro se transmettent probablement dans une plus large mesure par les circuits commerciaux que par les circuits financiers. Elles ont aussi souligné le fait que le système bancaire a essentiellement recours aux dépôts des particuliers et des petites entreprises et ne procède que rarement à des financements de montant élevé. Elles ont indiqué que des protocoles d'accord avaient été établis avec les responsables de la supervision transfrontalière et qu'ils facilitent la supervision des banques panafricaines.

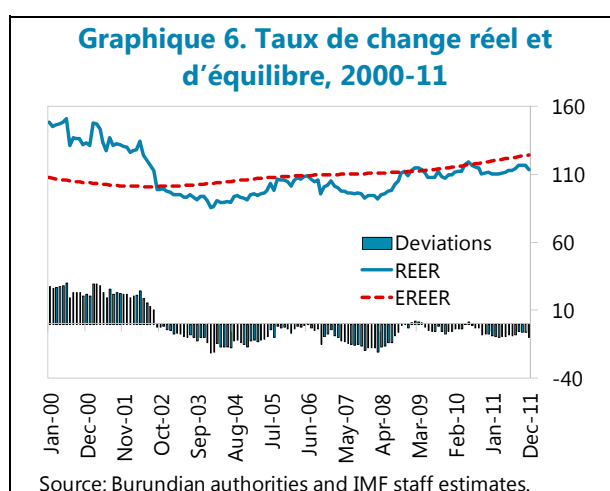
DOMAINE D'INTERVENTION 7 — ACCROISSEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ

Le taux de change continue d'être un important moyen d'intervention permettant à l'économie de s'ajuster aux chocs extérieurs.

39. La souplesse accrue du taux de change facilite l'ajustement aux chocs extérieurs. En modifiant le mode de calcul du taux de change de référence pour baser celui-ci sur les transactions des banques commerciales et en intégrant de plus amples informations sur le marché dans la détermination du taux de change officiel, les autorités ont permis au taux de change de fluctuer dans une plus large mesure. L'écart entre le taux officiel et le taux du marché s'est donc rétréci et la monnaie a été reclassée de la catégorie « stabilisation » à celle des « autres régimes dirigés ». Ces mesures ont facilité le rééquilibrage des actions budgétaires et monétaires en permettant au taux de change d'assumer une plus grande part du poids de l'ajustement.

40. Une évaluation du niveau du taux de change suggère que le franc burundais est légèrement surévalué (Annexe III). La méthode du taux de change effectif réel d'équilibre (TCERE) indique que l'évolution des termes de l'échange est un facteur déterminant du taux de change effectif réel

(TCER)^{11 12}. Selon les estimations, le franc burundais serait sous-évalué d'environ 8 %, ce qui pourrait tenir en partie à la forte hausse des prix du café en 2011.



41. Les réserves du Burundi continuent d'être suffisantes pour absorber les chocs extérieurs. Bien que les réserves brutes en mois d'importations aient récemment diminué, elles continuent de couvrir près de quatre mois d'importations, ce qui permet au Burundi

¹¹ Ce résultat est basé sur le modèle de la monnaie-marchandise, compte tenu du fait que le café constitue environ 85 % des exportations (Cashin *et al.* 2002, FMI document de travail 02/223).

¹² Une seule des trois méthodes du CGER a été utilisée pour évaluer la situation extérieure du Burundi en raison des insuffisances des données.

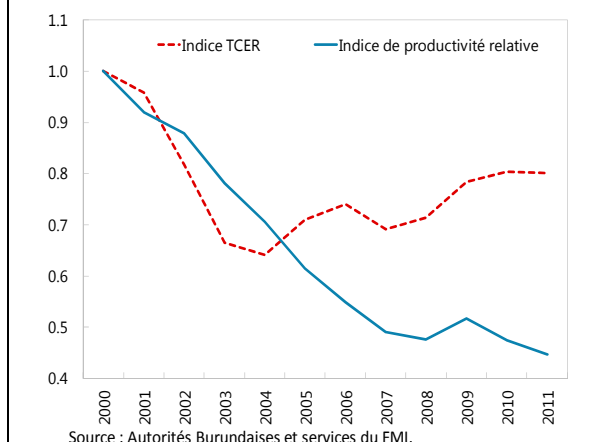
d'avoir une marge de manœuvre suffisante pour atténuer les variations de la consommation et absorber en partie les chocs extérieurs¹³.

42. Les indicateurs autres que les prix suggèrent qu'il serait possible d'améliorer encore la compétitivité. Malgré les améliorations apportées au cadre des affaires, le Burundi continue d'être classé 169^e (sur 183 pays). Les entreprises indiquent que le manque d'accès à des financements, le coût élevé des transports et la précarité de l'approvisionnement en électricité sont des obstacles majeurs à la poursuite de l'activité économique.

43. Le Burundi doit améliorer sa compétitivité. La persistance des pénuries d'électricité, le coût élevé des transports et un cadre des affaires difficile sont des obstacles structurels fondamentaux à la compétitivité du Burundi. Les coûts de transport, qui sont les plus élevés de la CAE, s'expliquent par le fait que le Burundi est un pays enclavé. La productivité relative a, par ailleurs, systématiquement diminué au cours des dix dernières années par suite de la dépense et de

¹³ Crispolti et Tsibouris (Document de travail FMI 12/7) ont établi que les pays à faible revenu dont la couverture des réserves dépasse trois mois d'importations sont mieux en mesure d'absorber les chocs extérieurs que les autres.

Graphique 7. Productivité relative et TCER, 2000-11



l'absorption des importantes entrées de fonds au titre de l'aide¹⁴.

Avis des autorités

44. Les autorités estiment que le niveau du taux de change est approprié, la récente dépréciation cumulée de 11,5 % du franc burundais par rapport au dollar observée entre septembre 2011 et mai 2012 ayant contribué à améliorer sa compétitivité

¹⁴ La productivité relative est définie par le ratio du PIB réel par habitant du Burundi à l'agrégat correspondant de ses principaux partenaires commerciaux.

QUESTIONS ET RISQUES LIÉS AU PROGRAMME

45. Il est proposé de modifier les objectifs pour la prochaine revue. Les autorités ont tenu tous les objectifs à mars 2012. Cependant, le décaissement de l'appui budgétaire de la Banque mondiale au début 2012 a réduit les besoins de financement de l'État pour l'exercice. Les nouveaux objectifs tiennent compte de l'évolution des perspectives macroéconomiques. L'orientation des politiques macroéconomiques dans le cadre du programme n'a pas changé. Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs sont définis dans le Protocole d'accord technique (PAT).

46. La capacité du Burundi à rembourser le FMI est suffisante. Le risque de surendettement du Burundi est jugé élevé en raison de l'éventail limité de ses exportations. L'encours des obligations financières et les obligations prospectives envers le FMI, mesurées par rapport aux réserves officielles ou aux exportations de biens et de services, ne soulève pas de risques apparents de solvabilité ou de liquidité (tableau 6).

47. Les faibles moyens statistiques de l'État limitent la capacité des autorités à élaborer des politiques économiques et sociales saines (MPEF ¶32–¶33). Les carences dans la production des comptes nationaux, les

faiblesses dans l'établissement de données de la balance des paiements et l'obsolescence du panier utilisé pour calculer l'indice des prix à la consommation limitent la capacité du gouvernement à concevoir et mettre en application des politiques appropriées. Les autorités entendent renforcer la production et la diffusion de statistiques, en particulier celles liées aux comptes nationaux et à l'indice des prix à la consommation.

48. Une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de la Banque de la République du Burundi (BRB) a été achevée dans le cadre du nouvel accord FEC. L'évaluation a décelé plusieurs facteurs de vulnérabilité qui continuent de représenter des risques élevés pour les sauvegardes de la BRB. Les faiblesses en matière de gouvernance et d'autonomie doivent être corrigées en renforçant la supervision du Conseil et du Comité d'audit, notamment dans le domaine de la gestion des réserves et des mécanismes d'audit. Les audits spéciaux des décaissements de l'État réalisés par le biais de la BRB devront également se poursuivre jusqu'à ce que des mécanismes à plus long terme aient été établis pour renforcer les contrôles des dépenses publiques. Les autorités sont déterminées à donner suite aux recommandations de

l'évaluation des sauvegardes et ont déjà pris des mesures dans ce sens.

49. La réussite du programme proposé dans le cadre de la FEC est soumise à plusieurs risques internes et externes. Les risques internes concernent les glissements éventuels de la situation sécuritaire, les troubles sociaux, et la capacité des autorités à mettre en œuvre les réformes. Les risques externes proviennent de la dégradation de la conjoncture mondiale, y compris les

incertitudes quant aux concours des bailleurs de fonds, et des chocs de l'offre, qui pourraient provoquer un renchérissement des cours du brut. Si l'appui budgétaire n'est pas à la hauteur ou s'il y a des dérapages dans les dépenses, il faudra alors assainir davantage la situation budgétaire et redéfinir les priorités de dépenses afin de ne pas perturber la viabilité de la dette.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

50. Dans un environnement post-conflit difficile, le Burundi a enregistré des progrès soutenus, quoiqu'inégaux, dans l'application des réformes appuyées par la FEC. Les réformes exécutées par le passé sur le plan des recettes ont réussi, mais celles entreprises dans d'autres domaines ont été généralement lentes, en raison de contraintes de capacité institutionnelle.

51. Il est crucial de poursuivre l'exécution des réformes pour assurer la réussite du programme. La diminution des appuis budgétaires souligne qu'il est nécessaire de financer une plus grande part du budget avec des ressources intérieures et de mieux aligner les priorités de dépenses sur les ressources disponibles.

52. La mise en œuvre rapide des réformes de GFP permettrait d'accroître le degré de transparence et de responsabilisation des finances publiques et encouragerait les bailleurs de fonds à apporter leur soutien. L'amélioration de la gouvernance et de la transparence devient un aspect important de la conditionnalité des bailleurs de fonds. Les services du FMI encouragent les autorités à approuver la nouvelle stratégie de GFP, laquelle devrait s'appuyer sur la récente évaluation réalisée dans le cadre du PEFA.

53. Les services du FMI engagent les autorités à continuer de renforcer la gestion de la dette. La viabilité de la dette reste l'ancrage de la politique budgétaire à moyen terme. Compte tenu du risque élevé de

surendettement et de la faiblesse des capacités institutionnelles, le budget doit continuer de faire appel avant tout à des dons et à des financements extérieurs hautement concessionnels. Les services du FMI encouragent les autorités à donner un cadre régulier aux réunions du comité de la banque centrale et du ministère des finances pour renforcer la coordination de l'exécution du plan de trésorerie. L'exécution d'une stratégie de gestion de la dette fondée sur l'évaluation DEMPA jettera les bases de cette réforme.

54. Il convient de resserrer davantage la politique monétaire si les tensions inflationnistes ne s'estompent pas durant le reste de l'année. Les services du FMI encouragent les autorités à rester vigilantes au cas où les tensions inflationnistes persisteraient, et à être prêtes à prendre d'autres mesures pour gérer les anticipations inflationnistes.

55. Les autorités devraient continuer à suivre de près les risques qui pèsent sur le secteur financier. Les risques se sont aggravés en raison d'une conjoncture extérieure défavorable, de la persistance des chocs et du durcissement des conditions de liquidité. Les services du FMI encouragent les autorités à intensifier les inspections sur site afin de mieux évaluer les risques pour le système bancaire.

56. Il ressort d'une évaluation du niveau du taux de change que le franc burundais est sous-évalué. D'autres indicateurs montrent que d'autres réformes s'imposent pour améliorer le climat des affaires, renforcer la distribution d'électricité et réduire les coûts de transport transfrontaliers.

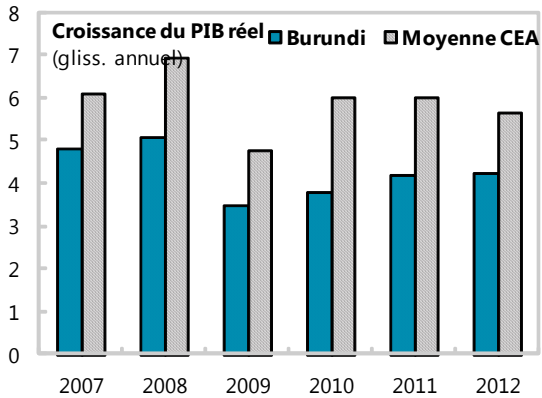
57. La fourniture de données au FMI s'améliore, mais plusieurs carences persistent. Il y a de grandes lacunes dans les comptes nationaux, la balance des paiements et les prix à la consommation. Il faut accorder la priorité à l'amélioration des statistiques dans ces domaines. Le Burundi continue de recevoir une AT pour renforcer l'établissement des données de balance de paiements, des statistiques de finances publiques et des prix à la consommation.

58. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC, à partir des résultats enregistrés par le Burundi et vu l'appropriation du programme par les autorités, et la modification des critères de réalisation à fin septembre 2012.

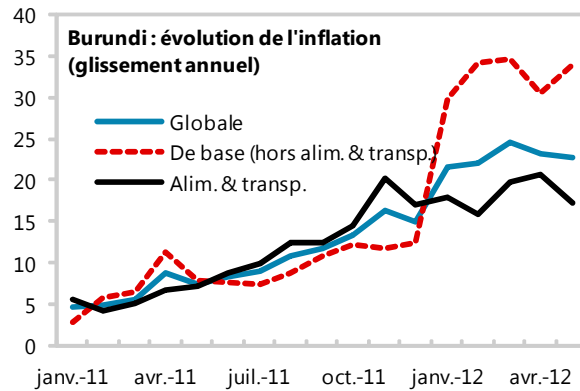
59. Il est proposé que les prochaines consultations au titre de l'article IV aient lieu dans les 24 prochains mois, sous réserve de la décision sur les cycles de consultation (Décision No. 14747– (10/96), 28 septembre 2010).

Graphique 8 : Burundi - Évolution de la situation macroéconomique, 2007-2012

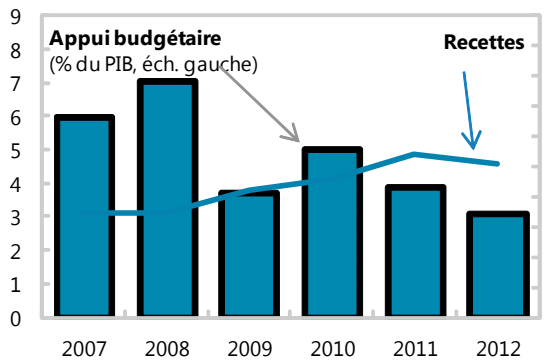
La croissance est volatile et reste inférieure à la moyenne régionale.



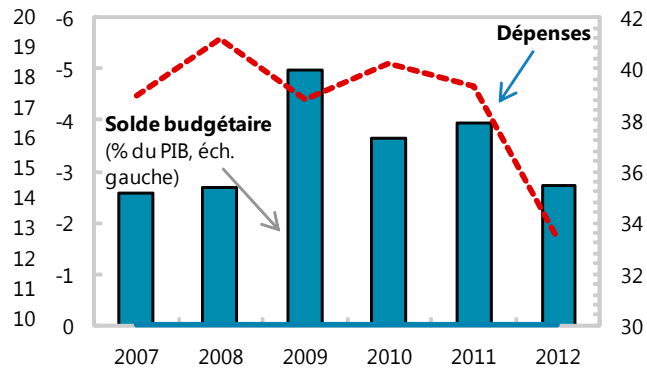
Les effets de second tours persistent.



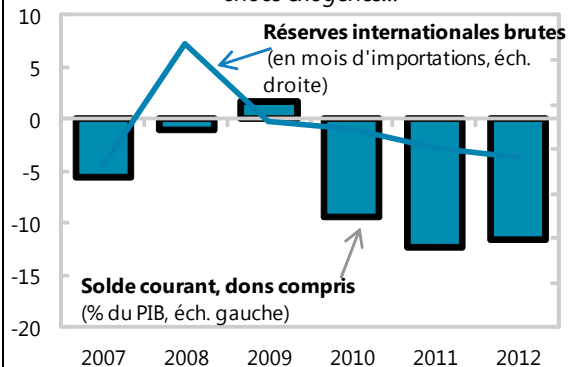
La forte progression des recettes ne parvient pas à compenser le déficit d'appui budgétaire en 2012...



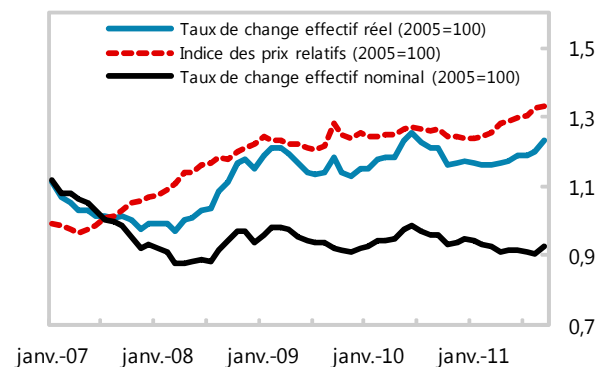
...tandis que les dépenses intérieures doivent être maîtrisées vu la baisse des financements.



Le compte courant reste élevé en parti à cause des chocs exogènes...



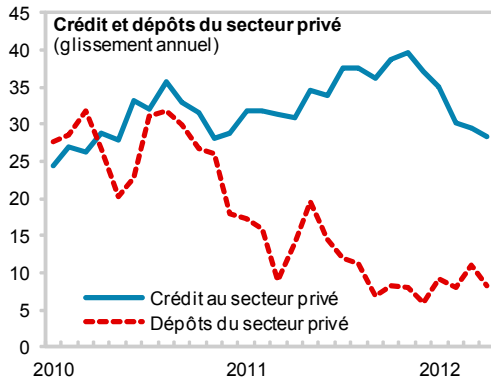
...tandis que le TCER s'est apprécié en raison du différentiel d'inflation



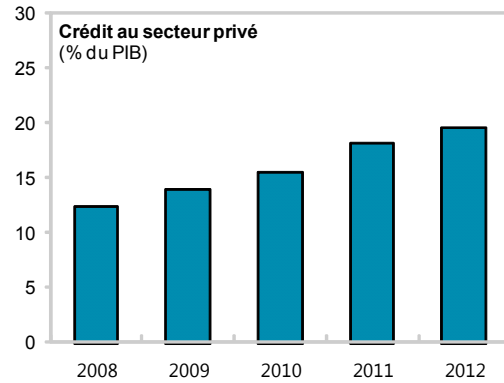
Source : autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

Graphique 9. Burundi : Évolution de la situation monétaire, 2008–2012

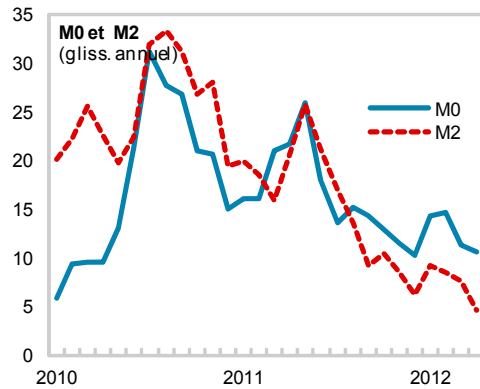
La croissance du crédit au secteur privé a diminué après une forte croissance...



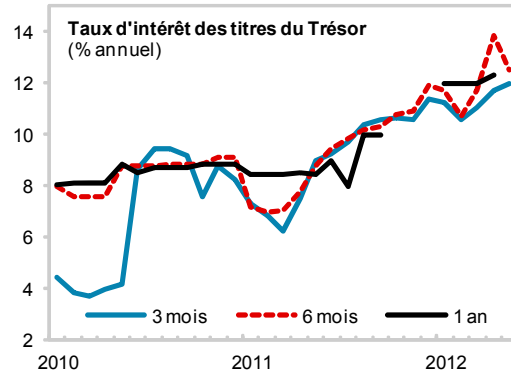
... en partant cependant d'un niveau faible.



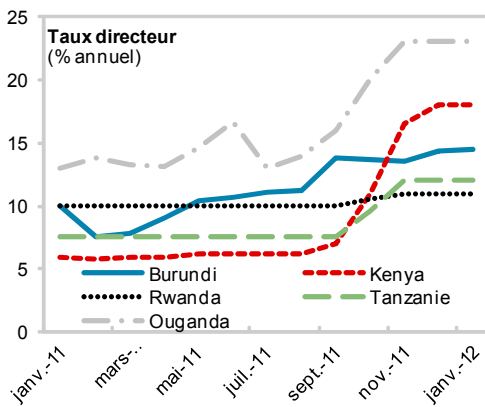
Plus récemment, les agrégats monétaires ont ralenti ...



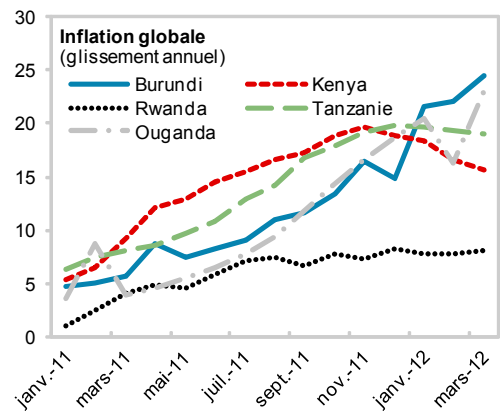
... avec l'augmentation des taux d'intérêt et le resserrement de la liquidité.



Les taux directeurs augmentent en suivant les tendances régionales...



... pour maîtriser les tensions inflationnistes.



Source : autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

Figure 10. CEA : Indicateurs de stabilité financière, 2010–2011



Tableau 1. Burundi: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2010–15

	2010	2011		2012		2013	2014	2015
		Prog. ¹	Prel.	Prog. ¹	Proj.		Proj.	
(Variation annuelle en pourcentage)								
Revenu national et prix								
Croissance du PIB réel	3,8	4,2	4,2	4,8	4,2	4,5	5,1	5,5
Déflateur du PIB	12,3	13,1	14,3	9,9	15,2	11,1	7,2	5,8
Prix à la consommation (moyenne période)	6,4	9,5	9,7	11,7	19,6	6,4	7,4	6,3
Prix à la consommation (fin de période)	4,1	14,3	14,9	10,3	14,7	8,4	6,1	6,4
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b. (\$EU)	48,0	1,4	22,5	20,4	3,1	0,2	-1,0	9,3
Importations, f.à.b. (\$EU)	105,3	6,7	3,7	0,2	-2,9	3,5	1,2	3,7
Exportations en volume	16,4	-21,9	0,4	27,8	30,4	5,4	-3,9	14,8
Importations en volume	145,1	1,3	-22,6	3,7	0,8	7,9	2,8	4,6
Termes de l'échange (détérioration = -)	51,7	4,6	-8,9	-2,5	-17,9	-1,0	4,6	-4,0
(Variation en pourcentage de M2 en début de période, sauf indication contraire)								
Monnaie et crédit								
Avoirs extérieurs nets	-5,4	-2,6	-12,1	1,0	-0,6	6,1	-0,8	7,6
Crédit intérieur	25,1	21,3	30,7	16,1	28,6	14,6	23,3	11,4
État	7,4	3,9	8,0	8,1	5,4	2,6	2,2	2,2
Secteur privé	17,0	17,4	24,1	7,9	23,3	12,5	21,1	9,1
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	19,4	15,8	6,1	13,1	18,4	16,1	12,7	11,6
Base monétaire (taux croissance 12 mois)	5,7	13,5	0,6	12,0	28,1	9,3	16,4	13,3
(Pourcentage du PIB)								
Administrations publiques								
Recettes et dons	37,3	37,9	36,1	32,1	30,8	30,4	29,9	28,6
Recettes fiscales et non fiscales	14,6	15,5	15,4	16,2	15,1	15,5	15,6	15,6
Total dépenses	41,0	40,4	40,0	35,6	33,6	34,9	34,8	32,5
Prêts(+)/emprunts(-) nets	-3,6	-2,5	-4,0	-3,5	-2,7	-4,6	-4,9	-3,9
Secteur extérieur								
Solde transactions courantes	-9,4	-12,5	-12,3	-12,0	-11,6	-11,0	-10,8	-11,1
Balance des paiements globale	0,7	-0,8	-1,6	-0,2	-0,3	-0,3	-2,2	-0,9
Solde épargne-investissement								
Privé	-9,4	-12,5	-12,3	-12,0	-11,6	-11,0	-10,8	-11,1
Public	-5,8	-9,9	-8,3	-8,5	-8,8	-6,5	-5,9	-7,2
Public	-3,6	-2,5	-4,0	-3,5	-2,7	-4,6	-4,9	-3,9
Secteur extérieur								
Réserves officielles brutes (millions \$EU)	332	314	296	308	288	319	308	342
Mois d'importations	4,4	4,4	4,0	4,4	3,8	4,2	3,9	4,7
Ratio service de la dette/exportations (%)	1,4	4,2	3,3	5,8	3,8	7,2	10,6	13,1
<i>Pour mémoire:</i>								
Taux de change nominal (BIF/dollar EU)	1231	...	1261
PIB aux prix courants du marché (milliards BIF)	2495	2933	2971	3367	3566	4138	4663	5203
PIB nominal par habitant (dollars EU)	242	269	255	291	289	311	332	349

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI 12/28.

Tableau 2a. Burundi: Opérations financières de l'administration centrale, 2010–15

	2010	2011		2012		2013	2014	2015
		Prog.	Prel.	Prog.	Proj.			
	(Milliards de BIF)							
Recettes et dons	930,6	1 111,9	1 072,0	1 079,5	1 100,0	1 256,4	1 392,7	1 487,3
Recettes fiscales	341,7	422,4	424,1	507,2	501,2	598,2	675,6	753,3
Impôts sur les revenus, les bénéfices et les plu	108,7	137,9	131,0	167,5	170,5	198,2	222,7	247,4
Taxes sur les biens et services	193,7	243,1	248,6	291,2	279,2	343,0	388,6	434,0
Taxes sur les transactions et échanges interna	39,3	41,4	44,5	48,5	51,5	56,9	64,4	71,9
Recettes non fiscales ¹	21,6	33,2	32,9	38,1	37,4	44,7	50,5	56,4
Dons	567,3	656,3	615,0	534,3	561,5	613,5	666,6	677,7
Appui programmes	124,7	159,8	115,0	87,5	111,3	68,3	45,6	48,0
Appui projets	182,4	323,6	325,9	283,7	283,7	375,1	431,2	481,0
Autre dons et transferts ²	260,2	173,0	174,1	163,0	166,5	170,1	189,9	148,6
Dépenses totales	1 021,5	1 185,4	1 189,5	1 198,1	1 197,6	1 445,1	1 623,4	1 689,7
Dépenses	722,6	729,9	726,3	724,3	743,8	815,5	905,6	936,1
Rémunération des employés	214,9	256,6	258,2	280,8	288,3	317,9	352,0	386,9
dont: secteurs prioritaires	137,0	152,3	160,4	171,5	180,7	205,5	233,7	258,4
dont: secteurs sécuritaires	53,1	79,8	75,6	81,2	81,3	85,1	89,0	96,0
Régularisation des arriérés de rémunération ³	18,8	22,0	22,0	0,0	6,0	0,0	0,0	0,0
Acquisition/consommation de biens et services	100,3	98,5	97,9	97,3	98,9	114,8	128,2	141,8
Subventions et prestations sociales	101,4	145,6	140,0	161,7	162,6	188,7	208,9	228,9
Intérêts	14,9	25,7	25,5	34,6	34,6	23,9	26,7	29,9
dont: intérieurs	13,4	22,8	22,0	29,4	29,4	20,0	21,4	23,5
Autres dépenses	272,3	181,6	182,6	149,9	153,4	170,1	189,9	148,6
dont: ressources intérieures	41,1	8,6	8,6	12,9	12,9	0,0	0,0	0,0
Acquisition nette d'actifs non financiers ¹	298,9	455,5	463,2	473,8	453,8	629,6	717,7	753,6
dont: ressources intérieures	50,6	97,0	104,7	125,5	107,7	157,3	180,4	204,9
Prêts(+)/emprunts(-) nets	-91,0	-73,5	-117,4	-118,6	-97,6	-188,7	-230,6	-202,4
Erreurs et omissions	8,9	0,0	18,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Acquisition nette d'actifs financiers ⁴	15,1	-14,4	-11,4	-33,6	-42,6	-2,0	-2,0	-1,0
Dépôts	15,1	-13,4	-10,4	-25,4	-28,4	0,0	0,0	0,0
Prêts à l'appui des réformes	0,0	0,0	0,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	0,0
Actions et autres participations	0,0	-1,0	-1,0	-7,2	-13,2	-1,0	-1,0	-1,0
Accumulation nette de passifs	97,2	59,1	87,8	85,0	55,0	129,3	141,7	99,9
Intérieur	55,7	28,4	59,4	34,1	6,3	37,6	42,3	47,2
Extérieur	41,5	30,7	28,4	50,9	48,8	91,8	99,4	52,7
Écart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	57,4	86,9	101,5
Recettes et dons	930,6	1 111,9	1 072,0	1 079,5	1 100,0	1 256,4	1 392,7	1 487,3
Total dépenses	1 021,5	1 185,4	1 189,5	1 198,1	1 197,6	1 445,1	1 623,4	1 689,7
dont: Rémunération des employés	214,9	256,6	258,2	280,8	288,3	317,9	352,0	386,9
<i>Pour mémoire:</i>								
Financement intérieur net	40,6	41,8	69,8	59,5	34,6	37,6	42,3	47,2
Dépenses pro-pauvres	323,8	368,2	371,5	398,0	398,0	491,8	566,8	646,1
Dette publique ⁵	37,0	35,9	35,9	35,6	35,6	34,7	32,3	29,9
dont: dette intérieure	17,1	13,9	13,7	13,1	11,6	10,9	10,6	10,4
PIB aux prix courants du marché (milliards BIF)	2 495	2 933	2 971	3 367	3 566	4 138	4 663	5 203

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Cession de capital fixe incluse dans recettes non fiscales plutôt que dans dépenses.² Comprend remboursement Fonds AMISOM.³ Rémunération due au remboursement des arriérés de salaire et arriérés de paiement à ONATEL.⁴ Une valeur négative correspond à une réduction des avoirs financiers.⁵ En pourcentage du PIB.

Tableau 2b. Burundi: Opérations financières de l'administration centrale, 2010–15

	2010	2011		2012		2013	2014	2015
		Prog.	Prel.	Prog.	Proj.			
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Recettes et dons	37.3	37.9	36.1	32.1	30.8	30.4	29.9	28.6
Recettes fiscales	13.7	14.4	14.3	15.1	14.1	14.5	14.5	14.5
Impôts sur les revenus, les bénéfices et les plu	4.4	4.7	4.4	5.0	4.8	4.8	4.8	4.8
Taxes sur les biens et services	7.8	8.3	8.4	8.6	7.8	8.3	8.3	8.3
Taxes sur les transactions et échanges interna	1.6	1.4	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
Recettes non fiscales ¹	0.9	1.1	1.1	1.1	1.0	1.1	1.1	1.1
Dons	22.7	22.4	20.7	15.9	15.7	14.8	14.3	13.0
Appui programmes	5.0	5.4	3.9	2.6	3.1	1.7	1.0	0.9
Appui projets	7.3	11.0	11.0	8.4	8.0	9.1	9.2	9.2
Autre dons et transferts ²	10.4	5.9	5.9	4.8	4.7	4.1	4.1	2.9
Dépenses totales	41.0	40.4	40.0	35.6	33.6	34.9	34.8	32.5
Dépenses	29.0	24.9	24.4	21.5	20.9	19.7	19.4	18.0
Rémunération des employés	8.6	8.7	8.7	8.3	8.1	7.7	7.5	7.4
dont: secteurs prioritaires	5.5	5.2	5.4	5.1	5.1	5.0	5.0	5.0
dont: secteurs sécuritaires	2.1	2.7	2.5	2.4	2.3	2.1	1.9	1.8
Régularisation des arriérés de rémunération ³	0.8	0.8	0.7	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0
Acquisition/consommation de biens et services	4.0	3.4	3.3	2.9	2.8	2.8	2.7	2.7
Subventions et prestations sociales	4.1	5.0	4.7	4.8	4.6	4.6	4.5	4.4
Intérêts	0.6	0.9	0.9	1.0	1.0	0.6	0.6	0.6
dont: intérieurs	0.5	0.8	0.7	0.9	0.8	0.5	0.5	0.5
Autres dépenses	10.9	6.2	6.1	4.5	4.3	4.1	4.1	2.9
dont: ressources intérieures	1.6	0.3	0.3	0.4	0.4	0.0	0.0	0.0
Acquisition nette d'actifs non financiers ¹	12.0	15.5	15.6	14.1	12.7	15.2	15.4	14.5
dont: ressources intérieures	2.0	3.3	3.5	3.7	3.0	3.8	3.9	3.9
Prêts(+)/emprunts(-) nets	-3.6	-2.5	-4.0	-3.5	-2.7	-4.6	-4.9	-3.9
Erreurs et omissions	0.4	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Acquisition nette d'actifs financiers ⁴	0.6	-0.5	-0.4	-1.0	-1.2	0.0	0.0	0.0
Dépôts	0.6	-0.5	-0.4	-0.8	-0.8	0.0	0.0	0.0
Prêts à l'appui des réformes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Actions et autres participations	0.0	0.0	0.0	-0.2	-0.4	0.0	0.0	0.0
Accumulation nette de passifs	3.9	2.0	3.0	2.5	1.5	3.1	3.0	1.9
Intérieur	2.2	1.0	2.0	1.0	0.2	0.9	0.9	0.9
Extérieur	1.7	1.0	1.0	1.5	1.4	2.2	2.1	1.0
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.4	1.9	2.0
<i>Pour mémoire:</i>								
Financement intérieur net	1.6	1.4	2.4	1.8	1.0	0.9	0.9	0.9
Dépenses pro-pauvres	13.0	12.6	12.5	11.8	11.2	11.9	12.2	12.4
Dette publique	37.0	35.9	35.9	35.6	35.6	34.7	32.3	29.9
dont: dette intérieure	17.1	13.9	13.7	13.1	11.6	10.9	10.6	10.4
PIB aux prix courants du marché (milliards BIF)	2,495	2,933	2,971	3,367	3,566	4,138	4,663	5,203

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Cession de capital fixe incluse dans recettes non fiscales plutôt que dans dépenses.² Comprend remboursement Fonds AMISOM.³ Rémunération due au remboursement des arriérés de salaire et arriérés de paiement à ONATEL.⁴ Une valeur négative correspond à une réduction des avoirs financiers.

Tableau 3. Burundi : Situation monétaire, 2010–13

	2010	2011		2012		2013
		Prog. ¹	Prel.	Prog. ¹	Proj.	
(Miliards de BIF)						
Avoirs extérieurs nets	139,9	123,7	63,3	131,3	59,3	107,9
Banque centrale	104,3	80,0	26,2	79,6	14,1	52,8
Banques créatrices de monnaie	35,7	43,7	37,1	51,7	45,1	55,1
Avoirs intérieurs nets	644,9	790,5	771,1	908,3	971,2	1087,9
Crédit intérieur	692,4	827,3	887,2	945,1	1079,7	1196,3
Créances nettes sur l'État	291,9	316,5	342,4	376,0	378,4	399,4
<i>Dont</i> : sur le Trésor	303,1	327,8	355,9	387,3	390,6	411,5
Crédit à l'économie	400,5	510,8	544,8	569,1	701,3	796,9
Autres postse, net (avoirs = +)	-47,5	-36,7	-116,1	-36,7	-108,5	-108,4
M3	784,8	914,2	834,4	1039,6	1030,5	1195,9
Dépôts en devises	151,4	180,5	162,2	209,9	234,5	272,1
M2	633,5	733,7	672,1	829,7	796,0	923,8
Circulation fiduciaire	139,1	162,0	153,2	184,3	189,2	219,7
Dépôts en monnaie locale	494,4	571,7	518,9	645,4	606,8	704,1
Dépôts à vue	341,3	392,2	331,8	439,7	393,4	456,5
Quasi-monnaie	153,1	179,4	187,1	205,7	213,4	247,7
(Variation en % de M2 en début de période)						
Avoirs extérieurs nets	-5,4	-2,6	-12,1	1,0	-0,6	6,1
Banque centrale	-2,7	-3,8	-12,3	-0,1	-1,8	4,9
Banques créatrices de monnaie	-2,7	1,3	0,2	1,1	1,2	1,3
Avoirs intérieurs nets	27,2	23,0	19,9	16,1	29,8	14,7
Crédit intérieur	25,1	21,3	30,7	16,1	28,6	14,6
Créances nettes sur l'État	7,4	3,9	8,0	8,1	5,4	2,6
Crédit à l'économie	17,7	17,4	22,8	7,9	23,3	12,0
<i>Dont</i> : secteur privé	17,0	17,4	24,1	7,9	23,3	12,5
M3	21,8	20,4	7,8	17,1	29,2	20,8
Dépôts en devises	2,5	4,6	1,7	4,0	10,7	4,7
M2	19,4	15,8	6,1	13,1	18,4	16,1
Circulation fiduciaire	3,4	3,6	2,2	3,0	5,4	3,8
Dépôts en monnaie locale	15,9	12,2	3,9	10,0	13,1	12,2
Dépôts à vue	10,9	8,0	-1,5	6,5	9,2	7,9
Quasi-monnaie	5,0	4,2	5,4	3,6	3,9	4,3
<i>Pour mémoire :</i>						
Base monétaire (pourcentage variation 12 mois)	5,7	13,5	0,6	12,0	28,1	9,3
Vitesse de circulation (PIB/M2; fin de période)	3,9	4,0	4,4	4,1	4,5	4,5

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI 12/28.

Tableau 4. Burundi : Comptes de la banque centrale, 2010–12

	2010				2011				2012			
	Mars	Juin	Sep.	Déc.	Mars	Juin	Sep.	Déc.	Mars	Juin	Sep. Proj.	Déc.
	(Milliards de BIF)											
Avoirs extérieurs nets	105,3	67,7	44,0	104,3	107,6	88,8	40,0	26,2	16,9	11,4	15,7	14,1
Avoirs	394,3	344,1	346,6	416,1	424,4	433,0	393,7	411,5	418,0	402,6	357,7	414,1
Engagements	289,1	276,3	302,6	311,8	316,9	344,3	353,7	385,4	401,1	391,1	342,0	400,0
Avoirs intérieurs nets	49,8	107,7	140,2	105,6	86,4	121,9	167,4	185,1	176,5	235,2	235,0	234,8
Crédit intérieur	136,1	177,8	198,9	182,9	146,8	166,1	217,3	299,3	254,0	269,1	267,1	341,5
Créances nettes sur l'État	151,8	171,5	194,7	183,9	144,5	158,8	189,7	266,5	213,7	239,3	273,5	265,6
Autres crédits	-15,7	6,3	4,2	-1,0	2,4	7,2	27,6	32,8	40,3	29,8	-6,4	75,9
Autres postes, net (avoirs = +)	-86,3	-70,1	-58,7	-77,4	-60,5	-44,2	-49,8	-114,2	-77,4	-33,9	-32,1	-81,3
Base monétaire	155,1	175,4	184,1	209,8	193,9	210,6	207,4	211,2	193,4	246,6	250,7	249,0
Circulation fiduciaire	109,5	131,1	132,5	139,1	132,5	154,7	151,4	153,2	147,4	181,1	166,7	189,2
Réserves bancaires	26,4	23,7	30,4	45,7	39,3	27,3	33,1	34,9	22,9	37,0	61,1	36,7
Encaisse	15,9	16,5	16,8	16,7	17,3	17,6	17,1	16,9	18,1	17,6	17,1	16,9
Autres dépôts non bancaires	3,3	4,1	4,4	8,3	4,8	10,9	5,9	6,2	5,0	10,9	5,9	6,2
<i>Pour mémoire:</i>												
Avoirs extérieurs nets BRB (millions \$EU)	85,6	55,0	35,7	84,6	87,0	71,4	31,4	19,2	12,1	8,1	11,1	10,1

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Burundi : Balance des paiements, 2010–15

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Est.				Proj.	
	(Millions de dollars EU)					
Solde des transactions courantes (Hors transferts officiels)	-190,3	-268,4	-294,2	-308,7	-329,5	-366,5
	-554,6	-527,3	-497,0	-523,0	-534,8	-541,9
Balance commerciale	-569,3	-571,4	-547,5	-571,1	-580,9	-595,1
Exportations, f.à.b.	101,2	124,0	127,8	128,0	126,7	138,5
<i>Dont: café</i>	69,7	75,6	77,6	77,8	74,0	82,2
Importations, f.à.b.	-670,5	-695,4	-675,4	-699,1	-707,6	-733,6
<i>Dont: produits pétroliers</i>	-98,4	-164,0	-167,2	-161,6	-165,2	-171,5
Services (net)	-88,0	-99,3	-101,1	-105,7	-110,5	-110,2
Revenu (net)	-11,8	-19,1	-13,4	-14,1	-14,5	-14,9
Transferts courants (net)	478,9	421,4	367,8	382,2	376,3	353,6
<i>Dont: officiels (net)</i>	364,4	258,9	202,7	214,3	205,2	175,4
Compte de capital ¹	148,2	258,4	201,3	258,4	284,3	306,7
Compte d'opérations financières	139,1	150,4	85,7	41,1	-23,2	29,2
Investissement direct	0,8	3,4	31,6	33,2	34,9	36,6
Autres investissements	138,3	147,1	54,1	7,9	-58,1	-7,4
Avoirs	-43,6	-46,8	-36,2	-44,1	-40,8	-42,1
Engagements	181,9	193,9	90,2	52,0	-17,3	34,7
<i>Dont: allocation DTS</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions	-83,5	-175,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	13,5	-35,3	-7,3	-9,2	-68,5	-30,6
Financement (augmentation avoirs = -)	-13,5	35,3	7,3	-30,4	11,2	-34,1
<i>Dont: variation réserves officielles</i>	-9,2	36,7	7,1	-30,7	11,0	-34,3
<i>Dont: utilisation crédit FMI, existant et prospectif (net)</i>	20,3	18,2	10,9	5,0	-0,9	-11,4
Achats et crédits	20,3	20,4	15,2	15,2	15,2	7,6
Remboursements	0,0	2,2	4,4	10,2	16,1	19,0
Écart de financement ²	0,0	0,0	0,0	39,5	57,3	64,7
<i>Dont: autres donateurs</i>	0,0	0,0	0,0	39,5	57,3	64,7
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
<i>Pour mémoire :</i>						
Solde transactions courantes	-9,4	-12,3	-11,6	-11,0	-10,8	-11,1
Réserves officielles brutes						
Millions dollars EU	332	296	288	319	308	342,5
Mois d'importations	4,4	4,0	3,8	4,2	3,9	4,7
VA de la dette extérieure (% exportations biens et services)	151	174	162	167	170	171
Total dette extérieure	22	23	22	22	22	22
Prix du café (cents EU/livre)	194	273	187	179	189	175
Pétrole (\$EU/baril)	79	104	102	94	92	90
PIB nominal (millions dollars EU)	2024	2182	2540	2795	3051	3292

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ À partir des informations préliminaires fournies par les bailleurs de fonds.² Financement escompté à partir de concours additionnels des bailleurs de fonds.

Tableau 6. Burundi : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2010–20

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Projections								
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants									
(Millions de DTS)									
Principal	2,9	6,7	10,6	12,5	13,0	12,0	11,2	8,5	5,8
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs									
(Millions de DTS)									
Principal	2,9	6,7	10,6	12,5	13,0	12,0	12,5	11,8	11,1
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Total des obligations sur la base des crédits existants et prospectifs									
(Millions de DTS)									
En % des exportations de biens et de services	1,9	4,4	7,1	7,7	8,3	7,0	6,5	5,5	4,6
En % du service de la dette ¹	49,0	60,8	67,1	58,5	58,6	49,8	45,9	41,6	37,7
En % des réserves officielles brutes	1,5	3,2	5,3	5,6	5,4	4,4	4,2	3,8	3,5
En % du PIB	0,2	0,4	0,5	0,6	0,6	0,5	0,4	0,4	0,3
En % de la quote-part	3,7	8,7	14,0	16,5	17,1	15,8	16,4	15,4	14,5
Encours des crédits du FMI									
(Millions de DTS)									
En % des exportations de biens et de services	57,9	59,5	59,8	50,1	44,0	33,5	23,6	15,7	9,5
En % du service de la dette ¹	1 507,4	824,3	563,6	382,6	312,4	238,6	166,7	119,2	77,1
Percent of tax revenue	46,7	43,5	44,8	36,9	28,5	21,3	15,2	11,0	7,1
En % des réserves officielles brutes	5,3	5,0	4,5	3,8	3,0	2,2	1,5	1,0	0,6
En % de la quote-part	114,2	118,5	117,8	108,0	91,2	75,6	59,4	44,2	29,7
Utilisation nette des crédits du FMI (en millions de DTS)									
Décaissements	7,1	3,3	-0,6	-7,5	-13,0	-12,0	-12,5	-11,8	-11,1
Remboursements et rachats	10,0	10,0	10,0	5,0	--	--	--	--	--
	2,9	6,7	10,6	12,5	13,0	12,0	12,5	11,8	11,1
<i>Pour mémoire :</i>									
Exportations de biens et services (Millions \$EU)	232,8	233,6	230,8	252,3	242,2	263,7	293,8	327,8	366,4
Service de la dette (Millions \$EU)	8,9	16,9	24,5	33,1	34,1	37,0	41,7	43,3	45,0
Réserves officielles brutes (Millions \$EU)	288,5	319,2	308,2	342,5	373,7	414,8	455,5	468,3	486,9
PIB nominal (Millions \$EU)	2 539,9	2 795,2	3 051,3	3 292,3	3 586,4	4 003,8	4 487,3	5 035,0	5 657,2
Quote-part (Millions DTS)	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0

Sources : estimations et projections des services du FMI.

¹Le total du service de la dette comprend les rachats et remboursements au FMI.

**Tableau 7. Burundi : Calendrier effectif et projeté des décaissements et revues
au titre de la FEC, 2012–15**

Date	Décaissement (millions DTS)	Pourcentage quote-part	Conditions
27 janvier 2012	1	1.3	Approbation par le Conseil d'administration
15 juillet 2012	4	5.2	Achèvement de la première revue à partir de l'observation des critères de réalisation à fin mars 2012
15 janvier 2013	5	6.5	Achèvement de la deuxième revue à partir de l'observation des critères de réalisation à fin septembre 2012.
15 juillet 2013	5	6.5	Achèvement de la troisième revue à partir de l'observation des critères de réalisation à fin mars 2013
15 janvier 2014	5	6.5	Achèvement de la quatrième revue à partir de l'observation des critères de réalisation à fin septembre 2013.
15 juillet 2014	5	6.5	Achèvement de la cinquième revue à partir de l'observation des critères de réalisation à fin mars 2013
15 janvier 2015	5	6.5	Achèvement de la sixième revue à partir de l'observation des critères de réalisation à fin septembre 2014.
Total accord FEC	30	39	

Tableau 8. Burundi : Indicateurs de solidité du secteur bancaire, 2006–12

(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2009	2010	2011	2011	2011	2011	2012
	Déc.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars
Fonds propres							
Fonds propres/actifs pondérés (ratio solvabilité)	19,1	19,7	21,7	20,7	20,0	19,8	19,8
Fonds propres de base (Tier 1)/actifs pondérés	15,5	16,9	18,9	18,1	17,6	17,3	17,3
Qualité des actifs							
Prêts improductifs (en % du total des prêts bruts)	13,0	10,0	8,8	7,6	7,3	7,7	8,1
Provisions (en % des prêts improductifs)	88,7	87,6	90,5	90,6	81,9	83,3	76,7
Prêts improductifs nets de provisions (en % des fonds propre)	5,4	4,3	2,8	2,6	5,0	4,9	7,1
Gros engagements (en % des fonds propres)	28,2	28,6	25,8	27,3	21,7	23,5	20,8
Taux de rentabilité							
Rendement des actifs	2,6	2,5	1,0	1,9	2,9	3,2	0,7
Rendement des fonds propres	22,8	21,8	6,7	13,2	20,3	23,0	4,6
Intérêts nets (en % du produit brut)	207,0	191,3	168,3	164,8	165,7	175,6	176,9
Coûts hors intérêts (en % du produit brut)	172,3	143,4	101,4	100,0	121,4	114,0	128,6
Liquidité							
Actifs liquides (en % des prêts accordés)	91,4	90,5	77,7	55,8	49,5	59,5	56,0
Actifs liquides (en % des engagements à court terme)	168,8	153,5	133,0	91,2	79,4	93,1	88,6

Sources : autorités burundaises.

ANNEXE I. BURUNDI: MATRICE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Nature/sources des principaux risques	Probabilité que ces risques se matérialisent au cours des trois prochaines années	Répercussions que devraient avoir ces risques sur l'économie s'ils se matérialisent
<p>Dégradation de la situation politique et de la sécurité</p>	<p>Évaluation des services du FMI: moyenne</p> <p>Malgré les récents progrès accomplis dans le domaine de l'édification de la nation, la situation politique reste fragile.</p> <p>Le Conseil de sécurité de l'ONU s'est déclaré préoccupé par les exécutions extrajudiciaires commises par les forces de sécurité. Le 27 mars, la société civile et les syndicats ont fait grève pour protester contre la hausse des tarifs de l'électricité et des prix des produits pétroliers.</p> <p>La récente montée des violences dans l'est du Congo n'a pas eu de répercussions significatives sur la sécurité au Burundi. Les autorités ont néanmoins déployé un bataillon à la frontière et se tiennent prêtes à intervenir, si nécessaire, pour prévenir toute nouvelle dégradation de la situation sur ce front.</p>	<p>Évaluation des services du FMI: moyennes</p> <p>Provoqueront:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- des troubles sociaux généralisés 2- des pressions supplémentaires sur les dépenses budgétaires (essentiellement les dépenses militaires) 3- un ralentissement de la croissance <p>Les ressources nécessaires pour atténuer ces répercussions sont limitées.</p>
<p>Diminution de l'appui des bailleurs de fonds</p>	<p>Évaluation des services du FMI: moyenne à élevée</p> <p>Si les bailleurs multilatéraux continuent de fournir un appui</p>	<p>Évaluation des services du FMI: fortes</p> <p>Provoqueront:</p>

	<p>budgétaire, moyennant toutefois un renforcement de la conditionnalité, les bailleurs bilatéraux réduisent leur participation</p> <p>Le peu de progrès qui semble avoir été accompli dans le domaine des droits de la personne humaine et de la primauté du droit continue d'être jugé très préoccupant par les bailleurs de fonds (en particulier bilatéraux)</p>	<p>1- une baisse des recettes totales (due à la contraction des dons au titre du soutien budgétaire)</p> <p>2- une augmentation des besoins de financement</p> <p>3- l'intensification des pressions exercées en vue d'améliorer la mobilisation, l'administration et de recouvrement des recettes</p> <p>4- l'intensification des pressions exercées en vue de rationaliser et de maîtriser les dépenses budgétaires</p> <p>Les ressources nécessaires pour atténuer ces répercussions sont limitées.</p>
Détérioration des termes de l'échange	<p>Évaluation des services du FMI: moyenne</p> <p>Les prix alimentaires mondiaux ont augmenté de 8 % au cours de la période de quatre mois commençant en décembre 2011 et, en mars 2012, n'étaient inférieurs que de 6 % au niveau record atteint en février 2011.</p> <p>Les prix du café ont évolué à la baisse au cours des 12 derniers mois. Les prix de l'Arabica se sont de nouveau ajustés à la baisse en mars, tandis que les prix du Robusta ont augmenté.</p>	<p>Évaluation des services du FMI: moyennes</p> <p>Provoqueront:</p> <p>1- une détérioration de la base d'exportation</p> <p>2- une accélération de l'inflation (due à la part importante de produits importés dans le panier utilisé pour calculer l'IPC)</p> <p>3- un ralentissement de la croissance</p> <p>Les instruments d'intervention qui peuvent être utilisés pour atténuer ces répercussions sont limités.</p>
Risque d'inflation	<p>Évaluation des services du FMI: moyenne à élevée</p> <p>En raison des carences des données, il est difficile d'évaluer l'ampleur des mesures d'intervention nécessaires.</p> <p>Les effets secondaires de la hausse des coûts, essentiellement des transports et des importations, ont un impact sur l'inflation hors énergie et alimentation. La répercussion d'une grande partie des variations des cours mondiaux des produits de base dans les pays voisins a</p>	<p>Évaluation des services du FMI: moyennes à fortes</p> <p>Provoqueront:</p> <p>1- une augmentation de l'inflation globale</p> <p>2- des troubles sociaux</p> <p>3- des pressions sur les autorités (et le budget) pour atténuer ces répercussions</p> <p>Les instruments d'intervention qui peuvent être utilisés pour atténuer ces répercussions sont limités.</p>

	un effet marqué sur les prix des importations au Burundi.	
Forte intensification de la crise dans la zone euro	<p>Évaluation des services du FMI: moyenne</p> <p>Le ralentissement économique dans la zone euro et la rapidité de la reprise sont largement tributaires de la nature de la mise en œuvre des restructurations de dettes souveraines, ainsi que de la crédibilité des futurs ajustements budgétaires.</p>	<p>Évaluation des services du FMI: moyen</p> <p>Les engagements des banques burundaises dans la zone euro sont peu élevés. Le Burundi subirait toutefois les répercussions d'un ralentissement des échanges mondiaux.</p>

ANNEXE II. BURUNDI — FAUT-IL REVOIR LE MÉCANISME DE TARIFICATION DES CARBURANTS?¹

Le Burundi emploie depuis plus de deux ans un mécanisme (formule) de fixation des prix des produits pétroliers, qu'il a récemment complété par un système de lissage faisant intervenir un fonds de stabilisation. En mai 2011, les autorités ont mis en place un système de subvention des prix des produits pétroliers. Cette note : i) récapitule les dispositions du mécanisme de tarification des produits pétroliers au Burundi et explique certaines de ses insuffisances; ii) examine les raisons de l'adoption d'un mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers assorti d'un système de lissage et expose certains des principes qui ont guidé sa conception²; et iii) propose certaines modifications qui pourraient être apportées au mécanisme de fixation des prix

I. MÉCANISME ACTUEL DE TARIFICATION DES CARBURANTS

La formule de fixation des prix des produits pétroliers utilisée par le Burundi établit une procédure permettant de fixer les prix de détail sur la base des prix mondiaux que doivent acquitter les importateurs, des coûts de distribution convenus au préalable (coûts de transport, de dépôt et autres frais administratifs), de marges préalablement établies pour les importateurs et les distributeurs privés, et des taxes. La formule stipule, chaque mois, les prix de détail nécessaires pour assurer la couverture des marges convenues, sur la base des cours des produits raffinés sur les marchés mondiaux (tirés de Platts) et les paramètres des coûts d'importation inclus dans la formule³.

La formule initiale a été récemment modifiée et un *fonds de stabilisation (FS) des prix de détail a été créé*. La formule actuelle inclut un montant forfaitaire par litre de produit pétrolier distribué (qui est différent pour chaque produit). Ce montant, qui est prélevé au niveau des douanes, doit être affecté au FS et déposé dans un compte subsidiaire spécial à la Banque centrale. Le FS a pour objet d'atténuer les fluctuations des prix de détail. Ce mécanisme n'est toutefois pas automatique: les autorités doivent décider, à chaque période, si elles ajusteront ou non la

¹ Préparé par Bertrand Gruss et Agustin Roitman (département des finances publiques – FAD).

² Cette note s'inspire dans une large mesure du manuel technique du FAD intitulé "On the Design and Implementation of Automatic Fuel Pricing Mechanisms" établi par D. Coady, A. Tuladhar, J. Arze del Granado, L. Eyraud et L. Nemeth.

³ Une moyenne sur deux mois des prix à l'importation (Platts) est utilisée dans la formule parce que le Burundi est un pays enclavé et qu'il existe, de ce fait, un décalage important entre le moment où les produits pétroliers sont achetés à l'étranger et le moment où ils sont mis en vente sur le marché intérieur.

contribution au FS et, par conséquent, le niveau auquel elles fixeront les prix de détail. Le FS ne devrait, théoriquement, engendrer aucune perte ou volatilité au niveau des recettes fiscales puisque le système de lissage ne doit être appliqué que si le solde du FS est positif. Cela n'est, en fait, pas totalement exact et est, dans tous les cas, difficile à vérifier, comme indiqué ci-après.

A. Insuffisances du mécanisme actuel: observations récentes

Certaines des insuffisances du mécanisme tiennent à l'application du cadre initial, tandis que d'autres découlent de l'application du mécanisme de lissage (c'est-à-dire du FS). Premièrement, l'actualisation de la structure des coûts n'est pas satisfaisante parce que les différents coûts intégrés dans la formule de fixation des prix sont mis à jour de manière irrégulière. Deuxièmement, le FS n'étant pas un mécanisme automatique, les autorités sont régulièrement en butte à des pressions similaires à celles que subissent les pays qui n'ont recours à aucune formule pour décider du niveau des prix. Cette situation a trois conséquences indésirables:

Des variations de prix et des distorsions importantes. Aucune distinction n'est faite entre les variations des cours mondiaux du pétrole, qui sont généralement très persistantes et ont un impact sur les prix à l'importation, et les fluctuations temporaires, de sorte que les prix peuvent être fixés au même niveau pendant de longues périodes, puis faire l'objet d'un important ajustement ponctuel (ou d'une série d'ajustements relativement importants)⁴.

Un manque de transparence budgétaire. Les retraits de fonds du FS s'effectuent par le biais d'un ajustement des droits d'accise. En principe, cette manière de procéder ne devrait pas entraîner de pertes budgétaires à condition que cet ajustement soit compensé au moyen des ressources du FS. En pratique, toutefois, les ressources du FS n'ont jamais été déposées dans un compte bloqué distinct, de sorte qu'il est très difficile de savoir quel est le « solde » des ressources du FS à une date donnée.

⁴ Considérons, par exemple, le cas dans lequel les prix à l'importation ne cessent d'augmenter mais les autorités ont jusqu'ici pris le parti, chaque période, de ne pas modifier les prix de détail (et donc d'épuiser progressivement les ressources du FS). Confrontées à une nouvelle hausse des prix à l'importation, et conscientes de la faiblesse des ressources du FS, les autorités doivent décider si elles répercuteront totalement l'augmentation sur les prix de détail (répercussion intégrale, et donc arrêt des ponctions sur les ressources du FS); si elles répercuteront une partie de l'augmentation sur les prix de détail (répercussion partielle, et retrait d'un certain volume de ressources du FS); ou si elles maintiendront les prix de détail au même niveau (répercussion nulle, ponctions importantes sur les ressources du FS). Tôt ou tard, les autorités devront faire face à de nouvelles hausses des prix des importations alors que les ressources du FS seront épuisées. Elles pourraient alors être forcées de répercuter ces hausses et d'accepter une forte augmentation des prix de détail pour porter ces derniers aux niveaux auxquels ils se seraient trouvés en l'absence d'un mécanisme de FS.

Une perte de recettes. La formule non automatique actuellement utilisée peut favoriser la perte de recettes par suite des pressions exercées pour ne pas ajuster les prix à certains moments, selon l'évolution des cours mondiaux des produits pétroliers.

II. RÉEXAMEN DU MÉCANISME DE LISSAGE DES PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS AU BURUNDI

A. Motifs de l'adoption d'un mécanisme automatique de fixation des prix du pétrole

Raisons justifiant l'adoption d'un mécanisme automatique de fixation des prix du pétrole. Un mécanisme automatique a pour objet de garantir la répercussion intégrale de l'évolution des prix mondiaux sur les prix intérieurs et, donc, de faire assumer aux consommateurs le coût d'opportunité réel des produits pétroliers. Il évite l'octroi de subventions qui pourraient provoquer des niveaux de consommation élevés, sources d'inefficacités, l'imposition de taxes sources de distorsions pour les financer; et une forte volatilité des recettes fiscales (et ses répercussions sur les dépenses publiques prioritaires).

Raisons justifiant l'adoption d'une composante de lissage des prix. L'adoption d'un mécanisme automatique de fixation des prix du pétrole incorporant un mécanisme automatique de lissage peut assurer une répercussion intégrale de l'évolution des coûts à moyen terme tout en évitant de brusques hausses des prix. Ce système n'accroît pas nécessairement la volatilité des recettes fiscales par rapport à la volatilité observée lorsque les autorités suivent une démarche « attentiste ». (Voir la section II.B).

Il existe différents types de mécanismes automatiques de lissage. Une récente note technique du département des finances publiques (FAD) attire l'attention sur deux groupes de mécanismes automatiques : les mécanismes fondés sur une *fourchette de prix* et les mécanismes fondés sur une *moyenne mobile*:

- *Mécanismes fondés sur une fourchette de prix (FP):* cette méthode fixe une limite maximum à l'amplitude des variations de prix de détail, aussi bien à la hausse qu'à la baisse. Les plafonds peuvent être fixés en proportion du prix de détail en vigueur ou en valeur absolue (bien que les plafonds en valeur absolue puissent être moins efficaces lorsque que les cours mondiaux augmentent). Lorsque les prix sont plafonnés, au début de chaque période (un mois, par exemple) le prix de détail produit par le mécanisme de répercussion intégrale est déterminé sur

la base du coût moyen des importations du mois précédent. Si l'augmentation du prix de détail qui en résulte est supérieure à l'augmentation maximale autorisée (c'est-à-dire qu'elle dépasse le plafond), le prix est majoré à hauteur de l'augmentation maximale autorisée et le montant net des taxes est ajusté en conséquence. Si la hausse des prix indiquée est inférieure à ce plafond, le prix peut faire l'objet d'un ajustement intégral. Les ajustements à la baisse suivent les mêmes principes.

- *Mécanismes fondés sur une moyenne mobile (MM)*: cette méthode base les ajustements des prix de détail sur les variations de la moyenne des coûts des importations antérieures. Au début de la période (le mois, par exemple), le prix de détail est calculé par la formule à partir de la moyenne des coûts des importations antérieures (celles des trois mois précédents, par exemple). Les prix de détail peuvent alors s'ajuster intégralement aux niveaux des prix d'importation donnés par la formule de lissage. L'écart par rapport aux prix de détail qui auraient été en vigueur si les variations avaient été intégralement répercutées est absorbé par les taxes nettes.

B. Adoption d'un mécanisme automatique de lissage prix au Burundi

L'adoption d'un mécanisme automatique de lissage entraînerait :

- i. des fluctuations des recettes fiscales à court terme — qui se produiraient toutefois de manière automatique et transparente — mais aucune perte de recettes budgétaires à moyen terme;
- ii. une répercussion des variations décalée dans le temps, mais automatique, ce qui éviterait les coûts et les pressions politiques associés à la prise de décisions d'ajustement ponctuelles.

Concrètement, le remplacement du FS par un mécanisme de lissage automatique donnerait seulement lieu à l'ajustement automatique, chaque mois, des « taxes nettes » (c'est-à-dire le produit du regroupement des droits de douane, des droits de consommation et de la TVA avec la contribution au FS) conformément aux règles du mécanisme de lissage.

Quels résultats aurait donné un mécanisme automatique de lissage prix au Burundi? Des simulations faisant intervenir les mécanismes MM et FP (dont les résultats sont présentés dans la figure1) et les indicateurs de variabilité ont été effectuées, et leurs résultats ont été comparés à ceux donnés par le système actuel du FS (dénnoté par HIST dans les tableaux et les figures.) ainsi qu'aux

résultats qu'aurait produit un mécanisme de répercussion intégrale (dénomé RI)⁵. Le tableau 1 indique la volatilité des prix de détail et des recettes fiscales⁶. Le tableau 2 présente les résultats concernant les taxes, et le tableau 3 donne le classement global, établi compte tenu des résultats en termes de réduction de la volatilité des taxes et des prix parallèlement au maintien des recettes fiscales.

Selon le classement établi sur la base des indicateurs *écart-type des prix* et *hausse mensuelle des prix la plus forte*, le système actuel (HIST) donne les moins bons résultats. Les meilleurs résultats sont produits par les mécanismes MM sur de longues périodes (6 et 4 mois) et le mécanisme FP avec une fourchette étroite (3 %)⁷.

Table 1. Volatility Ranking

Price volatility	FPT	HIST	MA2	MA4	MA6	PB3	PB5	PB10
Std. deviation of monthly prices	7	8	4	2	1	3	5	6
Avg monthly price change (sq)	8	2	4	3	1	5	6	6
Largest single monthly price increase	5	8	4	2	1	3	5	5
Avg of 2 largest monthly price increases	6	5	3	2	1	4	6	6
Avg of 3 largest monthly price increases	6	5	4	2	1	3	6	6
<i>Sum of price volatility rankings</i>	32	28	19	11	5	18	28	29
Rank order	8	5	4	2	1	3	5	7
Tax volatility	FPT	HIST	MA2	MA4	MA6	PB3	PB5	PB10
Std. deviation of taxes	1	7	4	6	8	5	3	2
Avg monthly tax change (sq)	1	3	5	7	8	6	4	2
Largest single monthly tax decrease	1	4	8	5	6	3	7	2
Avg of 2 largest monthly tax decreases	1	4	3	8	6	7	5	1
Avg of 3 largest monthly tax decreases	1	5	4	8	7	6	1	1
<i>Sum of tax volatility rankings</i>	5	23	24	34	35	27	20	8
Rank order	1	4	5	7	8	6	3	2

Source: Staff estimates.

Note: Rank of (1) represents highest ranking in terms of minimizing volatility of taxes and prices.

En ce qui concerne les taxes, le tableau 2 montre que, pour l'échantillon considéré, les mécanismes FP ou MM auraient tous donné de meilleurs résultats que le mécanisme actuel du FS (HIST dans le tableau). De fait, les pertes budgétaires entraînées par le système actuel semblent être importantes

⁵ Les séries des prix et des taxes représentées sur la figure 2 et utilisées pour les indicateurs dans les tableaux 1 à 4 correspondent à un « panier » de produits pétroliers établi compte tenu de la consommation moyenne d'essence, de diesel et de kérosène. Les données disponibles couvrent la période allant de janvier 2009 à août 2011. Comme l'indique la figure 1, cette période se caractérise par une évolution à la hausse des prix mondiaux, ce qui a un impact sur les résultats de la présente analyse. Il aurait été préférable de disposer de séries de données plus longues couvrant des cycles complets des prix mondiaux.

⁶ PB3, PB5 et PB10 dénotent des mécanismes de *fourchette de prix* de 3 %, 5 % et 10 %. MA2, MA4 et MA6 font référence à des mécanismes de *moyennes mobiles* des prix des importants des 2, 4 et 6 derniers mois, respectivement.

⁷ À titre de référence, il importe de noter que l'application de PB3 au Burundi se traduirait actuellement par une augmentation ou une diminution maximale des prix de l'ordre de 60 FBI.

(voir l'appendice A). De surcroît, avec l'échantillon considéré, un mécanisme de fourchette des prix aurait permis dans une plus large mesure de maintenir le niveau des recettes fiscales au Burundi car l'écart entre les prix donnés par la formule et les prix qui auraient résulté d'une répercussion intégrale des variations aurait été temporaire.

Table 2. Net Tax Level

	FPT	HIST	MA2	MA4	MA6	PB3	PB5	PB10
Monthly average of net taxes (ranking)	4	8	5	6	7	1	2	3

Source: Staff estimates.

Note: Rank of (1) represents highest ranking in terms of maximizing tax levels.

Selon le classement général présenté au tableau 3, le mécanisme actuel arrive en dernière place. Ce sont, en fait, les mécanismes de fourchette des prix qui auraient donné les meilleurs résultats au cours de la période analysée.

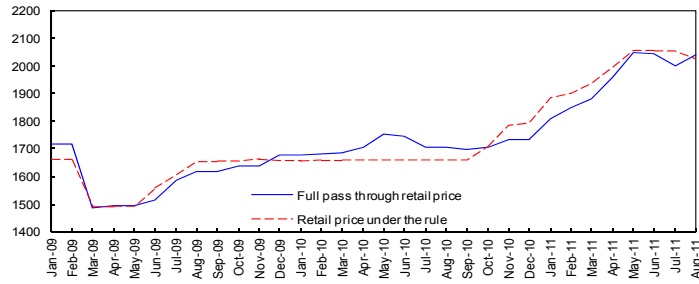
Table 3. Overall Ranking

	FPT	HIST	MA2	MA4	MA6	PB3	PB5	PB10
Price volatility	8	5	4	2	1	3	5	7
Tax volatility	1	4	5	7	8	6	3	2
Tax level	4	8	5	6	7	1	2	3
Overall ranking	4	8	5	6	7	1	1	3

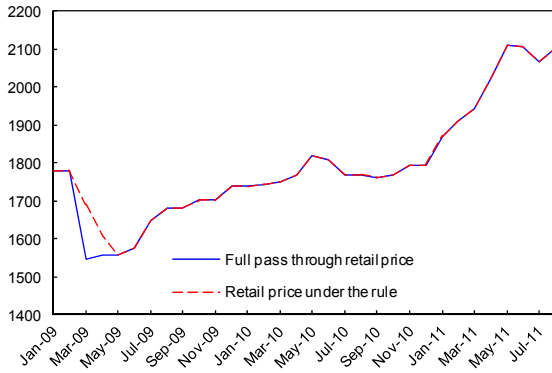
Source: Staff estimates.

Note: Rank of (1) represents highest ranking in terms of maximizing tax levels and minimizing volatility of taxes and prices.

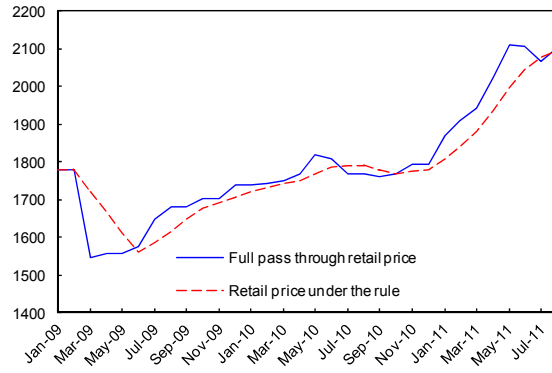
Graphique 1 – Prix des carburants selon plusieurs mécanismes de lissage
 Historique (fonds de stabilisation)



Bande de prix, 5%



Moyenne mobile, 4 mois



APPENDICE A

Nous avons établi des séries chronologiques effectives et théoriques des taxes nettes depuis janvier 2010 (voir la figure ci-après). Les taxes nettes comprennent les droits d'accise, la TVA et les contributions aux fonds (le FS et le fonds stratégique). Le montant « théorique » des taxes nettes est le niveau qu'elles auraient effectivement atteint si les droits d'accise étaient restés à leur niveau initial (246,41, 234,85 et 54,7 BIF le litre d'essence, de diesel et de kérosène respectivement) et si le FS et le fonds stratégique n'existaient pas (le montant des contributions à ces fonds a été fixé à cette fin à zéro). La série des taxes nettes effectives regroupe les montants des recettes effectives des droits d'accise, des contributions aux fonds et du produit de la TVA. Les pertes de recettes budgétaires indiquées dans le graphique sont égales au produit des pertes unitaires (par litre), c'est-à-dire l'écart entre le montant effectif et le montant théorique des taxes nettes, et des volumes effectivement importés. Nous avons utilisé la formule des prix pour chaque mois ainsi que les quantités effectivement importées pour effectuer les calculs jusqu'à juillet 2011 (mais nous avons posé en hypothèse que les importations d'août et de septembre étaient égales à la moyenne des importations sur la période mai à juillet 2011).¹

La figure ci-après montre que l'écart entre les taxes nettes effectives et théoriques a sensiblement augmenté par suite des conditions en vigueur au cours des dernières périodes dans le cas de l'essence et du diesel mais pas dans celui du kérosène. Si la taxe nette effective a diminué en mai pour le kérosène, lorsque la subvention est entrée en vigueur, cette évolution s'est inversée au cours des mois suivants. En août 2011 le kérosène était le seul produit pétrolier pour lequel les montants des droits d'accise versés étaient égaux à leur niveau théorique. En fait, la subvention nette par litre d'essence et de diesel a continué de s'accroître jusqu'en septembre.

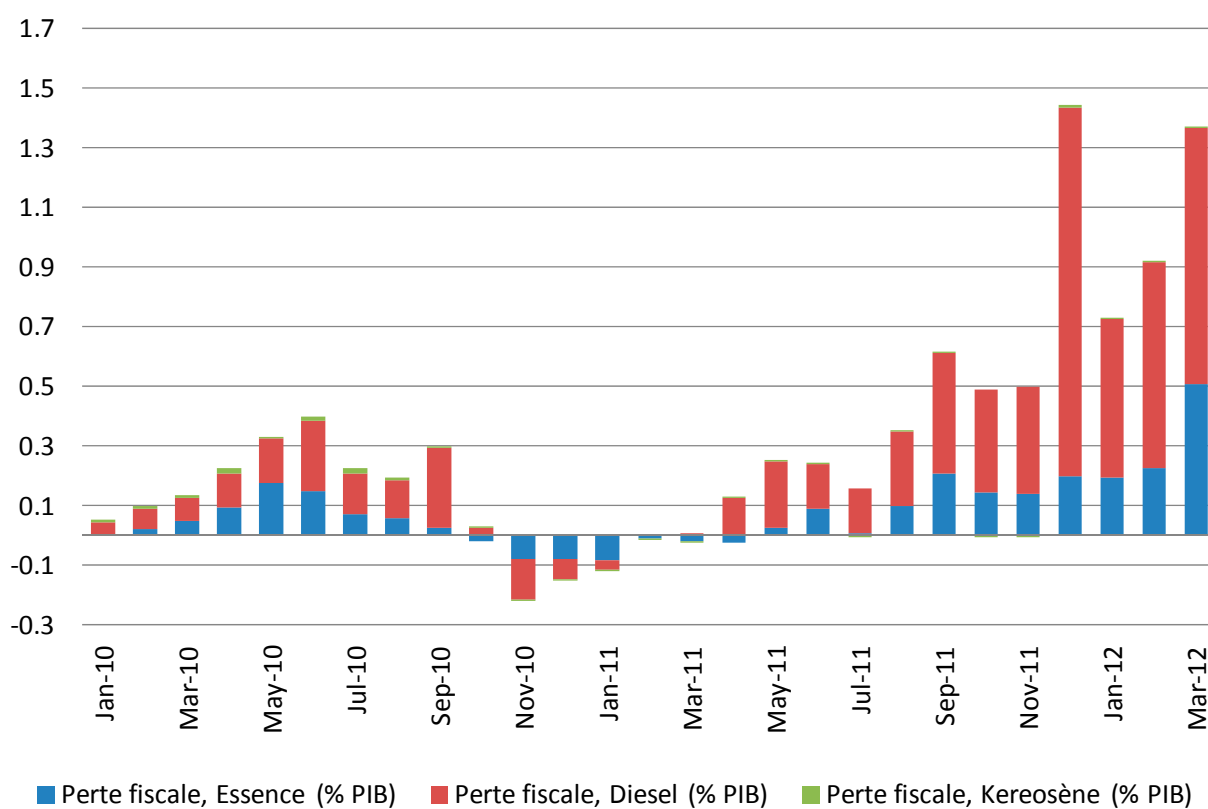
Nous avons également estimé le coût de la politique actuelle de subvention des produits pétroliers appliquée par le Burundi depuis mai 2011 (voir le tableau ci-après). Nous avons postulé que la subvention n'est versée que depuis mai 2011 car l'on peut faire valoir que le montant cumulé des contributions aux deux fonds (le FS et le fonds stratégique) était, jusque-là, supérieur aux pertes de recettes (dues à l'abaissement des droits d'accise). Les fonds sont toutefois considérés avoir été épuisés en mai 2011. Nous avons utilisé la formule des prix établie pour chaque mois ainsi que les quantités effectivement importées sur la période allant de mai à juillet.

¹ Dans cette section, nous utilisons la formule de prix du « Dépôt Bujumbura » pour toutes les quantités importées. Bien que la formule utilisée pour Gitega fasse intervenir un niveau de contribution aux fonds légèrement différent, moins de 10 %, en moyenne, des volumes importés arrivent à Gitega.

	May-11	Jun-11	Jul-11	Aug-11	Sep-11
Reference Import Cost (basket, BIF/liter)	1,344	1,347	1,306	1,341	1,349
Retail Price (basket, BIF/liter)	2,056	2,056	2,056	2,026	2,026
Monthly Revenue Loss (all fuels, billion BIF)	0.62	0.60	0.40	0.99	1.19
<i>Gasoline</i>	0.06	0.23	0.02	0.27	0.41
<i>Diesel</i>	0.55	0.37	0.38	0.72	0.78
<i>Kerosene</i>	0.01	0.00	(0.00)	0.00	0.00
Cumulative Revenue Loss (all fuels, billion BIF)	0.62	1.22	1.62	2.61	3.81

Le montant estimé des pertes cumulées de recettes jusqu'à septembre est de près de 4 milliards de BIF. L'essentiel du montant de la subvention (presque les trois-quarts) a profité aux consommateurs de diesel, tandis que moins de 1 % de la subvention a bénéficié aux consommateurs de kérosène au cours de cette période. La perte de revenus pour 2011 est de 10,6 milliards de BIF (0,36 % du PIB). En résumé, le coût total des subventions représente environ 1/3 de 1 % du PIB par an.

Pertes fiscales annualisées en % du PIB



ANNEXE III. BURUNDI : ÉVALUATION DU TAUX DE CHANGE²³

C. Évolution récente

Après avoir connu une longue période de stabilité, le franc burundais a fait preuve d'une plus grande variabilité en 2011. Il s'est déprécié d'environ 12 % par rapport au dollar EU durant l'année 2011, ce qui a conduit le FMI à reclasser le régime de taux de change du Burundi de la catégorie des

« régimes de rattachement » à celle des

« autres régimes dirigés ». Face à la

hausse de l'inflation importée, le taux

de change effectif nominal (TCEN) ne

s'est déprécié que d'environ 4 %

(graphique 1)²⁴. Le taux de change

effectif réel (TCER) s'est apprécié d'un

pourcentage cumulé de 15,7 % sur la

période 2008-10, parce que le taux

d'inflation du Burundi était supérieur à

celui de ses partenaires commerciaux,

avant de se déprécier de 0,3 % en 2011.

Les réserves en mois d'importations ont

également évolué à la baisse à la fin de 2011, par suite de la persistance des chocs des prix

alimentaires et des prix des produits pétroliers, de la contraction des entrées de fonds au titre de

l'aide et du renchérissement des importations liées aux produits pétroliers.

Le Burundi a subi les mêmes chocs que d'autres pays de la Communauté est-africaine (CEA)

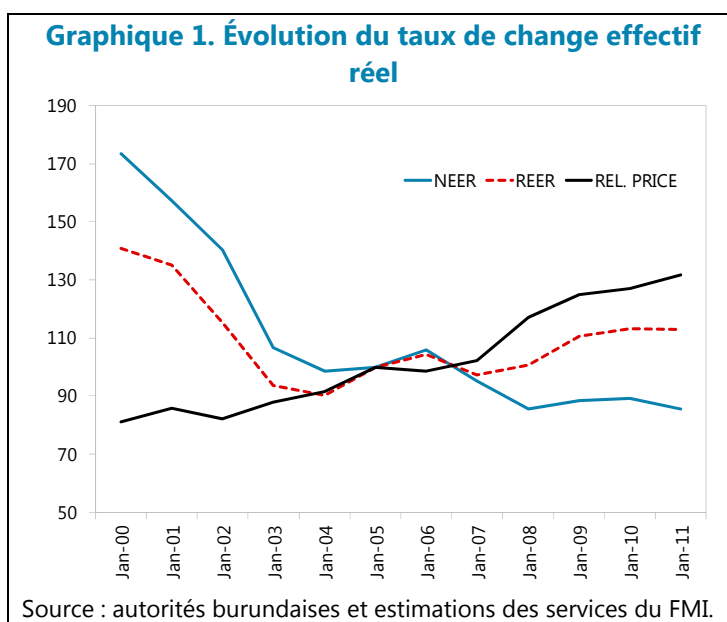
mais a plus tardé à laisser sa monnaie se déprécier. Au cours des trois premiers trimestres de

2011, la hausse des prix alimentaires a fait un bond de 26 % au Kenya sous l'effet, notamment, des

pénuries de denrées alimentaires locales provoquées par la sécheresse. Le Burundi, la Tanzanie et

l'Ouganda ont affiché des hausses des prix alimentaires de, respectivement, 20 %, 22,5 % et 46 %.

Par ailleurs, l'augmentation des coûts de transport liée à la hausse des cours mondiaux du pétrole a

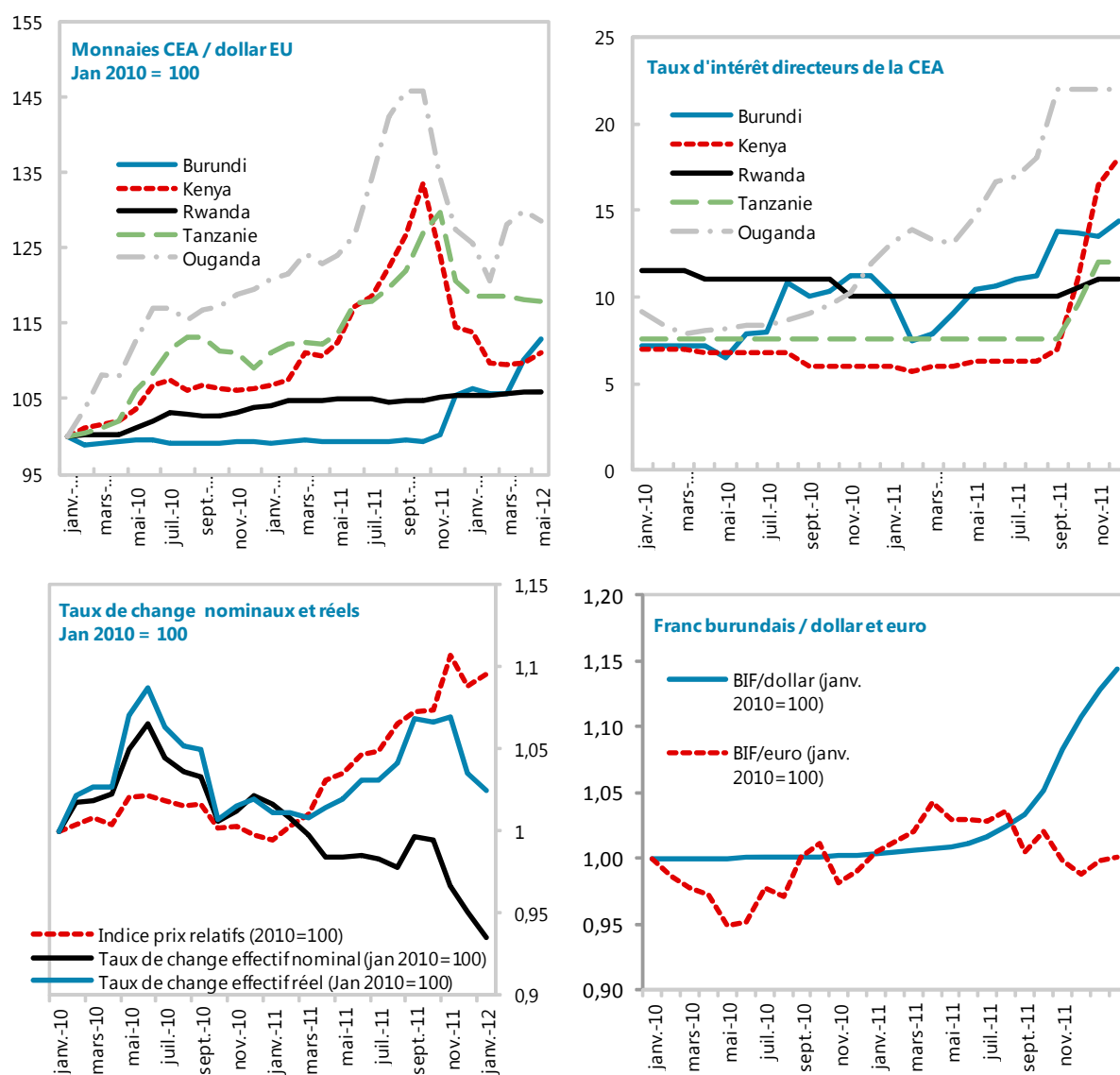


²³ Préparé par François Boutin-Dufresne.

²⁴ Environ 47 % des exportations du Burundi sont destinées à l'UE et 22 % de ses importations en proviennent.

eu des répercussions particulièrement importantes sur les prix à la consommation au Burundi et en Ouganda, qui sont tous deux des pays enclavés, tandis que les tarifs de l'électricité ont fait un bond en Tanzanie. L'augmentation des taux de changes nominaux des monnaies de la région par rapport au dollar EU a également attisé l'inflation. Les monnaies kenyane, ougandaise et tanzanienne se sont dépréciées par rapport au dollar de, respectivement, 11 %, 10 % et 16 %, au cours des trois premiers trimestres de l'année (graphique 2), avant de s'apprécier de nouveau à la suite d'un resserrement de la politique monétaire. La récente dépréciation de 12 % du franc burundais s'inscrit donc dans le droit-fil des évolutions observées dans la région.

Figure 2. Évolution des taux de change et des taux directeurs, CEA, 2010-11



Source: autorités des pays de la CAE et estimations des services du FMI.

Depuis septembre 2011, les autorités prennent des mesures plus résolues pour limiter les effets secondaires de la forte hausse des prix. Le niveau moins élevé que prévu des entrées de fonds au titre de l'aide a conjugué ses effets à ceux de la persistance des chocs des prix alimentaires et des produits pétroliers pour faire pression sur la monnaie. Face à la situation, les autorités ont relevé les taux directeurs de 331 points de base supplémentaires (pb) depuis juillet 2011

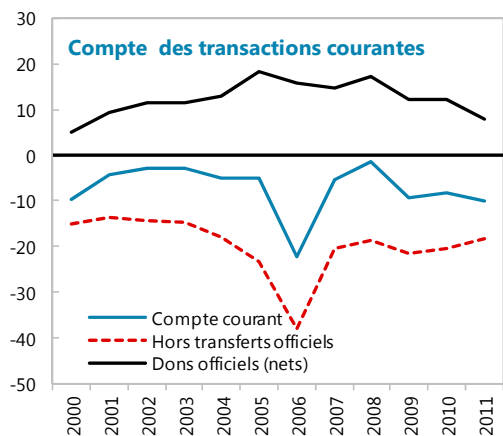
(graphique 2), contre 1 175 points au Kenya, 1 000 points en Ouganda, 442 points en Tanzanie, et 100 points au Rwanda).

Le déficit des transactions courantes du Burundi s'est quelque peu amélioré depuis la fin de la guerre civile, mais continue d'être important. Le compte des transactions courantes du Burundi, hors dons, s'est stabilisé à la suite de l'accord de paix de 2005, mais le pays reste fortement tributaire des flux d'aide extérieure. Le déficit de ce compte, hors dons, représente, en moyenne 20 % du PIB depuis 2000. Malgré la nette amélioration des termes de l'échange observée depuis 2000, le déficit commercial s'est établi en moyenne à 24 % du PIB du fait, en partie, de l'étroitesse de la base des exportations burundaises et de l'augmentation des importations engendrée par la dépense et l'absorption de l'aide. Le compte de capital et d'opérations financières a bénéficié de l'allégement exceptionnel de la dette en 2009, qui a porté sur environ un milliard de dollars.

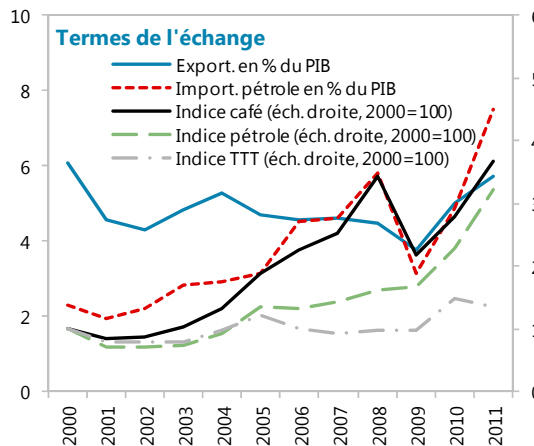
L'ouverture des échanges burundais s'est intensifiée par suite de la dépense et de l'absorption de l'aide. Le degré d'ouverture, mesuré par le rapport entre les exportations et les importations, d'une part, et le PIB, d'autre part, est passé de 24 % en 2000 à 51 % à la fin de 2011. Les exportations du café ont triplé en valeur et en volume au cours de cette période. La valeur des importations a également fait un bond par suite, essentiellement, de l'absorption des flux d'aide publique. En ce qui concerne la période qui a suivi la fin des conflits, les transferts publics ont quadruplé depuis 2000, pour toutefois diminuer vers la fin de la décennie. Les envois de fonds sur salaires ont également fortement augmenté à l'issue des conflits et représentent un tiers des transferts courants.

Graphique 3. Burundi : Évolution de la balance des paiements, 2000-11
(en pourcentage du PIB)

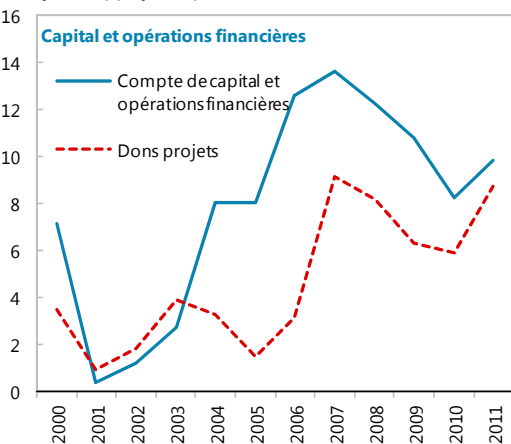
Le compte courant s'est amélioré depuis la fin du conflit, mais reste très négatif



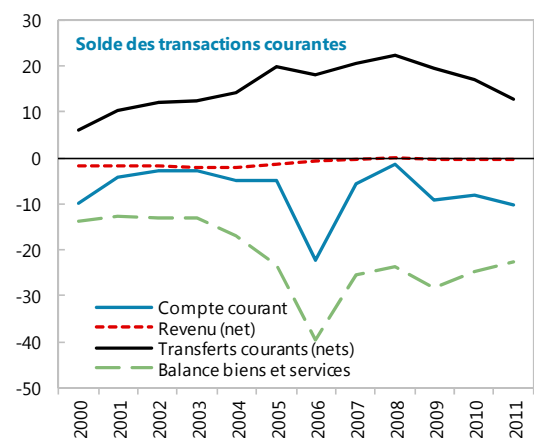
...l'augmentation des cours du café n'ayant pas compensé celle des cours du pétrole.



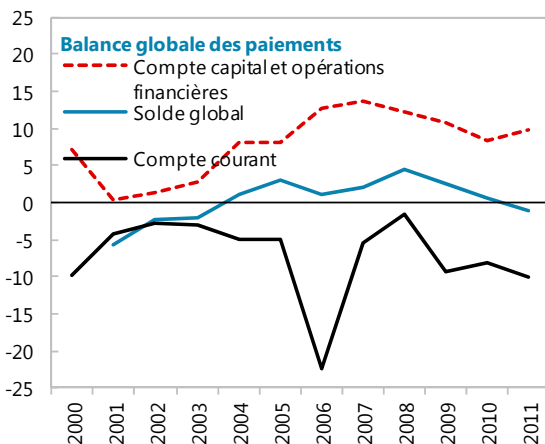
Les dons projets ont fortement augmenté, les bailleurs de fonds ayant appuyé le processus de reconstruction



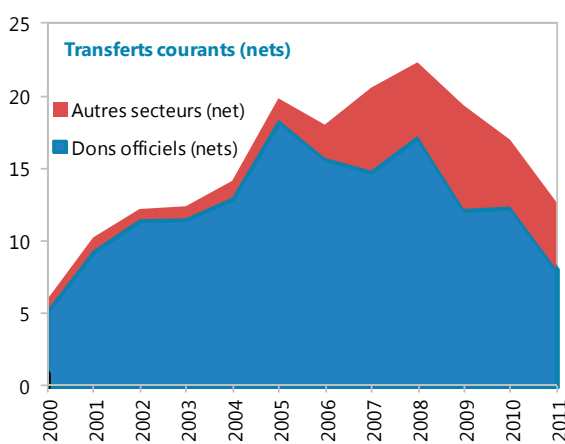
...mais les transferts courants ont nettement baissé depuis 2008.



Le solde global s'est détérioré en raison des chocs alimentaires et énergétiques et de la réduction de l'aide...



...composante la plus importante du compte de capital



D. Évaluation du taux de change

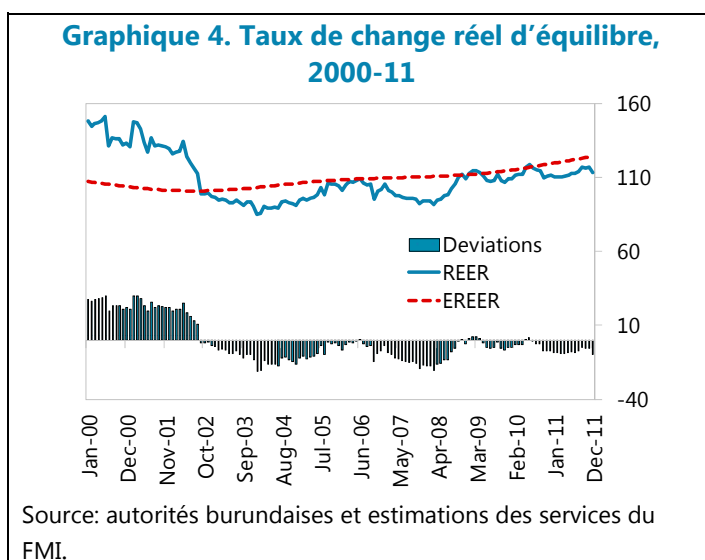
Les carences des données au Burundi limitent l'efficacité des méthodes généralement utilisées par le CGER. Dans le cadre de l'évaluation de la compétitivité de certains pays à faible revenu sur les marchés extérieurs, il peut être nécessaire de recourir à des méthodes différentes de celles qui sont habituellement employées pour évaluer le niveau du TCER. Étant donné les carences des données du Burundi, deux méthodes ont été adoptées: i) une méthode économétrique, dans le cadre de laquelle les prix réels du café ont été utilisés pour estimer le taux de change d'équilibre (TCERE); et ii) une évaluation de la productivité relative du Burundi par rapport à celle de ses partenaires commerciaux, sur la base d'un indice de productivité relative pondéré par les échanges.

Une analyse de régression du TCER par rapport aux prix réels du café a été effectuée en suivant la méthode de la monnaie-marchandise de Cashin *et al.* (2004)²⁵. Il a été décidé de

procéder de la sorte parce que le café représente 85 % des exportations et qu'il n'existe pas de longues séries chronologiques pour d'autres fondamentaux macroéconomiques.

L'analyse a révélé l'existence d'un vecteur de cointégration entre le TCER et les prix réels du café. Le terme de correction d'erreur est significatif, ce qui laisse penser que, bien que les deux séries affichent des écarts temporaires, elles ont

tendance à retourner à une relation d'équilibre. On pourrait en déduire que le franc burundais était sous-évalué d'environ 10 % en 2011 (graphique 4).



Il importe d'interpréter ces résultats avec prudence. Ils suggèrent qu'une appréciation du franc burundais serait nécessaire pour combler l'écart entre le TCER et son niveau d'équilibre (TCERE), ce qui aurait probablement pour effet de réduire la compétitivité du Burundi. Or, la détérioration des

²⁵ Cashin *et al.* (2004) "Keynes, Cocoa and Copper: In Search of Commodity Currencies" FMI, document de travail 02/223. L'ICP des États-Unis a été utilisé comme déflateur pour le calcul des prix réels du café.

termes de l'échange qui, selon les projections, devrait être de 18 % en 2012, pourrait elle-même contribuer à combler cet écart en abaissant le niveau du TCERE. La contribution importante des

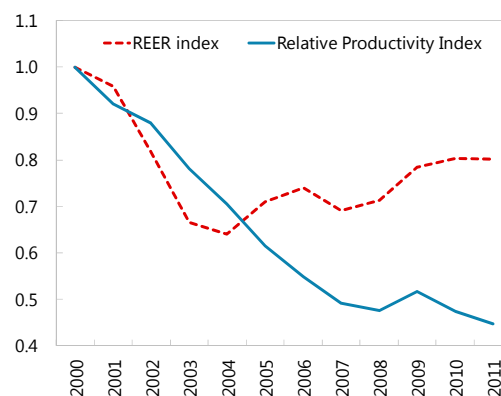
entrées d'aide au financement du compte des transactions courantes ainsi que des déficits budgétaires a favorisé le raffermissement progressif de la monnaie.

La deuxième méthode analyse l'évolution de la productivité du Burundi par rapport à celle de ses partenaires commerciaux²⁶. La productivité relative du Burundi a chuté durant la guerre civile puis s'est stabilisé à un niveau représentant

environ la moitié de celui auquel il se trouvait avant la guerre (graphique 5). La productivité a diminué face aux importantes entrées de fonds au titre de l'aide, qui ont été pour l'essentiel absorbées durant la phase de reconstruction qui a suivi l'arrêt des conflits.

Le Burundi souffre de plusieurs problèmes structurels qui nuisent à sa compétitivité. Bien qu'il ait réussi dans une certaine mesure à améliorer le cadre de l'activité économique en 2011, le pays se trouve toujours à la 169^e place (sur 183 pays) au classement de l'indice de *Doing Business* 2012 de la Banque mondiale et à la 140^e place (sur 142 pays, graphique 6) au classement produit par l'Indice de compétitivité globale du Forum économique mondial. Les deux rapports indiquent que la corruption et l'accès à des financements sont les deux principaux obstacles à la compétitivité des entreprises locales et continuent de placer le Burundi parmi les pays les moins compétitifs et les moins propices à la poursuite d'une activité économique. Transparency International classe le Burundi à la 172^e place (sur 183) sur la base de son Indice de perception de la corruption (2011). Parce qu'il est enclavé, le Burundi souffre de la médiocrité des liaisons de transport et de logistique avec les ports

Graphique 5. Productivité relative et TCER, 2000-11



Source: autorités burundaises et estimations des services du FMI.

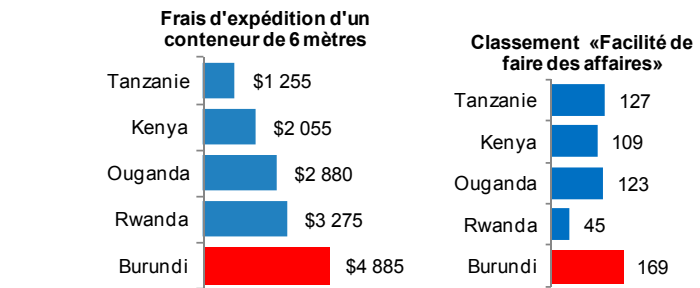
²⁶ La productivité relative est représentée par le rapport entre le PIB réel par habitant du Burundi et ceux de ses principaux partenaires commerciaux.

régionaux de la Tanzanie et du Kenya²⁷. Les frais d'expédition d'un conteneur de six mètres importé au Burundi sont, de ce fait, parmi les plus élevés de la CEA (graphique 6). D'autres facteurs ont un impact sur la compétitivité, notamment la précarité de l'alimentation en électricité qui, pour 72 % des entreprises, est le principal obstacle à leur expansion (Rapport du FMI 12/28).

E. Conclusion

Il est difficile d'évaluer le désalignement éventuel de la monnaie d'un État fragile à faible revenu comme le Burundi. Si le modèle de la monnaie-marchandises permet de penser que le franc burundais est légèrement sous-évalué, il importe toutefois d'interpréter ce résultat avec prudence. D'autres indicateurs montrent que le Burundi doit améliorer sa compétitivité, mais que le développement d'un secteur privé productif reste difficile étant donné les nombreux obstacles que pose le cadre actuel de l'activité économique. Le manque d'accès à l'électricité et les fréquentes coupures de courant contribuent aussi à bloquer la productivité.

Graphique 6. Climat des affaires au Burundi et dans la CEA, 2011



Source: Banque mondiale

Source: Banque mondiale

²⁷ Selon les estimations de la Banque mondiale, le coût d'importation ou d'exportation d'un conteneur de 6 mètres était, au Burundi, de 4.855 dollars EU en 2011, soit l'un des niveaux les plus élevés au monde. Ce coût indique les frais et droits prélevés pour un conteneur de six mètres en dollar EU.

LETTRE D'INTENTION

Bujumbura, le 2 juillet 2012

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington, D.C., 20431

Madame la Directrice Générale,

1. Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé le 27 janvier 2012 un nouvel accord triennal au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) en faveur de la République du Burundi. Cet accord vient en appui à notre programme à moyen terme et vise à consolider le processus de stabilité macroéconomique, accélérer la croissance et réduire la pauvreté. Conformément à cet accord, le Gouvernement burundais vient d'examiner, avec une mission du FMI, la mise en œuvre du programme dans le cadre de la première revue de l'accord. Cette revue a porté sur l'exécution du programme au cours de la période allant du 1^{er} décembre 2011 au 31 mars 2012, ainsi que sur les perspectives et les mesures économiques et financières à mettre en œuvre en 2012.

2. Depuis le début de l'année, le Burundi est confronté à un contexte économique international peu favorable, caractérisé par la baisse des appuis budgétaires et la hausse des prix des produits pétroliers et des denrées alimentaires. Nos prévisions semblent indiquer que ces développements auront des incidences défavorables sur la croissance économique, la balance des paiements et l'exécution du budget en 2012. En vue d'atténuer les effets de cette crise de la cherté de la vie sur les populations les plus vulnérables, le Gouvernement a procédé à des allègements fiscaux des produits pétroliers et denrées alimentaires dont les effets sur les finances publiques seront en partie compensés par le relèvement de la fiscalité sur les boissons alcoolisées, les communications téléphoniques, les voitures usagées et une forte réduction des dépenses financées sur ressources propres. Toutes ces modifications ont fait l'objet d'un collectif budgétaire adopté par le parlement.

3. Malgré ces chocs, l'exécution du programme à fin mars 2012 a été, globalement satisfaisante. Tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs ont été observés. De plus, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre du programme afin de réaliser les objectifs de soutenabilité des finances publiques et de la dette, et de renforcement des perspectives de croissance économique pour le pays à moyen terme. En particulier, il entend prendre des mesures visant à resserrer les politiques budgétaire et monétaire à court terme pour contenir les pressions inflationnistes, tout en préservant les dépenses pro-pauvres. Il reste également disposé

à prendre toute mesure supplémentaire qui s'imposerait à cet effet. Il consultera au préalable le FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures et/ou la révision des politiques figurant dans le Mémorandum de Politique Economique et Financière, conformément à la politique du FMI en la matière.

4. En ce qui concerne les réformes structurelles, malgré le retard enregistré dans leur mise en œuvre, le Gouvernement est déterminé à adopter le décret de gouvernance budgétaire et recruter l'auditeur international pour renforcer les sauvegardes à la Banque centrale et au trésor avant la mi-juillet 2012. En raison de ce retard, le rapport d'audit sera disponible à fin septembre 2012.

5. Le CSLP-II ambitionne la réalisation d'une croissance forte et soutenue basée sur une transformation profonde de l'économie dont le financement proviendrait de la mobilisation des ressources intérieures et des dons. Toutefois, si les décaissements d'appuis extérieurs escomptés pour le financement du CSLP-II venaient à s'établir en deçà des prévisions, le Gouvernement est disposé à prendre des mesures appropriées en vue de réaligner le cadrage macroéconomique aux ressources disponibles.

6. Le Gouvernement communiquera au FMI toutes les informations que celui-ci pourra lui demander pour assurer l'exécution du programme. Ces informations, de même que les modalités de suivi de la mise en œuvre du programme et les critères de réalisation, objectifs quantitatifs et repères structurels sont précisées dans le Protocole d'Accord Technique, également joint à cette lettre.

7. Au regard des progrès appréciables enregistrés dans la mise en œuvre du programme bénéficiant du concours de la FEC, le Gouvernement sollicite la modification des critères de performance quantitatifs pour fin Septembre 2012 et la conclusion de la première revue et le second décaissement de 4 millions de DTS au titre de la FEC.

8. Les autorités du Burundi souhaitent que la présente lettre, le MPEF et le PAT qui l'accompagnent ainsi que le rapport des services du FMI sur cette première revue soient rendus publics. Elles autorisent par conséquent leur publication et leur affichage sur le site internet du FMI une fois que l'accord du Conseil d'Administration aura été obtenu. Ces documents seront également affichés sur les sites officiels du Gouvernement du Burundi.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de notre haute considération.

/s/

Tabu Abdallah MANIRAKIZA
Ministre des Finances et de la
Planification du Développement
Economique

/s/

Gaspard SINDAYIGAYA
Gouverneur, Banque de la République du Burundi

/s/

Gervais RUFYIKIRI
Deuxième Vice-Président, République du Burundi

Pièces jointes : Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)

Protocole d'accord technique (PAT)

BURUNDI**PIÈCE JOINTE I. MEMORANDUM DE POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES****I. INTRODUCTION**

1 Le programme économique et financier du Burundi, soutenu par le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC) vise à consolider les acquis économiques et politiques, promouvoir une croissance économique inclusive, contenir l'inflation et renforcer les politiques de lutte contre la pauvreté endémique en milieu rural et urbain. Le présent Mémoire complète celui de décembre 2011. Il fait le point sur la mise en œuvre des objectifs quantitatifs du programme à fin mars 2012 ainsi que sur les repères structurels à fin juin 2012 et définit les politiques et réformes économiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre en 2012 pour atteindre les objectifs de son programme économique et financier. Les mesures et objectifs du programme sont compatibles avec le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP-II).

2 Malgré les progrès notables réalisés, le Burundi demeure un Etat fragile. Il a encore besoin du soutien technique et financier des agences des Nations Unies et des autres bilatéraux pour mener à bien la transformation de son économie et le renforcement de ses institutions politiques. Afin de créer un environnement politique et social apaisé, le dialogue constitue le mode de gestion privilégié des conflits du Gouvernement. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a désamorcé une grève contre la vie chère, en éliminant les taxes sur les produits vivriers qui étaient une exigence de la société civile.

II. EVOLUTION DE L'ECONOMIE ET MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2011/DEBUT 2012**A. Evolution économique récente et perspectives pour fin 2011 et mars 2012**

3. L'activité économique a connu une légère amélioration pour atteindre 4,2 pour cent en 2011, bien que quelque peu en deçà des prévisions initiales. Cette progression serait imputable à l'expansion des services et du secteur secondaire qui ont bénéficié d'investissements étrangers importants. Toutefois, la production agricole a été beaucoup plus faible que prévu en raison de la baisse de la production du café, reflétant la cyclicité de sa production et une plus faible production de produits vivriers du fait des intempéries. La pression inflationniste s'est accentuée, avec le taux d'inflation passant à 25 pour cent à fin mars 2012 contre 15 pour cent à fin décembre 2011. Cette forte tendance à la hausse de l'indice des prix à la consommation tient aux prix relativement élevés des denrées alimentaires sur le marché mondial et à la chute de la production agricole de l'ordre de 30 pour cent au cours du premier trimestre 2012. De plus, le Gouvernement a révisé à la hausse les tarifs d'électricité et de l'eau qui ont également contribué à la hausse des prix à la consommation.

4. Le compte extérieur courant (y compris transferts) s'est creusé davantage pour atteindre -12,3 pour cent du PIB en 2011. Les effets conjugués de la détérioration des termes de l'échange et du retard dans le décaissement des aides budgétaires expliquent en grande partie cette

évolution négative. Les réserves officielles brutes ont fortement baissé et se situent à un niveau équivalent à 4 mois d'importations en 2012.

5. La situation monétaire à fin décembre 2011 s'est caractérisée par une forte baisse des avoirs extérieurs nets de l'ordre de 12 pour cent de la masse monétaire du début de 2011 et une augmentation sensible du crédit à l'économie d'environ 22,8 pour cent. En contrepartie, la masse monétaire a connu une croissance de 6,1 pour cent. La baisse des avoirs extérieurs nets s'explique par les retards dans les décaissements des appuis budgétaires et par la volonté des autorités monétaires de stabiliser le franc burundais par la vente accrue de devises sur le marché de change. Les cours des produits pétroliers et des denrées alimentaires en hausse ont également contribué à la baisse des avoirs extérieurs nets. Pour l'ensemble de l'année 2012, le crédit à l'économie devrait connaître une croissance modérée de 24 pour cent en raison du resserrement de la politique monétaire afin de juguler les pressions inflationnistes. Par ailleurs, afin d'amoindrir les effets des chocs extérieurs sur la production domestique, la politique de change est devenue plus flexible. Le taux de change journalier de référence est désormais déterminé par la moyenne pondérée des taux appliqués aux opérations d'achats et de ventes de devises effectuées la veille par les banques commerciales. Les séances d'enchères des devises se tiennent 2 fois par semaine, et les devises sont allouées aux taux offerts par les banques. Cette pratique a permis d'accroître la flexibilité du taux de change.

6. Sur le plan des finances publiques, la mobilisation des ressources intérieures s'est améliorée conformément aux prévisions et les dépenses ont été contenues dans l'enveloppe du programme. Toutefois, le déficit global a été plus important que prévu en raison du retard dans les décaissements des appuis budgétaires en 2011. À fin décembre 2011, le déficit budgétaire global (base caisse, dons inclus hors PPTTE) a été d'environ 4 pour cent du PIB, soit largement au dessus de l'objectif de 2,5 pour cent. Les recettes intérieures ont atteint un niveau de 15,4 pour cent du PIB, grâce aux efforts de l'OBR dans la mobilisation des recettes. Le total des dépenses est inférieur aux prévisions d'environ 0,4 points de pourcentage du PIB à cause de la diminution des dépenses de transfert de 5 milliards. Toutefois, les dépenses pro-pauvres d'environ 372,6 milliards de BIF ont été globalement conformes aux objectifs budgétaires et ont permis d'atténuer les effets néfastes de la double crise énergétique et alimentaire sur les populations vulnérables.

7. La masse salariale a atteint 8,7 pour cent du PIB en 2011. Elle a connu un dépassement de près de 1,6 milliards de BIF équivalent à 0,05 pour cent du PIB du fait de recrutements plus importants que prévus dans l'éducation et la santé. Ce dépassement s'explique par la gestion des carrières et de la solde par le ministère de la fonction publique et pourrait être maîtrisé si la gestion de la solde était transférée au ministère des finances et de la planification du développement économique. Toutefois, les fonctionnaires fantômes ont été expurgés de la solde avec la mise en fonction du logiciel de la paie.

8. À fin mai 2012, les recettes ont enregistré une croissance plus faible que prévu (d'environ 0,5 pour cent du PIB) en raison de l'octroi de nombreuses exonérations fiscales et d'un plus faible taux de recouvrement des droits d'accise. Dans le cadre des initiatives prises pour lutter contre la vie chère, le Gouvernement a procédé à des allègements fiscaux en éliminant les droits de douane, la TVA et les redevances administratives sur 13 denrées alimentaires. Cette exonération fiscale s'applique aux produits importés et ceux produits localement. Le manque à gagner

associé à cette décision pour l'année 2012 est estimé à 10 milliards de BIF soit 0,3 pour cent du PIB. De même, en raison de la hausse des cours mondiaux des produits pétroliers, le Gouvernement a renoncé aux droits d'accises prélevés sur les produits pétroliers afin de limiter l'envolée des prix à la pompe et son incidence sur l'inflation. A fin décembre 2012, la perte de recettes liée à cette subvention a été estimée à 23 milliards de BIF. Toutefois, des dispositions sont envisagées en vue de résorber le déficit additionnel résultant de ces exonérations.

9. L'exécution du programme est globalement satisfaisante. Les critères de référence à fin décembre 2011 ont été respectés, à l'exception des dépenses pro-pauvres qui étaient légèrement en deçà de la cible. A fin mars 2012, les critères de réalisation quantitatifs ont été observés et tous les critères indicatifs ont été atteints.

B. Mise en œuvre des mesures structurelles

10. En ce qui concerne la Gestion des Finances Publiques (GFP), le Gouvernement vient d'achever la mise en œuvre d'une première stratégie de gestion des finances publiques (SGFP-1), assortie d'un plan d'actions 2009–11. Les premières évaluations indiquent que des progrès significatifs ont été réalisés dans beaucoup de domaines de la GFP, notamment la modernisation du cadre juridique et institutionnel de la GFP, la programmation et la préparation du budget. Aussi, des avancées significatives ont-elles été enregistrées dans les domaines de la crédibilité du budget, du contrôle, de la gestion de la trésorerie et de la comptabilité de l'Etat. Au regard de ces progrès, une nouvelle stratégie couvrant la période 2012-14, sera développée en collaboration avec nos partenaires techniques et financiers en vue de consolider les acquis. Au niveau du recouvrement des recettes, le Gouvernement poursuit ses actions visant à avoir des effets durables sur les recettes. Au delà de la campagne de sensibilisation auprès des contribuables, le Gouvernement a simplifié les procédures de dédouanement et a créé le poste d'entrée unique « one stop Border Post » avec la Tanzanie, permettant ainsi une plus grande fluidité du mouvement des marchandises à cette frontière d'où entre une proportion élevée de notre commerce avec l'extérieur.

11. Dans le domaine monétaire, suite à la formation technique dispensée aux banques commerciales pilotes, la Banque centrale a mis en place les opérations de pension livrée (avril 2011) dont le développement a été freiné par la baisse de liquidité du système bancaire observée au cours des 6 derniers mois. Dans le cadre de la réforme du secteur financier, la Banque centrale entend renforcer l'infrastructure financière avec l'informatisation de ses activités et la modernisation de son système de paiement (RTGS et la compensation électronique). L'appel d'offres pour la modernisation de la salle informatique est terminé; 3 firmes sélectionnées ont déjà donné leurs propositions dont les analyses sont en cours. La préparation de la mise en place d'un système de paiement moderne se poursuit. En effet, le Projet de loi portant Système National de Paiement est terminé et a été transmis au Conseil des Ministres pour adoption. L'Etude stratégique et conceptuelle de la monétique est terminée et son cadre juridique ainsi que celui du mobile Banking sont en cours d'élaboration. De même, les études de la mise en place de l'infrastructure complète de compensation et de règlement sont terminées et l'installation des systèmes devrait suivre avant la mise sur pied d'une structure dédiée à l'exploitation et la surveillance des systèmes de paiement. Le plan de développement du marché financier a été finalisé en mars 2012 et a été soumis à l'examen du Conseil des Ministres.

12. Dans le domaine de la supervision bancaire, les directives de gestion de la continuité ont été données au secteur bancaire et un manuel détaillé de supervision basée sur les risques et son projet de circulaire seront élaborés avec l'assistance technique de l'AFRITAC-Centre. En outre, le Service chargé de la supervision bancaire a été restructuré pour incorporer la fonction d'analyse de la stabilité financière. La Banque centrale a renforcé le système de contrôle interne et de gestion des risques par la mise en place d'un Comité d'Audit et d'une charte d'audit révisée conformément aux normes internationales. En outre, une approche axée sur les risques a été initiée. Pour rendre le cadre réglementaire propice au développement des Institutions de Micro finance, un projet de décret révisé portant réglementation de ce secteur est en cours de finalisation et est actuellement sous analyse par la Direction de la Banque. Dans le cadre de la supervision bancaire, le nouveau projet de loi bancaire a été élaboré grâce à l'assistance technique du FMI. Par ailleurs, la migration des banques commerciales vers des normes comptables IFRS (International Financial Reporting Standards) est prévue pour fin 2013. Une nouvelle banque commerciale, Kenya Commercial Bank a ouvert une succursale au Burundi.

13. Dans le secteur café, le Gouvernement a relancé avec succès son programme de privatisation des stations de lavage dont 28 ont été vendues à des investisseurs privés nationaux, tout en veillant à faire accéder aux caféiculteurs les parts réservataires conformément à l'engagement de l'Etat (25 pour cent du capital). Les 76 stations de lavage restantes feront l'objet d'une relance d'appel d'offres au plus tard fin 2012. Le Gouvernement reconnaît le rôle prépondérant que devrait jouer le secteur privé dans ce secteur dans le cadre de sa stratégie visant à accroître la production et réduire la cyclicité de la production de café.

14. Dans le domaine de la gouvernance, le Gouvernement a fait des avancées notables dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. En ce qui concerne le dossier INTERPETROL, un jugement favorable à INTERPETROL a été rendu par la Cour suprême. La première revue de la mise en œuvre de la stratégie de la bonne gouvernance a révélé que sa mise en œuvre effective nécessiterait la mise en place du Secrétariat technique.

15. Le Gouvernement a réalisé des avancées dans l'amélioration de l'environnement des affaires, en vue d'assurer l'attractivité de l'investissement. Les réformes mises en œuvre ont eu une incidence directe sur quatre indicateurs : (i) la création d'entreprises ; (ii) l'octroi de permis de construire ; (iii) le transfert de propriété ; et (iv) la protection des investisseurs. Ces réformes ont contribué à améliorer le classement du Burundi et être considéré parmi les 10 meilleurs pays réformateurs au monde.

III. PERSPECTIVES ET POLITIQUES ECONOMIQUES POUR 2012

16. Le programme économique et financier pour 2012 est cohérent avec le programme économique triennal soutenu par la FEC et vise à consolider les acquis notamment la stabilité macroéconomique, une croissance économique forte et soutenue. Toutefois, en raison des chocs persistants des prix des produits pétroliers et des denrées alimentaires et de l'imprévisibilité des décaissements des bailleurs de fonds qui ont pour effet d'accroître l'incertitude des perspectives de l'économie à court et moyen terme, le cadre macro économique pour 2012 a été révisé comme suit : (i) La croissance économique devrait stagner, à un taux en dessous de nos

prévisions initiales pour se situer à 4,2 pour cent ; (ii) l'inflation à fin 2012 devrait atteindre 14,7 pour cent grâce à une politique monétaire plus restrictive, une production plus importante de denrées alimentaires et une baisse des cours internationaux des produits pétroliers et des denrées alimentaires; (iii) les réserves officielles se stabiliseraient à 3,8 mois d'importations. De plus, face aux effets des chocs extérieurs sur le budget, le Gouvernement entend maintenir les efforts destinés à consolider la situation des finances publiques et mettra en œuvre des mesures visant à élargir l'assiette fiscale et une politique budgétaire permettant une maîtrise des dépenses.

17. Depuis le début de l'année, le contexte économique national et international a profondément affecté l'exécution du budget 2012. En raison de la persistance des cours relativement élevés des denrées alimentaires et des produits pétroliers, le Gouvernement a pris des mesures d'abattement fiscal visant à apaiser les tensions sociales. La détaxation des produits vivriers a engendré une baisse des recettes estimée à 10 milliards de BIF. Par ailleurs, les recettes provenant des produits pétroliers connaîtraient une diminution d'environ 23 milliards de BIF, du fait de la réduction des droits d'accise sur les produits pétroliers avec l'appréciation des cours mondiaux du pétrole et le gel des prix domestiques à la pompe. Les projections des dépenses semblent indiquer un dépassement d'environ 18 milliards de BIF, reflétant essentiellement la hausse de la masse salariale due à un manque de contrôle dans les recrutements et à la régularisation des arriérés dans le versement des salaires et à d'autres dépenses liées au secteur de la santé.

18. Le Gouvernement entend renforcer davantage la mobilisation des recettes et maîtriser les dépenses pour combler ce gap de financement résultant de la détaxation et des dépassements dans les dépenses. Par conséquent, le Gouvernement a pris de nouvelles mesures fiscales dans le cadre de la révision de la Loi des finances 2012, notamment (i) le remplacement de la taxe ad valorem sur la bière en cours par un droit d'accise spécifique exprimée en termes de hectolitres de bières vendues (30.000 BIF / Hl); (ii) l'institution d'une taxe de 10 pour cent sur les communications téléphoniques; (iii) le relèvement de 50 à 70 pour cent de la TVA sur les boissons alcoolisées (autres que la bière) ; (iv) l'application d'un nouveau système d'évaluation de la taxe sur les voitures usagées ; et v) le relèvement des droits d'accise sur le tabac. Ces mesures permettraient de mobiliser environ 26,9 milliards de BIF. Ainsi, les recettes budgétaires devraient se situer à 501,2 milliards de BIF, soit 14,1 pour cent du PIB.

19. Le Gouvernement s'engage également à réduire les dépenses. Ainsi les dépenses courantes vont baisser de 0,05 pour cent du PIB. Toutefois, la masse salariale sera maintenue à 8,1 pour cent du PIB, tout en privilégiant les recrutements dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Les dépenses d'investissement sur ressources propres devraient également diminuer à hauteur de 18,4 milliards de BIF ; soit 0,5 pour cent du PIB.

20. Grâce à ces efforts, le déficit budgétaire projeté serait conforme aux objectifs du programme. Le déficit budgétaire global 2012 (y compris dons) s'établirait à 2,7 pour cent du PIB. Le gap de financement sera couvert par des emprunts intérieurs qui ne poseront pas de risque à la soutenabilité de la dette. Toutes ces modifications devraient faire l'objet d'un collectif budgétaire.

21. Le Gouvernement est déterminé à poursuivre le renforcement des sauvegardes. A cet égard, il veillera à ce que le recrutement de l'auditeur international ait lieu avant mi-juillet 2012 pour : (i) surveiller la pleine exécution de toutes les recommandations formulées dans le rapport de vérification spéciale GPO Deloitte 2011; (ii) vérifier sur une base d'essai les contrôles sur les déboursments domestiques significatifs et transferts au nom du Gouvernement ou de ses créanciers qui ont eu lieu au cours de la période allant de juillet 2011 à mars 2012, et (iii) évaluer l'état d'exécution du nouveau décret portant sur la gestion des dépenses publiques remplaçant le Règlement Général sur la Comptabilité Publique (RGCP) de 1964. Le rapport final d'audit sera disponible à fin septembre 2012. Le retard observé dans le recrutement de l'auditeur est en partie attribuable à la nécessité de prendre en compte les suggestions de la mission d'évaluation des sauvegardes réalisée par le FMI en mars 2012 dans l'élaboration des termes de référence de l'audit.

A. PROMOTION DE LA GOUVERNANCE

22. Dans le secteur de la santé, le Gouvernement poursuivra la politique de gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et la prise en charge des accouchements. Les investissements additionnels dans les infrastructures sont prévus pour répondre à la demande croissante des services de santé. Le Gouvernement continuera à accorder une priorité au recrutement du personnel médical dans un contexte de stabilisation de la masse salariale. Ces dispositions contribueront à l'amélioration de la qualité des soins médicaux.

23. Dans le secteur de l'éducation, L'Etat entend également poursuivre le programme de gratuité des frais scolaires au primaire et entend l'étendre au cycle supérieur. Il envisage de construire de nouvelles salles de classe et recruter des enseignants afin de réduire le ratio maître-élèves.

24. Dans le secteur agricole, en étroite collaboration avec les bailleurs de fonds, le Gouvernement entend lutter contre la vie chère et éliminer l'insécurité alimentaire. A cet effet, le Gouvernement entend mettre en œuvre le Plan National d'Investissement Agricole et de l'Elevage qui s'articule autour des priorités suivantes : (i) l'accroissement durable de la production et la sécurité alimentaire ; (ii) la professionnalisation des producteurs et la promotion de l'innovation ; (iii) le développement des filières et de l'agro-business incluant l'élevage et la pêche et ; (iv) le renforcement des institutions.

B. Les réformes structurelles

25. La réforme de la gestion des finances publiques reste au cœur de la politique de réforme économique du Gouvernement. A cet effet, les textes d'applications du décret portant Règlement général de gestion des budgets publics seront mis en place dans les mois à venir grâce à l'assistance technique de nos partenaires au développement. Par exemple, le décret sur la gouvernance budgétaire a été examiné par le Conseil des Ministres et sera adopté à la mi-juillet 2012 par le Président après avoir pris en compte les observations du Conseil des Ministres. Le déploiement de contrôleurs des engagements de dépenses dans deux ministères pilotes s'effectuera peu après. Le décret portant désignation et régime juridique du Receveur Général de l'Office Burundais des Recettes a été examiné par le Conseil des Ministres. Ce décret définit la

fonction du Receveur général de l'OBR, fixe le champ de sa responsabilité et ses relations avec le Comptable principal de l'Etat. Le Commissaire Général de l'OBR assume aussi les fonctions de Receveur général de l'Office. Il est également prévu la mise en œuvre d'un nouvel organigramme du Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique (MFPDE) dont les grandes lignes ont été discutées avec le FMI. La réorganisation du MFPDE a pour ambition de doter le ministère de procédures et d'outils lui permettant de mettre en œuvre efficacement le nouveau cadre réglementaire budgétaire, financier et comptable pris en application de la loi organique relative aux finances publiques. De plus, afin de consolider les progrès réalisés dans le domaine de la gestion des finances publiques résultant de la mise en œuvre de la première stratégie de gestion des finances publiques (SGFP-1), assortie d'un plan d'actions 2009–11, le Gouvernement entend développer une nouvelle stratégie de gestion des finances publiques basée sur les résultats de l'évaluation PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability). Cette nouvelle stratégie vise à renforcer l'efficacité des fonctions fondamentales de la gestion des finances publiques, notamment finaliser le cadre juridique et institutionnel cohérent pour la GFP, mobiliser efficacement les ressources intérieures et extérieures, et rendre efficaces, rigoureux et transparents les processus de préparation et d'exécution du budget de l'Etat.

26. La soutenabilité de la dette publique demeure un des objectifs prioritaires du programme étant donnée la gamme d'exportations limitée du Burundi et de sa faible capacité de remboursement. L'évaluation DeMPA qui vient d'être réalisée par la Banque Mondiale a montré que la structure de la dette du Burundi, bien que soutenable, reste vulnérable aux chocs exogènes. Le risque de surendettement reste élevé. Par conséquent, dans le financement du développement économique, le Gouvernement ne sollicitera que des dons ou des prêts hautement concessionnels ayant un élément don d'au moins 50 pour cent. Par ailleurs, une mission de la Banque mondiale (DeMPA) est prévue pour le développement d'un plan d'actions en vue de (i) améliorer le cadre juridique dans le domaine de l'émission de garanties et la rétrocession des prêts ; (ii) améliorer la structure de gestion des opérations de la dette ; et (iii) renforcer la capacité d'analyse des indicateurs de coûts et des risques de base de l'endettement. En matière d'amélioration de la gestion de la dette, un programme de renforcement des capacités de gestion de la dette est en cours d'exécution par la CNUCED sur financement de l'Union Européenne. Il inclut également l'installation et la formation d'une nouvelle version du logiciel SYGADE 6.0, l'actualisation de la base de données sur la dette et la production d'un bulletin statistique sur la dette à partir de juillet 2012.

27. En ce qui concerne la réforme du secteur financier, il est prévu la mise en place par le Ministère des finances en collaboration avec la Banque centrale, d'une unité de coordination et de suivi de la stratégie de réforme et du plan d'actions. Cette unité aura pour mission (i) d'assurer le suivi/évaluation de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions en élaborant, au préalable, des indicateurs de réalisation et les mesures de vérification des résultats, (ii) de servir d'interface entre les acteurs institutionnels du secteur et de liaison avec les bailleurs de fonds ; (iii) d'appuyer les autorités dans la recherche de financement et la mobilisation des ressources ; (iv) de mettre en œuvre une campagne d'information et de sensibilisation pour asseoir les réformes dans les médias et d'autres publications. Sa supervision sera confiée à un Comité de pilotage qui sera chargé entre autres de donner les grandes orientations pour la conduite de la stratégie et la mise en œuvre des projets portant sur l'informatisation du système de paiement.

28. Pour faciliter l'accès accru aux services financiers formels des populations pauvres, une enquête nationale sur l'inclusion financière est en cours et permettra à la Banque centrale de mieux comprendre la demande des services financiers, de mesurer le degré de satisfaction de la population et d'arrêter les stratégies en vue d'élargir l'accès aux services financiers adaptés aux différents besoins de la population pauvre et d'en augmenter l'utilisation et la qualité.

29. En ce qui concerne le secteur énergétique, le Gouvernement compte poursuivre sa politique visant à assurer un approvisionnement plus important du pays en électricité et à améliorer la situation financière de la REGIDESO. En ce qui concerne la production d'énergie, le Gouvernement entend promouvoir l'entrée du secteur privé dans le secteur de la production et la distribution d'électricité dans le cadre d'un partenariat public-privé. Ainsi, au cours des quatre prochaines années, le Gouvernement prévoit une augmentation de la capacité de production d'électricité d'environ 157 MW avec la mise en œuvre des projets sous-régionaux de barrage hydro-électriques tels que Rusumo Falls (60MW) et Ruzizi (48,3MW) et des investissements domestiques tel que Kabu 16. Ces centrales électriques seront construites grâce aux concours financiers du Fonds Européen de Développement (FED), de la Banque Mondiale, et de l'EXIM Bank of India. La situation financière de la REGIDESO s'est nettement améliorée avec le relèvement des tarifs de l'électricité et de l'eau et les recouvrements des factures des gros consommateurs grâce à la généralisation du système prépayé dans le but de consolider les progrès dans les finances de la REGIDESO.

IV. CADRE STRATEGIQUE DE CROISSANCE ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

30. Le Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP-II) a été adopté par le Gouvernement en décembre 2011 et transmis à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international à l'issue d'intenses consultations participatives incluant les représentants de l'administration, des communautés à la base, des bailleurs de fonds, de la société civile, du secteur privé et du parlement. Le coup d'envoi de sa mise en œuvre a été lancé officiellement par le Président de la République le 9 février 2012. Afin de sensibiliser ses partenaires au développement, des délégations Gouvernementales ont visité plusieurs capitales et sièges d'institutions internationales. Le plan d'actions prioritaires de mise en œuvre du CSLP-II est en voie de finalisation en même temps que le Gouvernement, en concertation avec ses partenaires au développement, est en train de préparer une conférence des donateurs prévue pour le mois d'octobre 2012.

31. Le CSLP-II s'inscrit dans la logique de la consolidation de la paix et de la relance de croissance économique et s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- Renforcement de l'Etat de droit, Consolidation de la Bonne gouvernance et promotion de l'égalité des genres ;
- Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois;
- Amélioration et accessibilité de la qualité des services de base et renforcement de la solidarité nationale ; et
- Gestion de l'espace et de l'environnement en harmonie avec le développement durable.

32. Le CSLP-II ambitionne la réalisation d'une croissance forte et soutenue basée sur une transformation profonde de l'économie dont le financement proviendrait de la mobilisation des ressources intérieures et des dons. En effet, l'économie burundaise afficherait une croissance de l'ordre de 6,9 pour cent au cours de la période 2012-15 sans remettre en cause les objectifs de soutenabilité des finances publiques et de la dette. Toutefois, le Gouvernement entend prendre des mesures visant à resserrer les politiques budgétaire et monétaire qui s'imposeraient si les appuis extérieurs venaient à être en deçà de nos prévisions. Toutes ces mesures seront prises en consultation avec le FMI.

33. Dans le but de consolider l'appropriation et la responsabilisation de toutes les parties prenantes, des séances de dissémination du contenu du CSLP-II seront organisées à travers tout le pays à partir du mois de juillet. A cette occasion, le développement d'une stratégie de communication fera partie intégrante de cette étape pour mieux préparer l'implication de tous les intervenants lors de la phase de préparation de la première revue de mise en œuvre du CSLP-II.

A. Amélioration des statistiques

34. Le Gouvernement s'engage à poursuivre les efforts d'amélioration du système des statistiques par le renforcement des structures en charge de la collecte des données en vue de produire régulièrement les données économiques et financières de qualité et de jeter les bases d'un système efficace de suivi des progrès accomplis dans le domaine socio-économique du pays.

35. Dans le but de renforcer les services statistiques dans les ministères sectoriels, un projet de décret portant création, organisation et composition des services statistiques ministériels centraux sera soumis au Conseil des Ministres pour adoption durant le second semestre de 2012. En vue de combler les lacunes en matière d'information statistique, l'ISTEEBU compte démarrer bientôt les travaux d'enquêtes sur (i) les conditions de vie des ménages au Burundi ; (ii) la main d'œuvre au Burundi et (iii) les indicateurs du paludisme au Burundi. L'enquête sur les conditions de vie des ménages devrait également servir de base à la redéfinition du panier de référence dans la mesure de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. À ce titre, le Gouvernement compte bénéficier de l'assistance technique du FMI afin de développer la capacité de l'ISTEEBU.

V. SUIVI DU PROGRAMME

36. Le Programme continuera à faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels précisés dans les tableaux I.1 et I.2. Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint. Les revues semestrielles seront basées sur les données à fin mars et fin septembre. La seconde revue du programme sera basée sur les critères de performance à fin septembre. Afin d'assurer le succès du programme, les autorités entendent prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation des objectifs quantitatifs et repères structurels agréés avec les services du FMI.

Tableau I.1. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2012

	2011				2012									
	Dec. ¹				Mar.				Jun. ¹		Sep.		Dec. ¹	
	Rev. Prog.	Prog. Adj.	Act.	Statut	Prog.	Prog. Adj.	Act.	Statut	Prog.	Prog.	Rev. Prog.	Prog.	Prog.	Rev. Prog.
Critères de réalisation														
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher cumulatif, en millions de dollars EU) ²	70.3	16.9	19.2	Réalisé	17.1	8.1	12.1	Réalisé	35.3	18.5	11.1	59.3	10.1	
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond cumulatif) ²	206.1	213.3	185.1	Réalisé	187.3	199.1	176.5	Réalisé	198.7	223.9	235.0	187.2	234.8	
Financement intérieur net de l'Etat (plafond cumulatif) ²	46.6	116.3	69.8	Réalisé	25.7	37.5	-38.0	Réalisé	61.8	104.1	49.0	59.5	34.6	
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ³	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Dette extérieure à court terme de l'Etat (plafond; en millions de dollars) ^{3,4}	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) ^{3,4}	80.0	80.0	80.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Objectifs indicatifs														
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs (plafond; cumulatif depuis le début de l'année)	0.0		0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Base monétaire (plafond)	235.5		211.2	Réalisé	209.7	0.0	193.4	Réalisé	245.4	248.6	250.7	266.8	249.0	
Dépenses pro pauvres (plancher; cumulatif depuis le début de l'année)	372.6		371.5	Non Réalisé	42.0	0.0	70.1	Réalisé	144.7	230.6	288.3	370.1	398.0	
<i>Pour mémoire:</i>														
Aide financière extérieure non-projet (cumulative depuis le début de l'année civile, en millions de dollars E)	128.6		91.8		9.0	0.0	0.0		16.6	21.4	55.8	66.0	80.8	

Sources: Burundi authorities; and IMF staff estimates and projections.

¹ Objectifs indicatifs.² Le plafond ou le plancher sera ajusté comme convenu au protocole d'accord technique.³ Critère continu.⁴ Voir les définitions dans le PAT.

Tableau I.2. Repères structurels pour 2012

Mesures proposées	Dates	Statut	Raisonnement
Gestion financière publique			
Adoption du décret sur la gouvernance budgétaire.	30 juin 2012	En attente de la signature Présidentielle.	Faciliter l'alignement du budget avec la loi organique relative aux finances publiques.
Déploiement des contrôleurs d'engagement dans deux ministères pilotes (Santé et Agriculture)	30 septembre 2012		Améliorer la discipline budgétaire dans les ministères sectoriels.
Approuver le plan pour la réorganisation du ministère des finances et de la planification du développement économique.	30 septembre 2012		L'attribution courante des ressources administratives n'est pas bien adaptée pour la mise en œuvre des réformes à moyen terme définies dans la loi organique relative aux finances publiques (budget programme et programmation budgétaire à moyen terme).
Politique fiscale			
Produire un rapport d'identification et d'évaluation de l'impact des exonérations contenues dans les différents codes et textes de loi; et identifier les textes à réviser.	30 septembre 2012		Renforcer la coordination dans les différentes structures impliquées dans l'octroi des exonérations et autres avantages fiscaux.
Gestion de la dette			
Entreprendre le programme d'évaluation de la performance en matière de gestion de la dette de la Banque mondiale (DEMPA) et développer un plan d'action afin de renforcer la capacité de gestion de la dette.	30 septembre 2012		Améliorer la capacité de gestion de dette du ministère de finances suivant une démarche programmatique par étape.
Mesures de sauvegarde de la Banque centrale et du Trésor			
Recruter un vérificateur international afin de : (i) surveiller la pleine exécution de toutes recommandations formulées dans le rapport de vérification spécial GPO Deloitte 2011; (ii) vérifier sur une base d'essai les contrôles sur les déboursements domestiques significatifs et transférer au nom du gouvernement ou de ses créanciers- qui ont eu lieu au cours de la la période allant de juillet 2011 à mars 2012, et (iii) évaluer l'état	31 Mars 2012	En retard, en attente de l'incorporation des mesures de sauvegarde dans les termes de référence.	Augmenter les mesures de sauvegarde en vigueur à la banque centrale et au trésor.

d'exécution du nouveau décret portant sur la gestion des dépenses publiques remplaçant les 1964 RGCP.

Soumettre au Conseil général, au Comité d'audit, et au Ministre des finances le rapport des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants au profit de l'État ou de ses créanciers qui ont eu lieu au cours de la période allant de juillet 2011 à mars 2012.

31 Mars 2012

En retard, dans l'attente du recrutement d'un vérificateur international.

Augmenter les mesures de sauvegarde en vigueur à la banque centrale et au trésor.

PIÈCE JOINTE II. PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Bujumbura, le 2 juillet 2012

1. Le présent protocole d'accord technique couvre les dispositions convenues pour le suivi de l'application du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds monétaire international (FMI). Il définit les variables du programme à utiliser pour ce suivi, ainsi que les obligations du gouvernement burundais et de la Banque de la République du Burundi (BRB) en matière d'information. Il définit aussi les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les ajustements applicables.

A. OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PROGRAMME

Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs

2. Les critères de réalisation quantitatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants :

- avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher) ;
- avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) ;
- financement intérieur net de l'État (plafond) ;
- arriérés des paiements extérieurs de l'État (plafond ; critère permanent) ;
- encours de la dette extérieure à court terme (échéance inférieure à un an) de l'État et de la BRB (plafond ; critère permanent) ;
- nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à moyen ou à long terme contractés ou garantis par l'État ou la BRB (plafond ; critère permanent).

3. Les objectifs quantitatifs indicatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants :

- accumulation des arriérés de paiement intérieurs (plafond) ;
- dépenses pro-pauvres (plancher) ;
- monnaie centrale (plafond).

Définitions et calculs

4. Les avoirs extérieurs nets de la BRB sont définis comme étant la différence entre i) les réserves officielles brutes (valorisées aux prix du marché) et les autres créances et ii) les engagements en devises envers des entités non résidentes (y compris l'utilisation de ressources du FMI et les engagements issus de l'utilisation d'allocations de DTS). Les réserves officielles brutes de la BRB sont définies comme étant les avoirs extérieurs liquides dont peut disposer librement la banque centrale.

5. Les avoirs intérieurs nets de la BRB sont définis comme étant la différence entre (i) la monnaie centrale, qui comprend la circulation fiduciaire, les réserves des banques commerciales et les autres dépôts détenus à la BRB et (ii) les avoirs extérieurs nets de la BRB.

Ajustement en fonction des changements des coefficients de réserves obligatoires

6. Le plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BRB sera ajusté symétriquement pour tout changement du coefficient de réserves obligatoires sur les dépôts dans les banques commerciales par le montant du nouveau coefficient moins celui prévu au programme, multiplié par les dépôts des banques soumis aux réserves obligatoires. Le taux prévu au programme actuel est de 3 %.

7. Le financement intérieur net de l'État est défini comme étant la variation des encours i) des prêts, avances et autres crédits à l'État de la BRB et de toutes les banques commerciales du Burundi; plus ii) le stock de tous les titres d'État libellés en francs Burundi détenus par des entités non bancaires, y compris des non-résidents; moins iii) les dépôts de l'État détenus à la BRB et dans des banques commerciales burundaises. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État.

8. L'encours des arriérés de paiement extérieurs aux fins du suivi du programme est défini comme étant le montant en fin de période du service de la dette extérieure exigible et non payé pendant le différé d'amortissement défini par un créancier, y compris les intérêts contractuels et moratoires, pour lesquels aucun accord d'apurement n'a été conclu ou dont les arriérés ne sont pas rééchelonnables. La présence d'arriérés nécessite qu'un créancier réclame le paiement des montants dus et non payés. Les montants contestés ne sont pas considérés comme des arriérés. Les arriérés pour lesquels un échéancier d'apurement a été convenu avec le créancier ou qui sont soumis à un rééchelonnement ou à une restructuration ne sont pas considérés comme des arriérés aux fins du suivi du programme. Les montants exigibles au titre du service de la dette relevant de ce type d'accords qui n'auraient pas été payés seraient considérés comme des arriérés dans le cadre du programme.

9. Le programme prévoit un plafond sur les nouveaux prêts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État ou la BRB. Pour l'objet de ce programme, le terme 'dette extérieure' est défini comme toute dette contractée dans une devise autre que le Franc Burundais. Ce critère de réalisation s'applique aux nouveaux prêts extérieurs non concessionnels (comme spécifié ci-après) contractés ou garantis par l'État, les collectivités locales, la BRB et la REGIDESO et assortis d'une échéance initiale d'au moins un an, y compris les obligations contractées ou garanties dont la contrevaletur n'a pas été reçue (incluant les contrats locations). La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État. La dette contractée par les entreprises d'État est incluse dans le plafond global, si elle est garantie par l'État.

Définition de la dette

10. Définition de la dette. Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91).

- a) la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:
 - i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
 - ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
 - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

- b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

11. La dette concessionnelle se définit comme ayant un élément don de 50 % ou plus. Pour une dette donnée, l'élément don équivaut à la différence entre sa valeur actuelle (VA) et sa valeur nominale exprimée en pourcentage de cette valeur nominale. La VA de la dette à la date où elle est contractée est calculée en actualisant les flux futurs de paiements au titre du service de cette dette. Il est tenu compte dans le calcul de la concessionnalité de toutes les conditions de l'accord de prêt, dont l'échéance, le différé d'amortissement, le calendrier des paiements, les commissions d'entrée et les frais de gestion. Pour les prêts à échéance de 15 ans et plus, la moyenne sur dix ans des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) publiés par l'OCDE sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité. Pour les prêts assortis d'une échéance inférieure à 15 ans, la moyenne sur six mois des TICR sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité. Les marges suivantes seront ajoutées aux moyennes sur 10 ans et sur six mois des TICR : 0,75 % pour une durée d'amortissement de moins de 15 ans, 1 % de 15 à 19 ans, 1,15 % de 20 à 29 ans et 1,25 % pour les échéances égales ou supérieures à 30 ans. Le critère de réalisation exclut les ré-échelonnements des accords avec le FMI, l'utilisation des ressources financières du FMI et tous les bons et obligations du trésor dénommés en francs Burundais détenues par des non-résidents. Un plafond d'US\$ 80 millions est défini dans le Tableau I.2 et doit être employé exclusivement pour financer la ligne de crédit contractée par le gouvernement du Burundi avec la banque d'importation d'exportation de l'Inde pour le financement de la centrale hydroélectrique de Kabu 16.

12. **L'encours de la dette extérieure à court terme, à échéance inférieure à un an, de l'État doit demeurer nul dans le cadre du programme.** La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État. Les crédits courants à l'importation sont exclus de ce plafond. Les prêts dont l'échéance initiale, visée dans le contrat initial, est égale ou supérieure à un an sont considérés comme des prêts à moyen ou à long terme. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au point 9 des Directives relatives aux critères de réalisation applicables à la dette extérieure adoptées le 24 août 2000, mais aussi aux engagements contractés ou garantis dont la contre-valeur n'a pas été reçue (y compris le crédit-bail). Ce critère de réalisation exclut les accords de rééchelonnement, les prêts du FMI et tout titre du Trésor libellé en francs Burundi détenu par des non résidents. En septembre 2007, le stock de l'encours de la dette à court terme était nul.

13. En conformité avec le CSLP, la définition des dépenses pro-pauvres adoptée par les autorités repose sur trois critères : (i) le caractère social de la dépense, selon la classification administrative des dépenses (ce qui inclut les dépenses « des services sociaux » et une partie des

dépenses des « services généraux » et des « services économiques » s'ils ont un caractère social), (ii) la cohérence avec l'un des quatre piliers du CSLP et (iii) les dépenses d'investissement pro-pauvres financées par les bailleurs de fonds.

14. **L'accumulation des arriérés de paiement intérieurs** est mesurée par le cumul des ordonnancements non-exécutés après plus de 60 jours.

Ajustement pour l'aide financière extérieure

15. Le programme prévoit des ajustements qui autorisent l'utilisation des plus-values d'aide financière (jusqu'à un plafond) et la compensation des moins-values par le crédit intérieur (jusqu'à un plafond).

16. Toute plus-value de financement extérieur (jusqu'à hauteur de 40 millions de dollars EU) pourra être utilisée pour les dépenses prioritaires telles que définies dans le DSRP. Le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la hausse et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État, à la baisse à concurrence de 100% de tout montant d'excédent de financement au-delà de 40 millions de dollars EU.

17. En cas de moins-value de financement extérieur, le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la baisse et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État, à la hausse jusqu'à hauteur d'un maximum de 40 millions de dollars EU. L'aide financière extérieure sera convertie en francs du Burundi au taux de change francs Burundi/dollar EU prévu au programme. Le taux de change du programme pour la fin juin 2012 est de 1408,2 et de fin septembre 2012 est 1416,4.

18. L'aide financière extérieure (exprimée en dollars EU) est définie comme comprenant les éléments suivants : (i) prêts non liés aux projets et dons d'aide budgétaire (y compris les paiements effectués par l'intermédiaire du fonds de fiducie multi-bailleurs de fonds géré par la Banque mondiale aux fins du service courant de la dette envers les créanciers multilatéraux) ; (ii) allègement de la dette sur les échéances courantes ; moins (iii) paiements comptant au titre des opérations d'apurement des arriérés extérieurs. Les décaissements des bailleurs de fonds sur des comptes bloqués pour l'apurement des arriérés ne sont pas compris dans l'aide extérieure aux fins du suivi du programme.

B. Informations à communiquer aux services du FMI

19. Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du programme, les autorités prépareront, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois, un rapport mensuel sur l'état d'exécution du programme qui sera communiqué au Département Afrique du FMI. Ce rapport contiendra:

Les données hebdomadaires suivantes :

- les opérations du marché d'enchères de devises (MESD);
- le bilan de la BRB (situation hebdomadaire) (BRB, Service des études).

20. Les données mensuelles ci-après avec un délai maximum de 6 semaines :

- un tableau de bord contenant les données hebdomadaires et mensuelles les plus récentes sur les principaux indicateurs financiers (REFES) ;
- le tableau des flux de trésorerie en devises (BRB, Service des opérations bancaires avec l'étranger) ;
- la situation monétaire, avec ventilation de la banque centrale et des banques commerciales (BRB, Services des études) ;
- les données mensuelles sur le taux de change (marchés officiel et parallèle, en fin de mois et en moyenne sur le mois) (BRB, Services des études) ;
- une ventilation détaillée des recettes publiques (ministère chargé des finances) ;
- une ventilation détaillée des dépenses publiques, sur la base des engagements, y compris des dépenses pro-pauvres (Ministère des finances) ;
- une ventilation détaillée du service de la dette publique intérieure et extérieure, comprenant les montants exigibles et payés, en intérêts et en principal, ainsi que le détail par créancier et toute accumulation d'arriérés au titre de la dette intérieure ou extérieure (Ministère des finances) ;
- une ventilation détaillée de l'encours des arriérés de paiement intérieurs de l'exercice en cours (Ministère des finances) ;
- le montant des nouveaux emprunts contractés ou garantis par l'Etat, y compris des informations détaillées sur leurs conditions (telles que monnaie du libellé, taux d'intérêt, différé d'amortissement, échéance) (Ministère des finances) ;
- les décaissements effectifs d'aide extérieure non liée aux projets, y compris les nouveaux prêts et allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs du Burundi (Ministère des finances) ;

- une mise à jour de l'exécution des mesures structurelles prévues au programme (REFES).

21. Les données trimestrielles ci-après avec un délai maximum de 6 semaines :

- Des rapports sur l'état d'avancement des réformes internes de la BRB, y compris les plans d'action par service pour le mois suivant (Comité de suivi de la réforme, BRB).

22. Le SP/REFES/Ministère des finances et la BRB communiqueront également au Département Afrique du FMI toute information jugée nécessaire à un suivi effectif du programme.



INTERNATIONAL MONETARY FUND

BURUNDI

12 juillet 2012

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2012 AU TITRE DE L'ARTICLE ET PREMIERE REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITERES DE RÉALISATION — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

Le Département Afrique

TABLES DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI _____	80
PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2011–12 _____	86
RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT _____	88
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE _____	91

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 mai 2012)

I.	Date d'adhésion au FMI : 28 septembre 1963		Article XIV		
II.	Compte de ressources générales :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part		
	Quote-part	77,00	100,00		
	Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)	76,64	99,53		
	Position dans la tranche de réserve au FMI	0,36	0,47		
III.	Département des DTS :	Millions de DTS	Pourcentage de l'allocation		
	Allocation cumulative nette	73,85	100,00		
	Avoirs	82,87	112,22		
IV.	Encours des achats et des prêts	millions de DTS	Pourcentage de la quote-part		
	Accords au titre de la FEC	86,82	112,75		
V.	Derniers accords financiers en date :				
	<u>Type</u>	<u>Date</u>	<u>Date</u>	<u>Montant approuvé</u>	<u>Montant tiré</u>
	<u>d'accord</u>	<u>d'approbation</u>	<u>d'expiration</u>	<u>(millions de DTS)</u>	<u>(millions de DTS)</u>
	FEC ^{1/}	27 janvier 2012	26 janvier 2015	30,00	1,00
	FEC ^{1/}	7 juillet 2008	23 janvier 2012	51,20	51,20
	FEC ^{1/}	23 janvier 2004	22 janvier 2008	69,30	69,30

VI. Projections des obligations financières envers le FMI ^{2/}
(Millions de DTS, sur la base des ressources utilisées et des avoirs détenus en DTS)

	À échoir				
	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Principal	2,86	6,73	10,56	12,49	12,98
Commissions/Intérêts		0,00	0,15	0,15	0,12
Total	2,86	6,73	10,74	12,63	13,10

^{1/} Auparavant FRPC.

^{2/} Si un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

VII. Mise en œuvre de l'Initiative PPTE

	Cadre
I. Assistance engagée au titre de l'initiative PPTE	<u>renforcé</u>
Date du point de décision	Août 2005
Total de l'aide promise	
par tous les créanciers (millions de dollars EU) ³	832,60
<i>dont</i> : aide du FMI (millions de dollars EU)	27,87
(équivalent en millions de DTS)	19,28
Date du point d'achèvement	Janvier 2009
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Montant décaissé en faveur du pays membre	19,28
Aide intérimaire	0,26
Solde au point d'achèvement	19,02
Décaissements complémentaires au titre des intérêts perçus ⁴	3,07
Montant total décaissé	22,35

VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) :

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ⁵	26,40
Financée par : le compte de fiducie de l'IADM	9,01
Ressources restantes au titre de l'Initiative PPTE	17,39
II. Allégement de la dette par facilité (millions de DTS)	

Dette admissible

<u>Date de livraison</u>	<u>CRG</u>	<u>Compte de fiducie de l'IADM</u>	<u>Total</u>
Février 2009	s/o	26,40	26,40

³ L'aide affectée au titre du cadre original est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide affectée au titre du cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Ces deux montants ne peuvent donc pas être additionnés.

⁴ Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire, correspondant aux revenus d'intérêt sur les montants affectés au point de décision mais non décaissés pendant la période intérimaire, est effectué au point d'achèvement.

⁵ L'IADM fournit 100 % d'allégement de la dette aux pays membres admissibles qui remplissent les conditions pour obtenir cette assistance. Une assistance sous forme de dons provenant du Compte de fiducie de l'IADM et des ressources PPTE permet un allégement de la dette qui couvre la totalité de l'encours exigible par le FMI à la fin de 2004 et qui reste impayé au moment où le pays membre devient admissible à ce type d'allégement.

IX. Mise en œuvre de l'allégement de la dette après une catastrophe (ADAC): Non applicable

Point de décision : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays se qualifie pour l'aide au titre de l'Initiative PPTTE et décident du montant à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé pendant la période entre les points de décision et d'achèvement, jusqu'à 20 % par an et 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 % respectivement dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le solde de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un décaissement complémentaire correspondant aux intérêts perçus, comme précisé dans la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement est liée à la mise en œuvre de réformes structurelles essentielles convenues d'avance (point d'achèvement flottant).

X. Régime de change

Même si le régime de change *de jure* est flottant, le régime *de facto* a été reclassé le 26 juillet 2011 de la catégorie des régimes de taux stabilisé par rapport au dollar à la catégorie des autres régimes dirigés, du fait de la souplesse accrue du franc burundais. La monnaie d'intervention est le dollar EU. Au 14 juin 2012, le taux de change officiel était de 1412,04 francs burundais pour 1 dollar EU. En 2003, la banque centrale a aboli la plupart des restrictions de change encore applicables aux transactions internationales courantes et a délégué aux banques commerciales le pouvoir d'autoriser les transactions ordinaires. Au début de 2004, le taux de rétrocession des devises a été abaissé à 50 %, puis il a été supprimé au début de 2005. La banque centrale a admis les bureaux de change aux adjudications hebdomadaires. La plupart des arriérés de paiements extérieurs envers les créanciers bilatéraux et multilatéraux étaient apurés à fin 2005. En décembre 2006, le gouvernement a adopté une nouvelle réglementation des changes qui libéralise l'accès aux devises pour les transactions courantes et supprime une pratique de taux de change multiples. En juin 2010, le gouvernement a remplacé cette réglementation par la Réglementation des changes de 2010, entrée en vigueur en juillet de la même année.

Le Burundi s'est prévalu des dispositions transitoires de l'article XIV lorsqu'il a adhéré au FMI en 1962, mais il n'applique plus de restrictions de change ni de pratique de change multiples relevant de cette clause. Il maintient une pratique de taux de change multiples non conforme à la section 2(a) de l'article VIII : le taux de change appliqué aux transactions de l'État peut différer de plus de 2 % du taux de change du marché. Le Burundi applique certaines restrictions de change pour des raisons de sécurité qu'il a communiquées au FMI, conformément à la Décision 144-(52/51). La réglementation des changes de 2010 a été amendée le 3 mars 2011. De ce fait, les

deux restrictions de change signalées dans le document EBS/11/29 Sup. 1 relatives à :

(i) l'obligation de quitus fiscal pour certaines transactions internationales courantes, comme le paiement de faibles montants d'amortissement de prêts ou d'investissements directs par des non-résidents et (ii) le plafonnement du montant de devises disponibles pour des paiements et transferts au titre de transactions internationales courantes pour non respect d'obligations sans rapport avec ces transactions, sont levées.

XI. Consultation au titre de l'article IV

Conformément à la décision 14747-(10/96) du 28 septembre 2010, les consultations au titre de l'article IV avec le Burundi ont lieu selon le cycle de 24 mois. Le 23 juillet 2010, le Conseil d'administration a achevé les consultations de 2008 au titre de l'Article IV (rapport du FMI n° 10/313), ainsi que la quatrième revue de l'accord FEC.

Concluant les consultations de 2010 au titre de l'article IV, les administrateurs ont noté les progrès louables réalisés par le Burundi dans la mise en œuvre de son premier programme appuyé par la FEC dans un environnement post-conflit difficile. Ils sont convenus que pour assurer la viabilité des finances publiques, compte tenu de la lourde charge de la dette, il faudra mobiliser davantage de recettes et améliorer la composition des dépenses, tout en finançant le budget à l'aide de dons et de ressources extérieures hautement concessionnelles. Les administrateurs encouragent les autorités à poursuivre leurs efforts de réforme du secteur financier en améliorant le contrôle bancaire et en remédiant aux lacunes du système, notamment le risque de concentration. Les administrateurs jugent en outre nécessaire d'accélérer les réformes structurelles, surtout dans le secteur du café, et notent avec satisfaction l'adhésion du Burundi à la Communauté est-africaine.

XII. Assistance technique

Juillet 2012	Mission du Département des finances publiques (FAD) sur l'administration des recettes
Avril 2012	Mission AFRITAC sur les comptes nationaux
Décembre 2011	Mission AFRITAC sur la réforme de la gestion des finances publiques
Novembre 2011	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM) sur les opérations de change
Octobre 2011	Mission AFRITAC sur la réforme de la gestion des finances publiques
Juillet 2011	Mission du Département des statistiques (STA) sur les statistiques de balance des paiements
Mars 2011	Mission du Département des finances publiques (FAD) sur l'application de la loi de finances organique
Janvier 2011	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM) sur les opérations de change
Septembre 2010	Mission du Département FAD sur l'application de la loi de finances organique
Novembre 2010	Mission du Département MCM sur les opérations monétaires
Octobre 2010	Mission du Département FAD sur l'administration fiscale
Avril 2010	Mission du Département MCM sur les opérations de change
Novembre 2009	Mission AFRITAC sur la mise en place de la TVA
Septembre 2009	Mission du Département MCM sur le renforcement des capacités de la BRB et la gestion de la dette publique
Juin 2009	Mission pluridisciplinaire du Département MCM
Avril 2009	Mission du FAD sur l'application de la loi de finances organique
Mars 2009	Mission du Département MCM sur les opérations monétaires
Mars 2009	Mission du Département MCM sur les opérations de change
Mars 2009	Mission du Département MCM sur l'audit interne
Mars 2009	Mission du Département MCM sur la gestion des réserves
Février 2009	Mission AFRITAC sur la réglementation et la supervision bancaires
Février 2009	Mission EIPS du Département FAD sur la politique de tarification des carburants et la protection sociale
Janvier 2009	Mission PESF du Département MCM
Décembre 2008	Mission AFRITAC sur la gestion des opérations budgétaires
Décembre 2008	Mission pluridisciplinaire du Département MCM
Décembre 2008	Mission du Département MCM sur l'audit interne

Août 2008	Mission du Département MCM sur les réformes en matière d'organisation, de ressources humaines et de communication
Juillet 2008	Mission du Département MCM sur les opérations de change
Juin 2008	Mission AFRITAC sur la réglementation et le contrôle bancaires
Octobre 2008	Mission du Département FAD pour l'installation d'un nouveau conseiller résident en GFP
Décembre 2007	Mission statistique AFRITAC sur les des comptes nationaux et l'indice des prix à la consommation
Novembre/décembre 2007	Mission du Département FAD de statistiques monétaires et financières
Novembre 2007	Mission AFRITAC sur le renforcement des capacités de supervision bancaire
Novembre 2007	Mission du Département FAD sur la politique fiscale
Novembre 2007	Mission du Département STA sur les statistiques monétaires
Septembre 2007	Mission pluridisciplinaire du Département MCM
Septembre 2007	Mission AFRITAC sur l'administration des recettes fiscales
Septembre 2007	Mission AFRITAC sur le renforcement des capacités de la BRB
Septembre 2007	Mission du Département FAD sur la gestion des finances publiques
Juillet 2007	Mission AFRITAC en GFP sur le contrôle de la solde
Juin 2007	Mission AFRITAC en GFP sur les opérations et le contrôle du Trésor

XIII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	Cadre <u>renforcé</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	
Date du point de décision	Août 2005
Aide engagée	
par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ^{6/}	832,6
dont : contribution du FMI (millions de dollars EU)	27,87
(équivalent en millions de DTS)	19,28
Date du point d'achèvement	Janvier 2009
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide versée à l'État membre	19,28
Assistance intérimaire	0,26
Solde au point d'achèvement	19,02
Décaissement additionnel sur le produit des intérêts ^{7/}	3,07

Total des décaissements

22,35

6 L'aide promise au titre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement; celle promise dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Ces deux montants ne peuvent donc pas s'additionner.

7 Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire a lieu au point d'achèvement qui correspond au produit des intérêts sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé dans l'intervalle.

XIV. Représentant résident

Un Représentant résident à temps partiel a pris ses fonctions en mai 2005 et un bureau doté d'un secrétariat a ouvert en janvier 2006 à Bujumbura. M. Koffi Yao est le Représentant résident du FMI à Bujumbura depuis janvier 2010.

PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2011–12

Titre	Produits	Calendrier prévisionnel de mission	Date de prestation envisagée
A. Information mutuelle sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale	1. Revue des dépenses publiques	Février 2012 (identification) Juin 2012 (Mission intégrale)	Septembre 2012
	2. Note de politique générale sur la revue des dépenses publiques		Mai 2012
	3. ERSG-5 (appui budgétaire)	Décembre 2010 - janvier 2011 (identification) Juin 2011 (pré-évaluation) Septembre 2011 (évaluation)	Décembre 2011
	4. ERSG-6 (appui budgétaire)	Janvier – février 2012 (identification) Avril 2012 (pré-évaluation) May 2012 (évaluation)	Août 2012
	5. Étude diagnostique sur l'intégration du commerce	Novembre 2011 (identification) Mai 2012 (Mission intégrale)	Juin 2012

(EDIC)

Programme de travail du FMI	1. Septième revue FEC	Mars 2012	Janvier 2012
	2. 1 ^e revue du nouvel accord FEC	Novembre 2012	Novembre 2012
	3. 2 ^e revue du nouvel accord FEC	Juin 2012	Juillet 2012
B. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	1. Rapport d'étape sur l'exécution des réformes de la REGIDESO		Mars 2012
C. Accord sur les produits et les missions conjointes			
Produits conjoints	Note d'évaluation conjointe du DSRP		Juillet 2012

RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

(Au 23 mai 2012)

Le Burundi est membre du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) depuis sa création en 1964. Les dons et prêts de la BAD au Burundi ont été interrompus en raison du déclenchement de la guerre civile en 1993. Le 19 juillet 2004, les Conseils de la BAD ont approuvé les principes généraux pour aider les pays sortant d'un conflit à apurer leurs arriérés en créant le mécanisme d'appui aux États en sortie de crise (PCCF) doté, à l'origine d'environ 100 millions de DTS sur fonds propres, afin d'offrir une assistance financière aux pays admissibles. Les principes généraux prévoient une formule tripartite de répartition de la charge entre le pays, les donateurs et le PCCF. Le 27 octobre 2004, les Conseils de la BAD ont entériné une proposition d'apurement des arriérés du Burundi qui a permis d'apurer le solde des arriérés avec l'appui des donateurs et du PCCF avant le passage du point de décision de l'initiative PPTTE renforcée.

Le 21 avril 2009, dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE), le Conseil d'administration de la BAD a approuvé sa contribution à l'allègement de la dette du Burundi, pour un montant équivalent à 150.200.000 dollars EU en valeur actualisée nette (VAN) à fin 2004. Le Conseil a en outre établi que le Burundi remplit les conditions requises pour bénéficier du dispositif de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) à hauteur de 15,38 millions de dollars EU soit 10,48 millions d'unités de compte (UC) en termes nominaux.

Le Conseil a approuvé le document de stratégie pays (DSP) en octobre 2008 à l'appui du programme économique et social du gouvernement. Le DSP couvre la période 2008-11 et repose sur deux des axes du CSLP : i) appui à une administration publique efficace en améliorant la gouvernance et le fonctionnement des principales institutions du secteur public, et ii) augmentation des débouchés professionnels en développant l'infrastructure et en menant des interventions ciblées dans le secteur agricole. La revue à mi-parcours du DSP et l'analyse du portefeuille de crédits de la BAD au Burundi qui ont été soumises au CODE le 30 novembre 2010, ont confirmé la pertinence des deux piliers. Le Groupe de la BAD intervient activement dans les domaines de l'infrastructure (transports, eau et assainissement et énergie), de l'agriculture, de la gouvernance et dans le secteur social. L'encours du portefeuille couvre sept (7) opérations nationales pour un total de 112,23 millions d'UC. Le secteur routier représente 58,9 % du pf, suivi du secteur social avec

17,7%. Six (6) opérations plurinationales sont en cours, pour un montant de 117,7 millions d'UC, essentiellement consacré au secteur routier (70,1 %). L'enveloppe de 7 millions d'UC allouée à la quatrième phase du Programme d'appui aux réformes économiques (PARE III) a été entièrement décaissée en 2011.

Le DSP pour 2012-2016 a été approuvé par le Conseil d'administration le 11 janvier 2012. La stratégie proposée dans ce document privilégie la sélectivité à partir de deux axes complémentaires, à savoir : i) le renforcement des institutions de l'État, et ii) l'amélioration des infrastructures dans le but de promouvoir une croissance et un développement inclusifs. Le choix de ces deux axes est conforme à l'avantage comparatif de la BAD dans le secteur de l'infrastructure, ainsi qu'à la valeur ajoutée qu'il apporte en matière d'appui aux réformes, à la bonne gouvernance et au renforcement des capacités institutionnelles. La BAD envisage le soutien au Burundi dans le cadre de projets d'infrastructure (transport et énergie en particulier), d'un appui budgétaire général (ABG) à deux tranches – le PARE V, d'un montant de 12 millions d'UC pour 2012-2013 – et d'actions de renforcement des capacités.

Secteur	Intitulé du projet	Montant (millions d'UC)
Agriculture	Projet d'aménagement des bassins versants	9,00
	Projet de gestion intégrée du lac Tanganyika	4,96
	Études PPF Bugesera	0,32
Énergie	Remise en état et expansion des infrastructures électriques	7,32
Eau et assainissement	Remise en état et expansion des infrastructures hydrauliques	12,00
Secteur social	Projet multisectoriel de réinsertion	9,81
	Projet de création d'emplois	10,0
Multisectoriel	Projet d'aide à la structure de gouvernance	1,5
	Programme d'appui aux réformes économiques (III)	10,0
Plurinational	Projet plurinational du Bugesera	15,02
	Route Kicukiro (Rwanda) - Kirundo (Burundi)	14,90
	Phase 2 de l'étude de faisabilité du chemin de fer Isaka - Kigali	0,57
	Route Nyamitanga – Ntendezi – Mwityazo	49,38
	Interconnexion NELSAP	5,05
Total (secteur public exclusivement)		64,91
Total (secteur public et plurinational)		159,95

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(Au 26 juin 2012)

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Évaluation générale : les données communiquées présentent de sérieuses lacunes qui entravent fortement l'exercice de la surveillance. Les plus graves d'entre elles touchent les statistiques de comptabilité nationale, de finances publiques, et de balance des paiements. L'insuffisance de financement et de personnel, ainsi que le manque de matériel, conjugués aux difficultés de coordination entre les institutions chargées de l'établissement de ces statistiques, empêchent la production et la diffusion en temps opportun des statistiques macroéconomiques.

Statistiques du secteur réel : de graves lacunes dans l'établissement des données du secteur réel entravent l'analyse et la gestion économiques. Les statistiques de comptabilité nationale sont établies peu fréquemment par l'ISTEEBU, l'institut national de la statistique. Les données primaires sur l'agriculture, l'activité économique la plus importante, sont inadéquates. En conséquence, une forte incertitude pèse sur les estimations du niveau et du taux de croissance du PIB, des composantes des dépenses, et de tous les ratios au PIB. Les estimations annuelles de comptabilité nationale communiquées au FMI ne sont pas établies, mais tirées d'un modèle de projection macroéconomique et de certaines estimations avec 1998 et 2005 pour années de base. L'ISTEEBU a débuté en 2007 un processus d'amélioration des statistiques de comptabilité nationale avec l'aide de l'AFRITAC. Les comptes nationaux sont désormais établis sur la base du Système des Comptes Nationaux 1993, à l'aide (en partie) du logiciel ERETES, avec 2005 pour année de base. Les estimations du PIB pour les années 2007 et 2008 sont pratiquement terminées. Les données sur les sociétés non financières constituent également un grave problème pour les statisticiens chargés de l'établissement de la comptabilité nationale. L'indice mensuel des prix à la consommation comporte des pondérations de dépenses fondées sur les résultats d'une enquête de 1991 sur les dépenses des ménages et ne se rapporte qu'à la capitale. La méthodologie utilisée pour établir l'IPC présente aussi de sérieux problèmes, notamment s'agissant de la formule de niveau inférieur, le traitement des prix manquants et la sélection des échantillons, ce qui conduit à une mesure inexacte des tensions inflationnistes. L'indice des prix à la production n'est pas établi. Il y a peu de statistiques du marché de l'emploi, ce qui entrave les activités de surveillance.

Statistiques des finances publiques : le Burundi a bénéficié d'une assistance technique fournie par la Banque mondiale et le Département des finances publiques du FMI dans le domaine des systèmes d'information de gestion des finances publiques et dans celui de la gestion des dépenses publiques; il a en outre reçu du Département des statistiques du FMI une formation à l'établissement des statistiques de finances publiques. Néanmoins, les statistiques de finances publiques restent déficientes sur le plan de la couverture, de l'exactitude, de la cohérence et de l'actualité des données. Le Burundi a accepté de participer à un module de statistiques des finances publiques (SFP) dans le cadre de l'Initiative renforcée de diffusion des données (IRDD) du DFID du Royaume-Uni. L'objectif principal du module de SFP est d'améliorer la qualité et la diffusion des statistiques budgétaires en suivant les directives du *Manuel statistiques de finances publiques 2001 (MSFP 2001)*. L'aide fournie dans le cadre de ce module consiste essentiellement en une série de missions d'assistance technique au cours des 3 à 5 prochaines années, dont la première est prévue pour avril 2011. La seconde mission aura lieu plus tard cette année.

Statistiques monétaires et financières : elles sont maintenant établies suivant les méthodologies recommandées dans le *Manuel de statistiques monétaires et financières (2000)* du FMI et permettent à la fois l'exercice de la surveillance et l'harmonisation avec les statistiques monétaires des autres pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Les transactions avec le FMI ne sont pas correctement enregistrées — le montant des prêts reçus du FMI ne correspond pas aux registres du FMI, d'où une présentation erronée des engagements extérieurs de la BRB. Le Département des statistiques du FMI en a informé la BRB et la question est en cours de résolution. Compte tenu du système de paiement actuel, il y a des différences entre les registres de la banque centrale et ceux des autres institutions de dépôts (AID). Les transactions entre la BRB et les AID apparaissent normalement dans le bilan de ces dernières avec un jour de décalage, ce qui a un impact sur les autres postes (net) dans la situation des institutions de dépôts. Les engagements des trois banques en liquidation apparaissent dans le bilan de la BRB; toutefois, l'information sur ces banques n'est pas incluse dans la synthèse des données des AID.

Statistiques du secteur extérieur : les statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont établies par la BRB conformément à la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)*. Cependant, de graves difficultés au niveau de la couverture des données et de l'évaluation des opérations font peser une grande incertitude sur les statistiques du secteur extérieur et les activités de surveillance. Par exemple, une grande partie des importations et exportations de marchandises (en particulier de café et de thé) et de services ne sont pas enregistrées et, bien que des ajustements soient apportés, l'incertitude subsiste. Pour les services comme pour le revenu, l'exactitude des données sources n'est pas systématiquement vérifiée par comparaison avec celles d'autres sources. De même, les transactions du compte de capital et d'opérations financières sont évaluées à l'aide du Système de communication des transactions internationales du Burundi, dont la couverture est réputée incomplète. D'autres mesures s'imposent pour améliorer l'exactitude et la fiabilité des données du secteur extérieur.

II. Normes et qualité des données	
Le Burundi participe au SGDD depuis août 2011.	Pas de données RONC disponibles.
III. Communication des données au Département des statistiques	
<p>Un état récapitulatif des données sur les opérations de finances publiques est communiqué pour être publié dans <i>International Finance Statistics (IFS)</i>. La BRB a achevé son passage aux formulaires normalisés de transmission des statistiques monétaires au FMI; des statistiques monétaires détaillées sont publiées dans IFS. Des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure sont présentées dans IFS et dans le <i>Balance of Payments Yearbook</i>.</p>	

Burundi : Tableau des indicateurs communément requis pour la mission de surveillance

	Date de la dernière observation	Date de réception des données	Fréquence d'établissement ⁸	Fréquence de communication ⁸	Fréquence de publication ⁸
Taux de change	Courant	Courant	Q	M	M
Avoirs et engagements de réserves internationales des autorités monétaires ¹	Mars 2012	Mars 2012	M	M	M
Monnaie centrale	Mars 2012	Mars 2012	M	M	M
Monnaie au sens large	Mars 2012	Mars 2012	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Mars 2012	Mars 2012	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Mars 2012	Mars 2012	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Mars 2012	Mars 2012	M	M	M
indice des prix à la consommation	Mai 2012	Mai 2012	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ⁴ – administration centrale	Mars 2012	Mars 2012	T	T	T
Stocks de la dette contractée ou garantie par l'État ⁵	ND	ND	ND	ND	ND
Solde extérieur courant	2010	Mars 2012	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	2010	Mars 2012	M	M	M
PIB/PNB ⁶	2009	Mars 2012	A	A	A
Dette extérieure brute	2010	Mars 2012	M	M	A
Position extérieure globale ⁷	2010	Mars 2012	A	A	A

1 Tous les avoirs de réserve engagés ou grevés doivent être indiqués séparément. De même, toutes les données doivent comprendre les engagements à court terme sur devises mais réglés par d'autres moyens, ainsi que la valeur comptable des produits financiers dérivés à payer et à recevoir en devises, y compris ceux libellés en devises mais réglés par d'autres moyens.

2 Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons, titres à moyen terme et obligations du Trésor.

3 Financement bancaire extérieur et intérieur, et financement intérieur non bancaire.

4 Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale) et des collectivités territoriales.

5 Y compris la composition par monnaie et par échéance.

6 La dernière observation remonte à décembre 2008.

7 Inclut les positions extérieures brutes à l'actif et au passif financier vis-à-vis des non-résidents.

8 Fréquences : quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I); données non disponibles (ND).



INTERNATIONAL MONETARY FUND

*Public Information Notice*EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Note d'information au public (NIP) n° 12/95

Pour diffusion immédiate

Le 2 août 2012

Fonds monétaire international

700 19th Street NW

Washington, D. C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI conclut les consultations de 2112 au titre de l'article IV avec le Burundi

Le 27 juillet 2012, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations au titre de l'article IV avec le Burundi.²⁸

Généralités

Selon les estimations, la croissance du PIB réel du Burundi a augmenté à 4,2 % en 2011. Après une décélération à 15 % (en glissement annuel) vers la fin de 2011, l'inflation globale a grimpé à 24,5 % (en glissement annuel) en mars 2012, du fait d'une augmentation des loyers, des tarifs des services publics, et de la cherté des produits alimentaires et des carburants. Depuis lors, elle s'est légèrement atténuée à 22,7 % en mai 2012.

La croissance de la masse monétaire au sens large s'est décélérée à environ 4,7 % (en glissement annuel) en avril 2012, suite à un durcissement des conditions monétaires, étant donné que les taux directeurs ont augmenté de 350 points de base à 14 % en mai 2012. Après avoir atteint un pic à 40 % à fin 2011, le crédit au secteur privé s'est ralenti à 28 %

²⁸ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. Les termes convenus qui sont utilisés dans les résumés sont expliqués à l'adresse <http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm>.

(en glissement annuel) à fin avril 2012 face à un resserrement de l'environnement des liquidités. Les banques ont su entretenir la croissance du crédit en dépit de la baisse des dépôts, en partie grâce à une ponction sur les réserves excédentaires.

Si les recettes et les dépenses ont été globalement conformes au programme, le déficit en 2011 a été plus élevé que prévu à cause du décaissement tardif de l'appui budgétaire de la Banque mondiale. Les recettes ont été inférieures aux prévisions de (0,5 % du PIB) jusqu'à fin mai 2012, à cause d'une chute dans la collecte de droits d'accise, et de l'octroi d'exemptions. Afin d'atténuer les effets de l'inflation sur les pauvres, le gouvernement a supprimé des taxes sur des produits alimentaires pour la période allant du 1^{er} mai à la fin de 2012.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs félicitent les autorités burundaises des progrès accomplis dans la mise en œuvre de leur programme économique appuyé par la FEC, dans un environnement difficile au sortir d'un conflit. Cependant, ils estiment que les risques externes et internes pesant sur les perspectives d'avenir nécessitent un rythme plus rapide de réformes budgétaires et structurelles, et ils encouragent les autorités à continuer à faire preuve de prudence dans la gestion macroéconomique.

Les administrateurs sont convenus que des progrès continus dans la mise en œuvre des réformes des recettes sont indispensables au vu des dérapages budgétaires récents et du déclin de l'assistance des bailleurs de fonds. En particulier, ils exhortent les autorités à élargir l'assiette fiscale, à renforcer l'administration des recettes et à réviser le mécanisme de tarification des produits pétroliers. Tout en félicitant les autorités d'avoir pris des mesures budgétaires correctrices appréciables pour maintenir le programme en bonne voie, les administrateurs jugent nécessaire de mieux harmoniser les priorités de dépense, compte tenu des contraintes de ressources.

Les administrateurs soulignent qu'il est important d'appliquer les réformes de la gestion des finances publiques pour favoriser une plus grande transparence et responsabilisation et renforcer les capacités institutionnelles. Ils font également observer qu'en dépit d'améliorations du cadre budgétaire, des lacunes non négligeables persistent dans la gestion de la dette et le Burundi reste vulnérable au surendettement. Dans ce contexte, continuer à faire appel à des dons et à des prêts hautement concessionnels demeure une priorité.

Les administrateurs sont d'avis qu'un nouveau resserrement de la politique monétaire sera justifié si les tensions inflationnistes ne s'atténuent pas au cours de la période à venir. Ils appellent à la poursuite du suivi des risques que la hausse des taux d'intérêt et la conjoncture extérieure défavorable font peser sur le secteur financier.

Les administrateurs reconnaissent qu'une plus grande souplesse du taux de change a aidé l'économie à s'ajuster aux chocs extérieurs. Ils soulignent la nécessité d'accroître davantage la compétitivité du Burundi par l'amélioration du climat des affaires, l'augmentation de l'offre d'électricité et la réduction des coûts de transport.

Les administrateurs s'accordent à dire que la base statistique du Burundi souffre encore d'insuffisances qui entravent la conception et l'évaluation de politiques à mener. En particulier, ils encouragent les autorités à améliorer les capacités en matière d'élaboration des statistiques de la comptabilité nationale et de la balance des paiements, et des indices des prix à la consommation.

Les **Notes d'information au public (NIP)** s'inscrivent dans le cadre des efforts que déploie le FMI pour promouvoir la transparence de ses prises de position et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées avec le consentement des pays concernés, à l'issue de l'examen par le Conseil d'administration des rapports sur les consultations au titre de l'article IV avec les pays, de la surveillance de l'évolution économique à l'échelle régionale, du suivi post-programme et des évaluations ex post de la situation des pays membres où le FMI a appuyé des programmes sur une longue durée. Les NIP sont aussi diffusées à l'issue de l'examen des questions de politique générale par le Conseil d'administration, sauf si le Conseil en décide autrement.

Burundi : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2010-15

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
		Prél.			Proj.	
(Variation annuelle en pourcentage)						
Revenu national et prix						
Croissance du PIB réel	3,8	4,2	4,2	4,5	5,1	5,5
Déflateur implicite des prix	12,3	14,3	15,2	11,1	7,2	5,8
Prix à la consommation (moyenne de la période)	6,4	9,7	19,6	6,4	7,4	6,3
Prix à la consommation (fin de période)	4,1	14,9	14,7	8,4	6,1	6,4
Secteur extérieur						
Exportations, f.à.b. (\$EU)	48,0	22,5	3,1	0,2	-1,0	9,3
Importations, f.à.b. (\$EU)	105,3	3,7	-2,9	3,5	1,2	3,7
Exportations (volume)	16,4	0,4	30,4	5,4	-3,9	14,8
Importations (volume)	145,1	22,6	0,8	7,9	2,8	4,6
Termes de l'échange (détérioration = -)	51,7	-8,9	17,9	-1,0	4,6	-4,0
(Variations en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période, sauf indication contraire)						
Monnaie et crédit						
Avoirs extérieurs nets	-5,4	12,1	-0,6	6,1	-0,8	7,6
Crédit intérieur	25,1	30,7	28,6	14,6	23,3	11,4
Secteur public	7,4	8,0	5,4	2,6	2,2	2,2
Secteur privé,	17,0	24,1	23,3	12,5	21,1	9,1
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	19,4	6,1	18,4	16,1	12,7	11,6
Base monétaire (taux croissance 12 mois)	5,7	0,6	28,1	9,3	16,4	13,3
(Pourcentage du PIB)						
Secteur des administrations publiques						
Recettes et dons	37,3	36,1	30,8	30,4	29,9	28,6
Recettes fiscales et non fiscales	14,6	15,4	15,1	15,5	15,6	15,6
Dépenses totales	41,0	40,0	33,6	34,9	34,8	32,5
Capacité/besoin de financement	-3,6	-4,0	-2,7	-4,6	-4,9	-3,9
Secteur extérieur						
Solde des transactions courantes	-9,4	12,3	11,6	-11,0	-10,8	-11,1
Balance globale des paiements	0,7	-1,6	-0,3	-0,3	-2,2	-0,9

Burundi : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2010-15

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
		Prél.			Proj.	
	(Pourcentage du PIB)					
Solde épargne- investissements	-9,4	12,3	11,6	-11,0	-10,8	-11,1
Privés	-5,8	-8,3	-8,8	-6,5	-5,9	-7,2
Publics	-3,6	-4,0	-2,7	-4,6	-4,9	-3,9
Secteur extérieur						
Réserves officielles brutes (millions \$EU)	332	296	288	319	308	342
Mois d'importations	4,4	4,0	3,8	4,2	3,9	4,7
Ratios du service de la dette aux exportations	1,4	3,3	3,8	7,2	10,6	13,1
<i>Pour mémoire</i>						
Taux de change nominal (FBu/\$EU)	1231	1261
PIB aux prix courants du marché (milliards de FBu)	2495	2971	3566	4138	4663	5203
PIB nominal par habitant (\$EU)	242	255	289	311	332	349

Sources : Autorités burundaises ; estimations et projections des services du FMI.



Communiqué de presse n° 12/280

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 27 juillet 2012

Fonds monétaire international

Washington, D.C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue
de l'accord conclu avec le Burundi au titre de la facilité élargie de crédit
et approuve un décaissement de 6 millions de dollars**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la première revue des résultats enregistrés par le Burundi dans le cadre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC). En achevant la revue, le Conseil d'administration a approuvé une modification des critères de réalisation à fin septembre 2012.

La décision du Conseil d'administration permettra d'effectuer un décaissement d'un montant équivalant à 4 millions de DTS (environ 6 millions de dollars), ce qui portera les décaissements au titre de l'accord à un montant équivalant à 5 millions de DTS (environ 7,6 millions de dollars). L'actuel accord triennal au titre de la FEC en faveur du Burundi a été approuvé le 27 janvier 2012 (voir [Communiqué de presse No.12/35](#))

Suite à la décision du Conseil d'administration sur le Burundi, M. Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Les progrès dans le cadre du programme appuyé par le FMI se sont poursuivis à un rythme inégal. Le taux de croissance devrait dépasser 4 % en 2012, mais l'inflation persiste suite aux chocs des prix des produits énergétiques et alimentaires. Les perspectives économiques à

moyen terme demeurent délicates et restent vulnérables aux risques baissiers liés aux tensions internes, à la diminution de l'aide des bailleurs de fonds et à la conjoncture extérieure.

«Les dérapages budgétaires du début de 2012 ont été traités de manière résolue dans une loi de finances rectificative en agissant sur les recettes et les dépenses. Pour veiller à atteindre les objectifs budgétaires, il demeure important de mobiliser davantage de recettes, notamment en améliorant l'administration fiscale.

«L'inflation sous-jacente a commencé à diminuer, mais la politique monétaire doit continuer de se centrer sur l'ancrage des anticipations inflationnistes. Le relèvement des taux directeurs a contribué à un ralentissement salutaire de l'expansion du crédit, mais d'autres mesures seront nécessaires si les tensions inflationnistes ne s'apaisent pas.

«Le maintien de la viabilité de la dette reste une priorité de la politique budgétaire. Compte tenu des risques de surendettement, le Burundi doit continuer de faire appel à des financements pour l'essentiel fortement concessionnels. Il est tout aussi important d'adopter d'autres mesures pour renforcer la gestion de la dette publique, notamment en parachevant la stratégie de gestion de la dette à moyen terme en cours de préparation.

«Le Burundi doit accroître sa compétitivité afin d'élargir les perspectives de croissance et d'accélérer le développement économique. À cette fin, il importe de poursuivre les réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires, notamment en renforçant les infrastructures et la distribution d'énergie».

**Déclaration de M. Momodou Saho, Administrateur suppléant pour
la République du Burundi
27 juillet 2012**

1. Les autorités burundaises sont déterminées à renforcer les fondamentaux macroéconomiques de leur pays et à poursuivre la mise en œuvre de politiques et de réformes saines dans le cadre de leur programme économique. Elles sont persuadées que cette démarche contribuera à consolider les avancées économiques et politiques du pays, à stimuler de nouveaux moteurs de la croissance, la croissance inclusive et la réduction de la pauvreté et à préserver le pays des chocs exogènes. Elles sont toutefois conscientes que le succès de leur programme économique est à la merci de contraintes internes et externes. Néanmoins, animées d'une volonté ferme et assurées du soutien continu du FMI et de leurs autres partenaires au développement, elles sont convaincues qu'elles réussiront à mettre n œuvre leur programme économique.

2. Les autorités remercient le FMI pour son soutien et son implication constructive dans le cadre de la FEC, et ses services pour le dialogue et les conseils de politique économique utiles dont elles bénéficient de leur part. Pour l'avenir, elles sont résolues à renforcer davantage cette collaboration dans leur cheminement vers la réalisation de leurs principaux objectifs nationaux et régionaux énoncés dans le deuxième Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (DSRP-II) et dans les protocoles de la Communauté est-africaine (EAC).

3. Les autorités ont fait des progrès soutenus dans la mise en œuvre du programme en dépit de la conjoncture mondiale difficile. Tous les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour fin mars 2012 ont été observés, et les dérapages budgétaires ont trouvé une solution adéquate dans le cadre du budget 2012. Compte tenu de cette forte performance, les autorités demandent aux administrateurs d'apporter leur soutien à la conclusion de la première revue de l'accord FEC, et à la modification des critères de réalisation pour fin septembre 2012.

Évolution récente de l'économie et de l'action publique

4. L'activité économique du Burundi continue de subir les contrecoups d'une hausse prolongée des prix pétroliers et alimentaires, de mauvaises conditions climatiques et d'un fléchissement des flux d'aide des donateurs. En conséquence, les prévisions du PIB réel ont été révisées à la baisse, à

4,2 %, contre 4,8 % précédemment. L'expansion des services et les investissements étrangers dans le secteur secondaire sont restés les principaux moteurs de la croissance, tandis que la production agricole a été faible par suite de la sécheresse. En conséquence, les prix des denrées alimentaires ont fortement augmenté, sans parler de la hausse continue de ceux des carburants. Les autorités ont également ajusté les tarifs de l'électricité et de l'eau. De ce fait, l'inflation est brutalement montée à 25 % à fin mars 2012.

5. L'exécution du budget 2011 s'est ressentie des progrès accomplis dans le renforcement du dispositif budgétaire conformément aux objectifs du programme. À cet égard, la mobilisation des recettes intérieures s'est améliorée et les dépenses ont été contenues dans les limites de l'enveloppe fixée dans le programme. Bien que les dépenses aient été inférieures aux prévisions, celles qui étaient destinées à soutenir les couches sociales pauvres ont effectivement été maintenues à leur niveau cible. Par la suite, pour renforcer la protection des groupes vulnérables, les autorités ont élargi l'allégement fiscal en supprimant les droits de douane, la TVA et les charges administratives sur 13 produits alimentaires importés ou fabriqués localement, soit un effort équivalent à 0,3 % du PIB. En outre, elles ont accordé des exemptions de droits indirects sur les produits pétroliers afin de compenser la flambée des cours du pétrole et ses effets sur l'inflation. En réaction à la baisse de l'aide budgétaire extérieure et à la réduction des recettes sur les denrées alimentaires et les produits pétroliers, le gouvernement a révisé le budget 2012 en opérant de nouvelles coupes de dépenses et en augmentant les recettes intérieures à travers l'institution de nouvelles taxes. Ces ajustements budgétaires répondaient également aux objectifs du programme.

6. La politique monétaire a encore été resserrée pour juguler l'inflation. En conséquence, la croissance du crédit à l'économie a été modérée. La supervision des institutions financières s'est améliorée et la banque centrale (Banque de la République du Burundi - BRB) continue de mettre en œuvre des mesures visant à renforcer ses sauvegardes financières. Dans ce cadre, elle a institué une commission d'audit et adopté une nouvelle charte, qui est conforme à la meilleure pratique en la matière. La BRB continue également d'appliquer une politique de change plus flexible afin d'atténuer les chocs exogènes. Cependant, suite à la forte dépréciation enregistrée récemment par la monnaie nationale, elle est intervenue sur le marché des changes pour en réduire la volatilité.

7. Sur le front extérieur, le déficit du compte courant s'est élargi à cause de la détérioration des termes de l'échange et de l'augmentation des prix des denrées alimentaires importés et des

carburants. De ce fait, les réserves officielles sont tombées à 4 mois d'importations, contre 4,4 mois en décembre 2011.

8. Les autorités ont achevé l'élaboration du deuxième DSRP-II, qui est axé sur la transformation de l'économie burundaise. Les principaux piliers de la stratégie comprennent notamment la consolidation de la bonne gouvernance, la réalisation d'une croissance durable et la création d'emplois, le renforcement de la solidarité nationale et l'amélioration de la gestion des terres et de l'environnement. Les projections de croissance contenues dans le DSRP-II sont nécessairement ambitieuses, parce que celui-ci vise des objectifs transformateurs. Cependant, les autorités, tout comme les services du FMI, sont conscientes des risques qui pèsent sur les perspectives d'avenir. Ceux-ci ont trait à la crise économique internationale actuelle, à la faiblesse des cours internationaux du café et à l'insuffisance des appuis budgétaires extérieurs. Les autorités prendront les mesures, au besoin et en consultation avec le FMI, pour ajuster leurs politiques en cas de matérialisation du scénario défavorable. Elles ont l'intention d'organiser une conférence internationale des bailleurs de fonds en octobre 2012 sur le DSRP-II.

Cadre d'action et réformes envisagés

Politique et réformes budgétaires

1. Les autorités ont accompli des progrès sensibles dans la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques. Des avancées importantes ont été réalisées dans les domaines de la crédibilité et du contrôle budgétaires, de la gestion de la trésorerie et de la comptabilité publique. Pour l'avenir, les autorités restent déterminées à poursuivre le renforcement de la gestion des finances publiques, et à cet égard, elles ont l'intention de mettre en œuvre une nouvelle stratégie de gestion des finances publiques pour 2012–2014 en vue de consolider les acquis obtenus à ce jour. Le cadre légal et institutionnel sera amélioré et renforcé dans l'optique d'une gouvernance financière plus efficace et de la promotion de la transparence et de l'éthique de responsabilité. Les autorités ont également simplifié les procédures de dédouanement et créé un poste frontière à guichet unique avec la Tanzanie, qui est le principal point d'entrée des importations et des exportations du Burundi.

10. Étant donné la tendance à la baisse des flux d'aide extérieure, les autorités sont déterminées à poursuivre le renforcement de leur capacité de mobilisation de ressources intérieures par l'amélioration de l'administration fiscale et l'élargissant de l'assiette fiscale.

Des mesures cruciales seront prises pour combler les lacunes dans l'administration fiscale en vue de maximiser la collecte de l'impôt. Les autorités se félicitent de l'assistance technique du FMI pour l'évaluation du régime des exonérations fiscales et du mécanisme de tarification des produits pétroliers, et comptent sur un soutien plus poussé du Fonds à l'avenir.

11. Les autorités sont conscientes du risque de surendettement qui pèsent sur le pays et, à cet égard, restent déterminées à privilégier la mobilisation de financements extérieurs concessionnels. Elles sont également résolues à achever et à appliquer pleinement la stratégie à moyen terme de gestion de la dette, axée sur l'amélioration du cadre juridique régissant l'octroi de garanties et la rétrocession de prêts ; le renforcement de la structure de gestion de la dette et des capacités d'analyse des indicateurs de coûts et des risques de base en matière de dette. Elles envisagent de créer un comité de haut niveau qui sera chargé de coordonner les processus de gestion de la dette publique et de veiller à ce que celle-ci soit compatible avec les objectifs macroéconomiques du pays.

Politique monétaire

12. Le cadre de politique monétaire restera axé sur la maîtrise de l'inflation et la rationalisation du crédit au secteur privé. Les autorités estiment que le régime de change dirigé de manière souple a contribué à stabiliser les réserves de la BRB et à améliorer la liquidité du secteur financier. Néanmoins, elles s'inquiètent des répercussions de cette politique sur l'inflation, surtout face à la récente dépréciation du taux de change.

Réformes du secteur financier

13. La BRB continuera à renforcer les services de supervision et de régulation qu'elle offre aux institutions financières en vue d'élargir l'accès aux services financiers dans son cadre de financement inclusif. Elle va aussi poursuivre le renforcement de ses systèmes de contrôle interne et

de gestion des risques, et la modernisation de ses systèmes de paiement. La banque mobile sera un pilier essentiel pour l'enracinement de la finance inclusive. Par conséquent, le cadre juridique et réglementaire sera appliqué. En outre, dans l'esprit de la consolidation de la protection des investisseurs et de l'approfondissement du secteur financier, la banque centrale renforcera le dispositif des droits des créanciers.

Autres réformes structurelles

14. En reconnaissance des grands progrès accomplis dans l'amélioration du climat des affaires, le rapport « Doing Business 2012 » a classé le Burundi septième parmi les pays du monde où l'économie s'est le plus améliorée. Cependant, des problèmes persistent dans ce domaine. À cet égard, les autorités poursuivront leurs efforts visant à améliorer le climat d'investissement, renforcer les moyens de l'Agence de promotion des exportations et des investissements et consolider le « guichet unique » pour la création d'entreprise, améliorer le service à la clientèle et mettre en place le cadre de partenariat public-privé.

15. Les autorités continuent à mettre en œuvre des réformes plus profondes dans le secteur du café, celui de l'énergie, et dans le domaine de la privatisation des entreprises publiques. Dans le secteur minier, les réformes se poursuivent à travers la modernisation du code minier. Quant aux réformes dictées par l'appartenance du Burundi à la Communauté est-africaine, elles seront axées sur le renforcement de la compétitivité économique du pays.

Conclusion

16. La mise en œuvre du programme appuyé par la FEC pourrait être entravée par des problèmes liés à la conjoncture intérieure et extérieure. Les autorités maintiendront un dosage approprié de mesures budgétaires et monétaires et approfondiront les réformes structurelles pour soutenir la croissance et lutter contre la pauvreté. Étant donné l'ampleur des besoins financiers, les autorités comptent sur l'effet catalyseur de l'engagement du FMI à accompagner le Burundi dans la mobilisation de dons et de ressources hautement concessionnelles. Fortes de l'orientation de leurs politiques et du soutien continu du FMI, les autorités burundaises sont convaincues qu'elles atteindront les objectifs de leur programme économique.